

BILAN

PAPI D'INTENTION DU BUËCH

2018-2024



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1 RAPPEL DE LA STRATÉGIE DU PAPI D'INTENTION DU BUËCH.....	4
2 BILAN DU PROGRAMME D'ACTIONS	5
2.1 BILAN SUR LA GOUVERNANCE.....	5
2.1.1 Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE).....	5
2.1.2 Compétence GEMAPI.....	7
2.1.3 Conclusions sur la gouvernance.....	11
2.2 BILAN GLOBAL.....	12
2.2.1 Prévisionnel.....	12
2.2.2 Co-Financements.....	13
2.2.3 Évolution du PAPI durant son déroulement.....	13
2.2.4 Engagement des actions.....	18
2.2.5 Bilan financier	19
2.2.6 Conclusion sur le bilan global	23
2.3 BILAN PAR VOLET	24
2.3.1 Volet 1 - Gouvernance	24
2.3.2 Volet 2 - Amélioration de la connaissance.....	25
2.3.3 Volet 3 – Prévention et sensibilisation	25
2.3.4 Volet 4 – Amélioration de la surveillance.....	26
2.3.5 Volet 5 - Réduction de la vulnérabilité	26
2.3.6 Volet 6 – Gestion des écoulements et protection	27
2.4 BILAN PAR ACTIONS	28
2.5 BILAN DES ACTIONS STRUCTURANTES.....	29
2.5.1 Définition concertée des secteurs prioritaires	29
2.5.2 Suite des études des endiguements sur le Grand Buëch	36
2.5.3 Stratégie de gestion des inondations sur plusieurs secteurs clés	40
2.5.4 Réseau de suivi des hauteurs d'eau.....	43
2.5.5 Conclusions sur les actions structurantes.....	48
3 CONCLUSIONS	49
3.1 LEVÉES DES LACUNES	49
3.2 CONCLUSIONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS	50
3.3 CONCLUSION GÉNÉRALE	51
INDEX DES FIGURES.....	52
INDEX DES TABLEAUX	52
ANNEXE BILAN PAR ACTIONS	53

INTRODUCTION

Le PAPI d'intention du Buëch porté par le SMIGIBA a été labellisé le 6 juillet 2017 par la Commission Mixte Inondation.

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a approuvé la convention cadre du PAPI lors de son assemblée plénière du 20 octobre 2017.

La situation politique, avec la mise en place du schéma départemental de coopération intercommunal et en particulier le portage de la compétence GEMAPI, a abouti au report de la signature de cette convention par le président du SMIGIBA. Cette signature a finalement pu être organisée lors du comité rivière (instance de suivi du PAPI d'intention du Buëch) le 29 mars 2018.

La convention cadre a été signée par le président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Préfète des Hautes-Alpes, préfecture pilote, en avril 2018, puis par le préfet de bassin le 31 mai 2018. La durée de cette convention était de 3 ans.

Le contexte de l'année 2020 avec le COVID, le report des échéances électorales et la difficulté d'organiser des réunions, nous a fait prendre du retard sur le déroulement du PAPI d'intention du Buëch.

Le PAPI d'intention du Buëch a été prolongé de 2 ans par un premier avenant puis d'une année supplémentaire par un deuxième avenant. Il s'est achevé le 30 mai 2024.

1 RAPPEL DE LA STRATÉGIE DU PAPI D'INTENTION DU BUËCH

La stratégie du PAPI d'intention du Buëch a été construite sur 2 visions complémentaires :

- Une vision à court terme avec d'une part la mise en place de la **gouvernance** sur le bassin et d'autre part la mise en place d'un **système de suivi et d'alerte** adapté au bassin versant, système qui aura un bénéfice à long terme ;
- Une vision à long terme devant aboutir à la mise en œuvre d'un PAPI complet, avec des **travaux**, qui auront été préparés par des actions inscrites dans le PAPI d'Intention.

Étant donnée la particularité (territoire de montagne, rivière torrentielle) du bassin versant du Buëch, le PAPI d'intention du Buëch a pris en compte l'**aléa inondation et l'aléa torrentiel** qui sont étroitement liés sur le territoire.

La **vulnérabilité environnementale et l'interaction des actions avec les milieux aquatiques** ont été particulièrement analysées dans le cadre de ce PAPI orienté GEMAPI.

La mobilisation des acteurs locaux a été importante tout au long de la démarche de PAPI d'Intention et ce dans le but de rechercher des solutions et de prioriser des actions au moyen d'une **concertation** efficace à l'échelle du bassin versant ou des sous-bassins.

La stratégie déployée a découlé des constats réalisés dans le diagnostic préalable au PAPI d'intention et des principaux enjeux soulevés lors des phases de concertation. Elle a reposé sur les 6 objectifs suivants :

- Organisation de la future compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant : nécessité de préciser la gouvernance de cette compétence dans le cadre de l'évolution des EPCI et de préciser le rôle du SMIGIBA ;
- Amélioration de la connaissance des aléas (inondation, torrentiel) : finalisation du diagnostic du PAPI d'intention sur le bassin versant ;
- Prévention et sensibilisation des acteurs locaux et du public sur les problématiques d'inondations, de risques torrentiels ou encore de transport sédimentaire : redévelopper la culture du risque sur le territoire ;
- Amélioration de la surveillance et de l'alerte en amont des secteurs à enjeux ;
- Amélioration de la connaissance de la vulnérabilité du territoire en vue de prioriser les actions à mettre en œuvre dans le PAPI complet : identification et priorisation des secteurs sur lesquels intervenir ;
- Amélioration de la connaissance de la gestion des écoulements : études de définition des aménagements hydrauliques en vue du PAPI complet.

2 BILAN DU PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 BILAN SUR LA GOUVERNANCE

2.1.1 STRATÉGIE D'ORGANISATION DES COMPÉTENCES LOCALES DE L'EAU (SOCLE)

Le marché de l'étude « stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau » aussi appelée étude SOCLE a été lancé en juin 2018 et attribué au prestataire ESPELIA.

L'étude avait pour objectifs de :

- Proposer des scénarios d'organisation territoriale (sur le bassin versant du Buëch) autour des compétences GEMAPI et hors GEMAPI et préciser les conséquences juridiques, financières et administratives ;
- Assurer la concertation ;
- Accompagner la révision des statuts du SMIGIBA (compétences, gouvernance, clé de répartition financière) en fonction du choix retenu.

2.1.1.1 Déroulement de l'étude SOCLE

a. Première phase : entretiens avec les présidents des EPCI du bassin versant du Buëch

Dans un premier temps, les présidents des EPCI ont été rencontrés en décembre 2018 et janvier 2019 individuellement par le prestataire afin de présenter la compétence GEMAPI, de détailler le contexte sur le bassin versant du Buëch et de préciser le rôle du syndicat. Dans le détail, les discussions se sont organisées autour :

- Du contenu de la GEMAPI ;
- Des principes de gestion intégrée à l'échelle du bassin versant ;
- De la vision communautaire de l'organisation ;
- Des modalités d'exercice dans le cadre d'un transfert de la compétence ou de la délégation au SMIGIBA ;
- Des impacts budgétaires et fiscaux.

Cette première phase avait pour objectif de proposer une démarche de concertation territoriale collective avec l'ensemble des membres du syndicat sur l'organisation de la compétence GEMAPI.

b. Deuxième phase : ateliers participatifs

À l'issue des entretiens réalisés en première phase, les EPCI ont désigné chacun 2 à 3 personnes pouvant être élu(s) et/ou agent(s), afin de faire remonter les échanges des 2 ateliers animés par le cabinet ESPELIA.

Les ateliers se sont déroulés sous forme de 2 demi-journées de travail, en présence des représentants des 4 EPCI concernés par le bassin versant du Buëch :

- Le premier atelier s'est tenu le vendredi 22 mars 2019 à partir de 8h30 à la salle des mariages en mairie de Serres ;
- Le second atelier s'est tenu le vendredi 5 avril 2019 à partir de 8h30 à la salle du conseil en mairie d'Aspremont.

Lors des entretiens réalisés par ESPELIA en décembre 2018 et janvier 2019, le transfert de compétence GEMAPI au SMIGIBA a fait l'objet de remarques par les EPCI membres mais aussi de propositions sur les modalités de sa mise en œuvre. Le recours à la délégation a été questionné, sans pour autant être présenté comme une alternative au transfert pour le territoire.

Ces deux ateliers avaient pour objectif d'aboutir à la modification des statuts actuels du SMIGIBA. Lors du premier atelier du 22 mars, les points positifs du fonctionnement actuel du SMIGIBA ont été relevés, en évaluant les conditions acceptables pour que le SMIGIBA poursuive ses missions par transfert de compétence. Il a également été discuté les modalités de délégation. Enfin, un focus spécifique a été fait sur une nouvelle représentation des membres au sein du comité syndical du SMIGIBA.

Lors du second atelier, le 5 avril, le travail s'est poursuivi sur la clé de répartition financière du SMIGIBA, sur la base d'une prospective simplifiée des coûts d'exercice à l'horizon 5 ans et à partir de critères à définir en séance.

Les deux ateliers ont fait l'objet d'un compte rendu et une restitution spécifique a ensuite été faite par le Cabinet ESPELIA aux présidents des 4 EPCI par courrier le 26 avril 2019.

c. Projets modifications statuts et de règlement intérieur

La démarche de concertation autour de la compétence GEMAPI a permis de proposer un projet de révision des compétences statutaires du syndicat avec plusieurs scénarios de gouvernance et de clé de répartition financière. En complément du projet de modification des statuts, le prestataire a élaboré un projet de règlement intérieur permettant de préciser le fonctionnement du syndicat.

d. Révisions statutaires

Le SMIGIBA a révisé partiellement ses statuts en décembre 2019 pour revoir la gouvernance : une gouvernance à 17 élus titulaires a été actée, pour garantir une représentativité cohérente des membres. La révision statutaire a également permis de revoir le nombre de délégués suppléants par EPCI membre. Toutefois, dans le cadre de cette révision partielle, les compétences et la clé de répartition financière n'ont pas été modifiés. L'arrêté interpréfectoral n°05-2020-06-19-004 actant la modification partielle des statuts a été signé le 19 juin 2020.

Les échéances électorales de 2020 couplées au confinement lié au Covid19 ont reporté les élections du comité syndical. Ainsi le 22 septembre 2020, les statuts révisés ont été appliqués, la gouvernance à 17 élus s'est installée.

Une nouvelle démarche de concertation a débuté en décembre 2020 avec la rencontre individuelle des présidents des EPCI membres sur le même modèle que la présentation faite par ESPELIA deux ans auparavant. L'objectif visé était la révision des statuts (inclusion de la GEMAPI dans les compétences et évolution de la clé de répartition financière) pour fin 2021. Le président du SMIGIBA a ensuite réuni les présidents des 4 EPCI membres le 27 janvier 2021. Une succession de réunions (rencontre des directeurs des EPCI, rencontre des présidents des EPCI,

commissions GEMAPI, réunions de bureaux et conseils syndicaux, présentation en conseils communautaires, ...) a conduit à la révision des statuts par délibération du comité syndical le 7 juillet 2021 et par arrêté inter préfectoral n°05-2021-11-24-00001 du 24 novembre 2021.

2.1.2 COMPÉTENCE GEMAPI

2.1.2.1 Avancement avec la précédente mandature 2014 - 2020

Les élus du SMIGIBA ont plusieurs fois affirmé leur volonté de voir transférer la GEMAPI au syndicat. Plusieurs délibérations en ce sens ont été prises par le comité syndical en 2015 (délibération n°DE_2015_040_BIS du SMIGIBA du 8 décembre 2015 portant approbation du Schéma de Départemental de Coopération Intercommunale des Hautes Alpes et approbation de la prise de compétence GEMAPI par le SMIGIBA sur son périmètre d'exercice sous réserve d'une concertation locale et la délibération n°DE_2015_042_BIS du SMIGIBA du 8 décembre 2015 validant le bassin versant du Buëch comme territoire expérimental des services de l'État (DREAL et DDT) pour la mise en place de la compétence GEMAPI et la mise en application du décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques) et en 2016 (délibération n°DE_2016_038 du 11 octobre 2016 portant sur la prise de compétence GEMAPI).

La mise en œuvre de la loi NOTRe sur le territoire a entraîné de grands changements pour les intercommunalités : sur le territoire du SMIGIBA, elles sont passées de 9 à 4 au 1^{er} janvier 2017. Ces nouveaux établissements publics de coopération intercommunale ont dû fortement se réorganiser pour assurer leurs anciennes compétences et n'ont pas eu le temps de prendre en main l'organisation d'une nouvelle compétence.

2.1.2.2 Avis de la préfecture sur la compétence GEMAPI et son exercice par le SMIGIBA

Les services de la Préfecture ont été sollicités sur les statuts du SMIGIBA et sur la légitimité de la structure à assurer la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Buëch. Le courrier du 26 novembre 2019 de la Préfecture des Hautes-Alpes portant sur la compétence GEMAPI a permis de clarifier les compétences exercées à ce moment-là par le syndicat et a conclu qu'au vu de ses statuts, le syndicat exerçait d'ores et déjà une majeure partie de la compétences GEMAPI, en particulier le portage des études. La préfète a alors proposé, par souci de clarté, de prévoir une révision statutaire qui corresponde davantage à la rédaction de l'article L211-7 du Code de l'environnement et notamment sur la maîtrise d'ouvrage des actions en faveur de la défense contre les inondations.

2.1.2.3 Avancement avec la nouvelle mandature 2020 - 2026

Après les élections municipales et communautaires de l'été 2020, le SMIGIBA a été sollicité par les EPCI pour présenter le détail de l'exercice de la compétence GEMAPI et ses conséquences sur le bassin versant du Buëch. Plusieurs réunions

ont eu lieu avec les nouveaux élus du syndicat et les représentants des communautés de communes entre les mois d'octobre et de décembre 2020.

A l'issue de nombreuses réunions, commissions, conseils, l'arrêté inter préfectoral n°05-2021-11-24-00001 du 24 novembre 2021 consacre l'intégration de la compétence GEMAPI dans les statuts du syndicat).

Avec la révision de ses statuts, le SMIGIBA a adopté son **règlement intérieur** le 8 septembre 2021 (délibération n°DE_2021_024) et mis à jour le 11 septembre 2025 (délibération n°DE_2025_032). Il précise la composition du comité syndical et du bureau ainsi que leur organisation, les modalités de coopération avec les collectivités membres du syndicat et les dispositions diverses. Il découle du règlement intérieur l'établissement d'un plan pluriannuel d'actions (PPA) et d'un pacte décisionnel et financier autour de la prévention des inondations.

Le **pacte décisionnel et financier** permet de plafonner annuellement les participations au titre de la solidarité pour les actions de prévention des inondations sur la période 2022 à 2024. Il est également stipulé que pour une augmentation de participations au titre de la solidarité supérieure à 5% par rapport au prévisionnel, une validation écrite des 4 EPCI membres sera demandée en amont du vote du budget du syndicat ou de l'engagement de la dépense.

Le **plan pluriannuel d'actions** (PPA) couvre la période 2022 – 2024. Il s'agit d'un tableau qui compile par actions les informations suivantes :

- Cours d'eau, sous bassin versant et bassin versant concernés ;
- Nom et numéro du secteur ;
- Enjeux ;
- Nombre d'habitants permanents et temporaires ;
- Classement (A, B, C) issu de l'étude concertée de définition des secteurs prioritaires (cf.2.5.1 p.29) ;
- Détail de l'Action ;
- Section : Investissement ou Fonctionnement ;
- Montant de l'action ;
- Autofinancement ;
- Coût de fonctionnement annuel ;
- Type d'action : GEMA / PI / Hors GEMAPI ;
- Planning ;
- Ventilation de l'autofinancement par EPCI, par action et par année.

Le pacte décisionnel et financier (2022-2024) et le plan pluriannuel d'actions (2022-2024) ont été adoptés par les 4 EPCI membres du SMIGIBA avant d'être adoptés par délibération du comité syndical le 7 décembre 2021 (délibérations n°DE_2021_040 et n°DE_2021_041).

L'année 2025 n'a pas été couverte par un plan pluriannuel d'actions (PPA), décision prise au cours des différentes conférences des présidents EPCI et expliquée par le fait que de nombreuses études d'aménagement des secteurs prioritaires étaient toujours en cours. Par conséquent, il a été convenu que le plan pluriannuel d'actions serait décalé d'un an. A noter que le plan pluriannuel d'actions 2026-2028 a été validé par délibération du comité syndical le 30 octobre 2025 (délibération n°DE_2025_037).

Les contributions financières des communautés de communes sont établies dans les statuts de novembre 2021 et précisées dans le règlement intérieur. La répartition de la participation annuelle, entre les intercommunalités membres, s'opère en distinguant les deux groupes d'actions suivants :

- Groupe A : Les actions d'organisation du Syndicat, de gestion des milieux aquatiques ainsi que celles visant les compétences et missions hors GEMAPI ;
- Groupe B : Les actions d'aménagement du bassin visant la protection contre les inondations, et en particulier la gestion des systèmes d'endiguement.

La répartition des contributions financières est basée sur les quotes-parts ainsi calculées :

- La population DGF du bassin versant, pondérée à 50 % ;
- Le potentiel fiscal du bassin versant, pondéré à 50 %.

Pour les actions du groupe A, la répartition des contributions financières est basée sur une solidarité à 100 % des 4 EPCI membres.

Pour les actions du groupe B, dont les dépenses sont placées aussi bien en section de fonctionnement (entretien des digues, intérêts des emprunts, ...) que d'investissement (acquisitions, études et travaux, remboursement de capital d'emprunt), la répartition des contributions financières est basée sur les quotes-parts ainsi calculées :

- La solidarité de bassin versant, pondérée à 25 % ;
- La localisation des actions, pondérée à 75 %.

La question qui s'est rapidement posée sur le bassin versant concerne les secteurs non prioritaires sur lesquels une intervention du SMIGIBA est souhaitée par les communes et relève de la compétence GEMAPI. La capacité financière limitée du territoire ne permet pas au SMIGIBA de mener de front toutes les actions prioritaires et les sollicitations diverses. Une concertation avec les présidents des communautés de communes membres du syndicat s'est déroulée en 2023 afin de faire le constat de la situation. Un travail en faveur de la priorisation des actions a découlé de ces rencontres et un outil appelé « **Matrice des risques** » a été proposé par le SMIGIBA (cf. 2.5.1 p.29). La matrice repose sur des critères permettant de hiérarchiser les actions au regard du risque. Une analyse de la faisabilité est également possible pour aider la prise de décision politique et la planification.

Compte tenu de l'augmentation constante des sollicitations et d'un contexte réglementaire qui accroît les responsabilités et devoirs du GEMAPIen, les élus du SMIGIBA ont engagé en 2024 une réflexion en faveur de l'émergence d'un **projet de structure**. Le syndicat s'est fait accompagner par un prestataire extérieur, spécialisé dans la concertation, pour élaborer son projet de structure, visant à préciser la posture de la structure sur les compétences qu'elle exerce. Le cadre d'intervention est décliné sous forme de fiches thématiques qui doivent encore être validées par les élus du syndicat avant d'être diffusées auprès des communes et communautés de communes du bassin versant.

Les élus du SMIGIBA ont cependant décidé de laisser aux élus de la future mandature la validation de ces fiches.

2.1.2.4 Vers un PAPI complet

Un travail partenarial avec les communautés de communes a été engagé en 2023 pour préparer la suite du PAPI d'intention. En effet, de nombreuses actions découlent du PAPI d'intention et leur mise en œuvre impacte fortement les budgets des EPCI membres du syndicat.

Ce travail, mené avec les présidents des communautés de communes et préparé en amont avec les directeurs des EPCI, a permis aux élus locaux de prendre conscience du nombre d'actions prioritaires relevant de la GEMAPI sur le bassin versant du Buëch et de leur estimatif financier.

Un premier travail autour de la faisabilité financière a été opéré en interne et a conduit à deux scénarios : l'un d'un montant de 13 millions, l'autre d'un montant de 20 millions d'euros. Ces scénarios ont été établis sur la base de nombreux critères (durée et taux des prêts, taux de subvention, taux de solidarité pour la contribution des communautés de communes pour les actions relevant de prévention des inondations, ...). Les présidents des communautés de communes ont acté les principes suivants :

- Privilégier des durées de prêts inférieures à 30 ans ;
- Validation du taux de solidarité des communautés de communes de 25 % (donc l'EPCI bénéficiaire de travaux contribue à hauteur de 75 % du reste à charge).

Compte tenu de l'ampleur des actions à mener sur le bassin versant, les présidents des communautés de communes ont demandé au syndicat de proposer un outil de priorisation afin de les planifier. Le SMIGIBA a proposé un outil de type « matrice des risques » qui se base sur une analyse multicritère des risques et de la faisabilité. Les 30 secteurs principaux sont ainsi priorisés sur la base de critères objectifs (cf. 2.5.1 p.29).

2.1.3 CONCLUSIONS SUR LA GOUVERNANCE

Le PAPI d'intention du Buëch a permis de mener les discussions autour de l'exercice de la compétence GEMAPI et d'arriver au transfert de cette compétence au syndicat, en novembre 2021.

Ce transfert a fait l'objet de nombreuses discussions, réunions et conseils communautaires et syndicaux. Depuis 2014, le syndicat s'est rapproché de plusieurs cabinets juridiques pour engager la révision des statuts.

Une des principales craintes exprimées sur le territoire avec le transfert de la compétence GEMAPI a été la perte de la maîtrise financière par les communautés de communes.

De nombreux débats ont permis d'aboutir au transfert de la compétence sous condition de mise en place d'un pacte décisionnel et financier sur les actions de prévention des inondations et d'un plan pluriannuel d'actions, afin de prévoir les participations des communautés de communes sur des périodes de 3 ans.

La prise de conscience sur les obligations du SMIGIBA par rapport à la GEMAPI et l'adéquation avec les moyens à mettre en œuvre a décidé les élus du comité syndical à travailler sur un projet de structure courant 2024 pour définir plus précisément le champ d'actions du syndicat. Ce projet devra permettre, après validation par les EPCI, de définir les moyens qui seront investis sur le bassin versant pour répondre à l'exercice de la compétence GEMAPI ainsi qu'à la mise en œuvre des autres compétences du syndicat.

2.2 BILAN GLOBAL

2.2.1 PRÉVISIONNEL

Le PAPI d'intention du Buëch comprenait 28 actions pour un montant total de 1 434 535 €. La répartition des actions par axe est présentée sur le diagramme suivant.

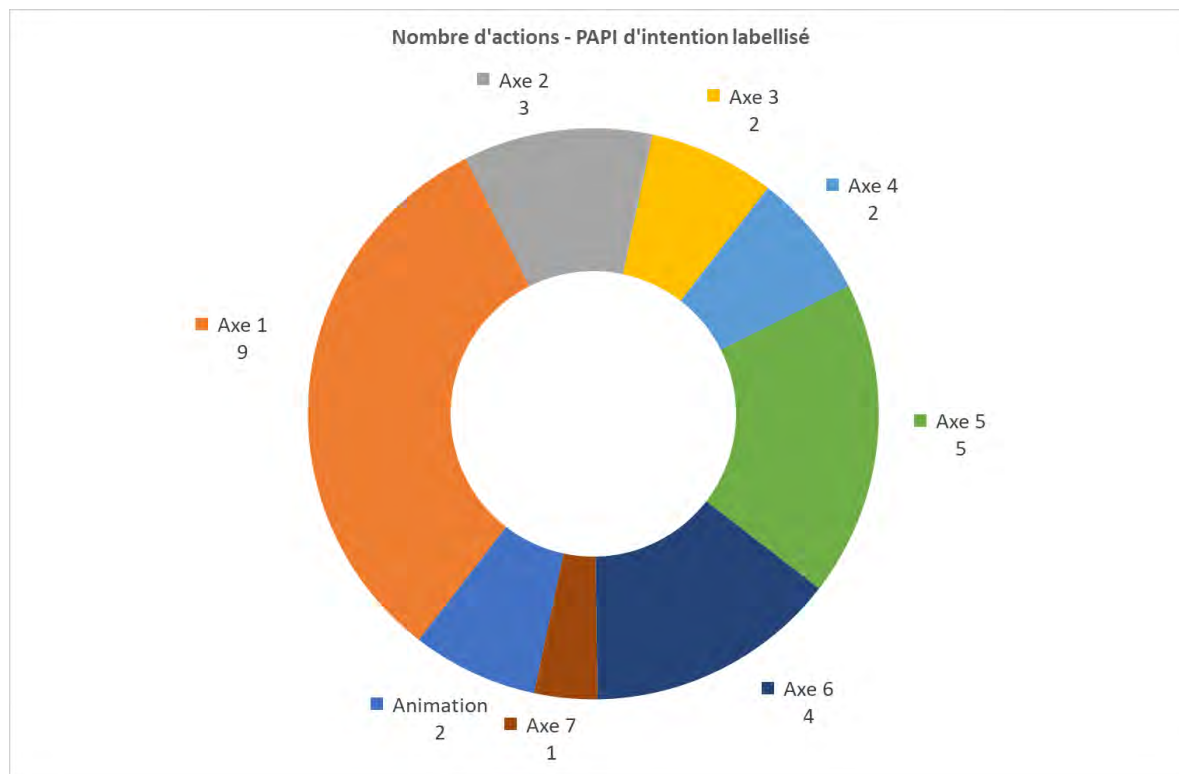


Figure 1 : Nombre d'actions par axe

Tableau 1 : Tableau financier prévisionnel

Axe	Montant prévisionnel	SMIGIBA	P181 / FPRNM	Agence de l'Eau	Région Provence-Alpes Côte d'Azur	CD26	EPCI/ structure GEMAPI
Axe 0	246 000 €	174 000 €	72 000 €				
Axe 1	218 970 €	46 869 €	97 123 €	16 448 €	58 530 €		
Axe 2	300 000 €	120 000 €	30 000 €	114 000 €	36 000 €		
Axe 3	25 120 €	13 816 €			11 304 €		
Axe 4	3 000 €	600 €	1 500 €		900 €		
Axe 5	196 145 €	40 717 €	74 072,5 €	38 106,75 €	35 808,75 €	7 440 €	
Axe 6	433 300 €	6 000 €	179 150 €	64 995 €	79 995 €		103 160 €
Axe 7	12 000 €		6 000 €		3 600 €		2 400 €
Total	1 434 535€	402 002€	459 845,5€	233 549,75€	226 137,75€	7 440€	105 560€

2.2.2 CO-FINANCEMENTS

Les élus du SMIGIBA ont demandé à ce que les actions ne soient engagées qu'une fois les arrêtés de subvention obtenus.

En ce qui a concerné les dossiers de demande de subvention pour les actions du PAPI, les premiers dossiers ont été déposés auprès de la DDT des Hautes Alpes, de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur et de l'Agence de l'Eau en juin 2018, après la signature de la convention par le préfet de bassin.

Les arrêtés de subvention pour le FPRNM et les décisions attributives de l'Agence de l'Eau ont été reçus en août 2018. Pour la Région Provence-Alpes Côte d'Azur, plusieurs relances ont été nécessaires et la décision sur l'accord des premiers dossiers de subventions n'a été reçue qu'en mai 2019, soit presque un an après la signature de la convention.

Le PAPI d'intention a par conséquent pris du retard dès son démarrage dans la mise en œuvre des actions avec co-financement de la Région.

2.2.3 ÉVOLUTION DU PAPI DURANT SON DÉROULEMENT

2.2.3.1 Avenants

Le PAPI d'intention du Buëch a fait l'objet de 4 demandes d'avenant au cours de sa réalisation. Les paragraphes ci-dessous présentent ces demandes d'avenants et leurs justifications.

a. Avenant 1 : durée, ajout d'actions, modifications des montants, suppression d'actions :

Cette première demande d'avenant a été menée en 2 temps.

En novembre 2020, les élus du conseil syndical décident de faire une demande de prorogation d'un an du PAPI d'intention pour les motifs suivants :

- Retard pris par rapport aux délais de réponses de la région Provence-Alpes Côte d'Azur sur les demandes de subventions (demandes déposées en juin 2018, arrêtés attributifs reçus en mai 2019) et au désengagement de la région sur les études portant sur la GEMAPI (refus de financement de l'action pivot du PAPI d'intention sur la définition concertée des secteurs prioritaires) ;
- Conséquences de la crise sanitaire : report des échéances électorales (nouvelle gouvernance du SMIGIBA en place seulement depuis 1 mois), report de réunions de validation de certaines études, report des discussions autour de la compétence GEMAPI avec les élus de la nouvelle mandature.

Cet avenant a également permis d'ajuster les coûts des actions du programme (suppression d'une action, modification des montants financiers et des financeurs sur 5 actions, réalisation de 3 actions en régie).

Suite à la clarification des compétences du SMIGIBA par la préfecture des Hautes-Alpes dans son courrier du 26 novembre 2019, le SMIGIBA a pu être maître d'ouvrage des actions inscrites dans le volet 6 du PAPI. Cette clarification de maîtrise d'ouvrage est également inscrite dans cet avenant.

La demande d'avenant argumentée est déposée en avril 2021.

Pendant l'instruction de cette demande d'avenant, un conflit est né avec les agriculteurs à l'aval de la vallée sur la question des éventuels démantèlements d'ouvrages. Il s'est donc avéré nécessaire de prendre du recul sur les questions de devenir des ouvrages protégeant des terres agricoles. Les services de l'Etat ont alors demandé au SMIGIBA de patienter avant de commencer les actions d'études de stratégie de gestion des inondations sur les secteurs clés, où ces questions peuvent se poser, le temps de mener un audit sur le bassin versant et de lancer une étude hydraulique dans le secteur source du conflit.

Une prorogation de 2 ans du PAPI d'intention a donc été signée dans l'avenant.

Résumé de l'avenant n°1 :

Prorogation de 2 ans

1 action supprimée

Montants ajustés pour 5 actions (2 à la baisse, 3 à la hausse)

Changement de financeurs pour 4 actions

Changement de maître d'ouvrage pour 4 actions

b. Avenant 2 : augmentation du taux de financement d'un partenaire pour l'action 6.2 :

L'objet du deuxième avenant a été la modification du plan de financement de l'action 6.2 du PAPI d'intention avec une augmentation de l'aide de l'Agence de l'Eau.

Résumé de l'avenant n°2 :

Modification du taux de subvention pour 1 action

c. Avenant 3 : durée + Fonds Vert :

L'objet du troisième avenant au PAPI d'intention du Buëch était la prolongation de la convention et du financement du poste pour une année supplémentaire pour :

- Finaliser les études de stratégie de gestion des inondations sur les secteurs clés ;
- Faire le bilan du PAPI d'intention et préparer la candidature au PAPI complet. Cette prolongation a aussi permis de faire le point sur l'éventualité de mener un programme STEPRIM complet sur le territoire en lieu et place du PAPI complet.

Cet avenant a enfin permis d'ajouter le financement obtenu par le fonds vert pour le poste d'animation.

Les élus du SMIGIBA n'ont pas retenu la réalisation d'un programme de STEPRIM sur le territoire pour l'instant, ils ont préféré s'engager dans un PAPI complet pour réaliser des travaux de protection contre les inondations.

Cette période complémentaire a permis d'engager les discussions avec les EPCI membres sur l'évolution des participations pour prendre en compte les travaux qui seront réalisés par le SMIGIBA. Sur la base du travail de définition concertée des secteurs prioritaires, une matrice des risques a été établie afin de prioriser les différents secteurs avec enjeux humains. Les montants de travaux proposés par les différents prestataires des actions structurantes ont été intégrés dans le plan pluriannuel d'actions afin que des projections financières puissent être réalisées par ces EPCI.

Résumé de l'avenant n°3 :

Prorogation de 1 an de la convention

Intégration du financement de l'animation par le Fonds Vert

Modification du taux de subvention pour 1 action

d. Avenant 4 : ajout d'actions :

Le dernier avenant signé dans le cadre du PAPI d'intention du Buëch portait sur la réalisation de 2 actions supplémentaires. Ces 2 actions découlent de l'action 6.3 sur la stratégie de gestion des inondations dans les secteurs clés et se sont avérées nécessaires pour répondre à la stratégie du PAPI d'intention sur l'amélioration de la gestion des écoulements.

Résumé de l'avenant 4 :

Ajout de 2 actions

e. Après la fin de la convention :

Quatre actions de réalisation des études de dangers ont été engagées après la fin de la convention du PAPI d'intention sur 3 secteurs clés. Elles doivent permettre de déterminer les zones à protéger, les niveaux de protection et de dimensionner les travaux sur les systèmes d'endiguements qui seront déclarés.

f. Évolution du PAPI d'intention suite aux différents avenants :

Le tableau suivant présente l'évolution des montants par axe et par financeur en fonction des différents avenants.

Le montant global du PAPI a augmenté de 30,5 %, avec une contribution beaucoup plus importante de l'Agence de l'Eau qu'initialement prévue (+ 99,9 %). Cette progression est liée à l'augmentation des montants pour les actions de l'axe 6.

L'Agence de l'Eau s'est substituée à la Région pour les actions à la fois sur la prévention des inondations et de la gestion des milieux aquatiques.

La contribution de la Région a été fortement diminuée (-51 %) suite à son désengagement des actions relevant de la GEMAPI.

Le Département de la Drôme (CD26) a fortement augmenté sa contribution en finançant à 30 % une action réalisée sur le bassin versant de la Méouge.

Pour la ligne « autres financeurs », il s'agissait des actions relevant de la maîtrise d'ouvrage de la structure porteuse de la GEMAPI, c'est-à-dire les EPCI au démarrage de ce PAPI d'intention. Les montants de ces participations ont été reportées sur le SMIGIBA.

Tableau 2 : Tableau financier de synthèse

	PAPI labellisé	Avenant 1	Avenant 2	Avenant 3	Avenant 4	Evolution entre le PAPI déposé et la réalisation	
Durée du PAPI	3 ans	+2 ans	-	+1 an	-	6 ans	
Nombre d'actions	28	-1	-		+2	29 actions	
Synthèse des montants							
Montant global	1 434 535 €	1 663 390 €	1 663 390 €	1 723 390 €	1 871 390 €	436 855 €	30,5%
Animation	246 000 €	366 000 €	366 000 €	426 000 €	426 000 €	180 000 €	73,2%
Axe 1	218 970 €	189 825 €	189 825 €	189 825 €	189 825 €	-29 145 €	-13,3%
Axe 2	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	0 €	0,0%
Axe 3	25 120 €	25 120 €	25 120 €	25 120 €	25 120 €	0 €	0,0%
Axe 4	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	0 €	0,0%
Axe 5	196 145 €	166 145 €	166 145 €	166 145 €	166 145 €	-30 000 €	-15,3%
Axe 6	433 300 €	601 300 €	601 300 €	601 300 €	749 300 €	316 000 €	72,9%
Axe 7	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	0 €	0,0%
Synthèse par financeurs							
FPRNM	459 846 €	523 573 €	523 573 €	547 573 €	621 573 €	161 728 €	35,2%
Fonds Vert				12 000 €	12 000 €	12 000 €	100,0%
SMIGIBA	402 002 €	613 085 €	593 085 €	620 585 €	643 805 €	241 803 €	60,1%
AERMC	233 550 €	416 907 €	436 907 €	436 907 €	466 907 €	233 357 €	99,9%
Région PACA	226 138 €	106 676 €	106 676 €	106 676 €	109 556 €	-116 582 €	-51,6%
CD26	7 440 €	3 150 €	3 150 €	3 150 €	17 550 €	10 110 €	135,9%
Autres	105 560 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-105 560 €	-100,0%

Les graphiques suivants présentent l'évolution du nombre d'actions, l'évolution des montants financiers et leur répartition par axe en fonction des avenants.

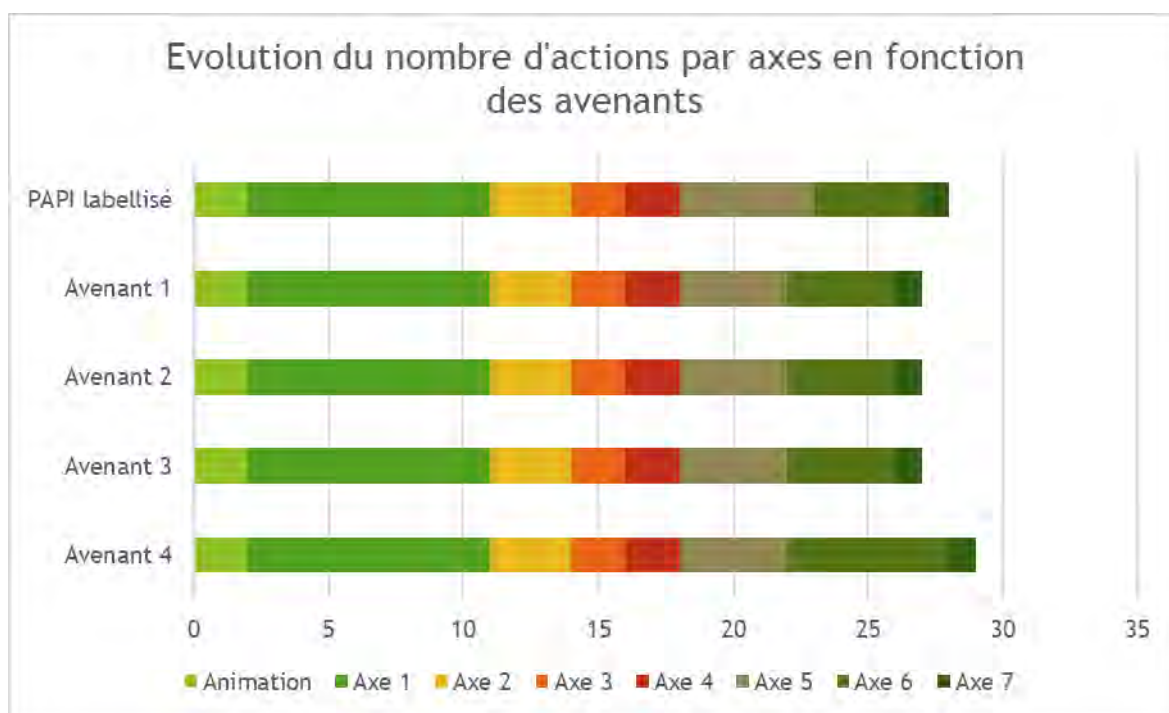


Figure 2 : Évolution du nombre d'actions par axe en fonction des avenants

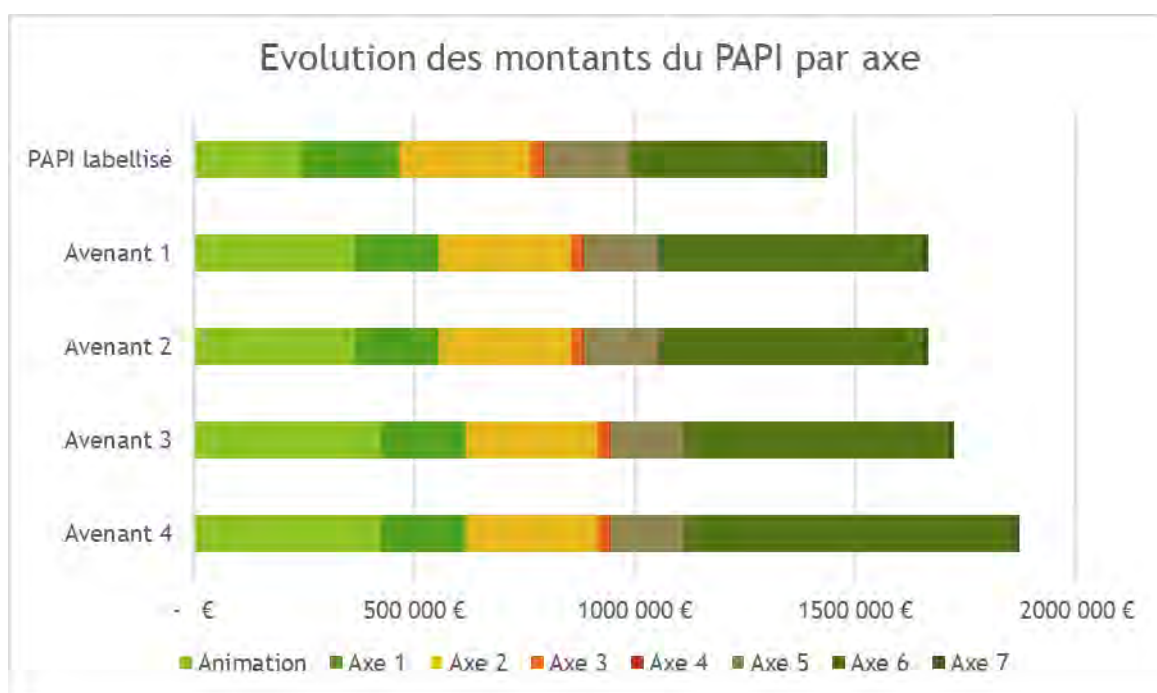


Figure 3 : Diagramme de l'évolution des montants du PAPI par axe

2.2.4 ENGAGEMENT DES ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente l'état d'avancement des différentes actions du PAPI d'intention du Buëch.

Le taux d'engagement est de 93% par rapport au nombre d'actions engagées.

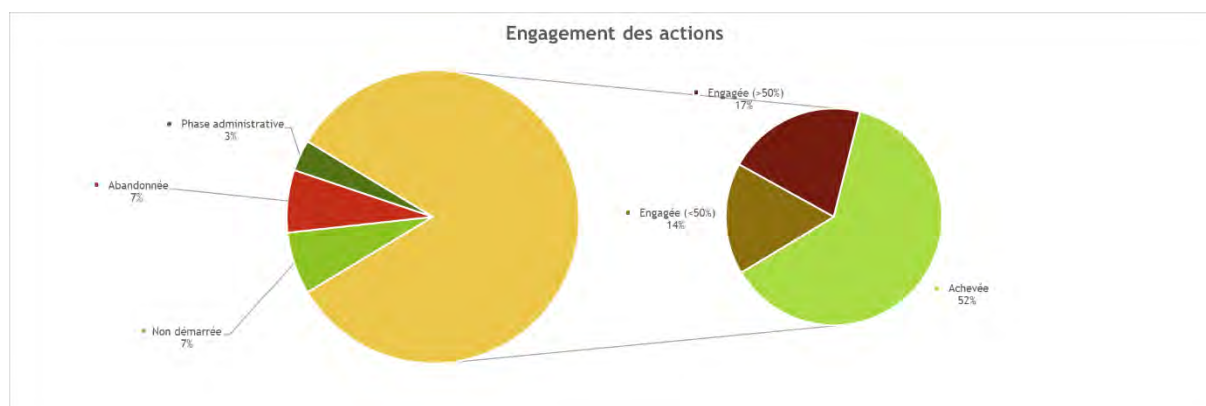


Figure 4 : État d'engagement des actions

Parmi les actions engagées à moins de 50%, deux actions sont réalisées en interne par l'animatrice du PAPI (DICRIM et gestion de l'après-crue).

Tableau 3 : État d'avancement des actions par axe

Avancement								
	Non démarrée	En attente	Abandonnée	Phase admin.	Engagée (<50%)	Engagée (>50%)	Achevée	TOTAL
Axe 0	0	0	0	0	0	0	2	2
Axe 1	0	0	1	0	1	0	7	9
Axe 2	0	0	0	0	1	0	1	2
Axe 3	0	0	0	0	2	0	0	2
Axe 4	0	0	0	0	1	1	0	2
Axe 5	0	0	1	0	0	1	3	5
Axe 6	1	0	0	1	0	2	2	6
Axe 7	1	0	0	0	0	0	0	1
Nombre d'actions	2	0	2	1	5	4	15	29
Taux	6.9%	0.0%	6.9%	3.4%	17.2%	13.8%	51.7%	100,0%

15 actions sont achevées, 9 actions sont encore en cours. 1 action est dans une phase administrative, c'est-à-dire, que le cahier des charges en vue d'une consultation est en train d'être rédigé.

4 actions ont été abandonnées (2 non démarrées et 2 abandonnées).

2.2.5 BILAN FINANCIER

Le taux d'engagement des montants financiers prévus par le PAPI et ses avenants est de **86.6%**.

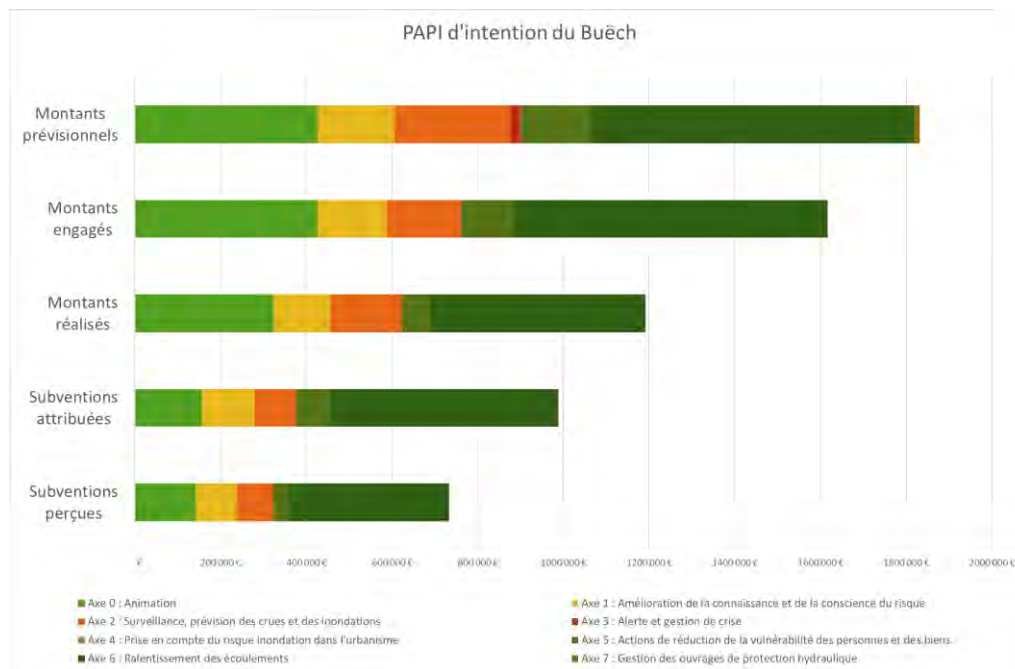


Figure 5 : Montants financiers engagés

Le taux de réalisation par rapport aux montants engagés est de **73.3%**. Il reste encore 4 actions en cours pour lesquelles des dépenses vont être faites. Ce montant complémentaire représente 13.6% du montant engagé.

En prenant en compte ce reste à réaliser (c'est-à-dire, la différence entre le montant prévu au marché et les factures déjà payées), le taux de réalisation final par rapport aux actions engagées sera de **86.9%**.

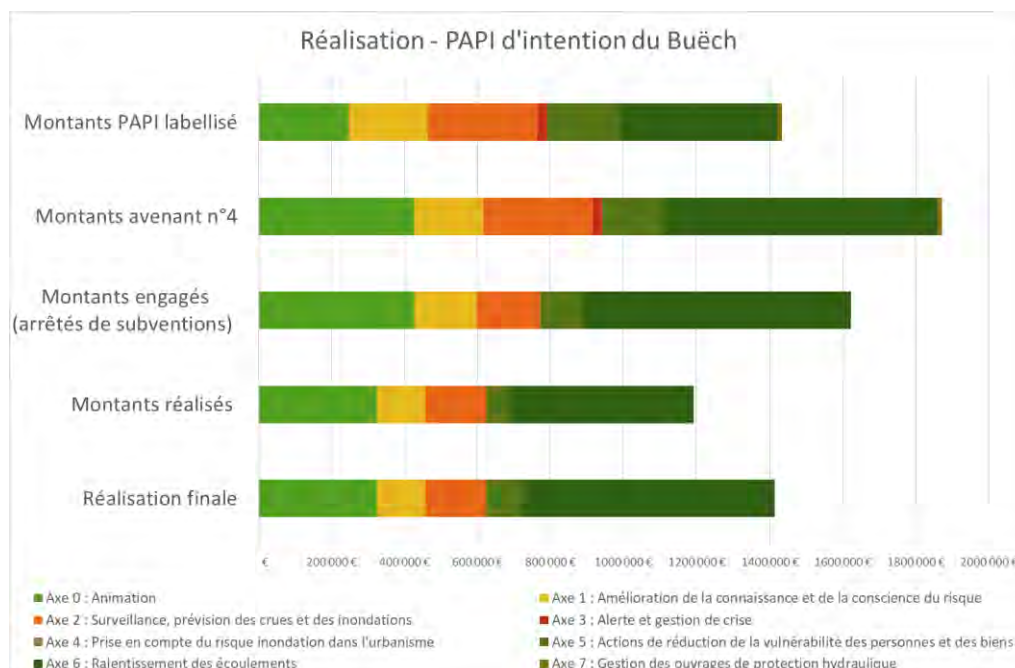


Figure 6 : Réalisation du PAPI d'intention

Le tableau suivant précise par axes les montants inscrits dans le dernier avenant, les montants engagés, les montants engagés, l'autofinancement du SMIGIBA et la consommation des crédits d'Etat. Pour les études encore en cours, le montant restant à percevoir est également spécifié dans la dernière colonne.

Tableau 4 : Montants par axe

	Montants PAPI labellisé	Montants avenant n°4	Montants engagés (arrêtés de subventions)	Réalisation (01/01/2026)		SMIGIBA Maître d'ouvrage		Etat FPRNM/BOP 181/Fonds Vert (2023)		
				Montants réalisés	Reste à réaliser	Montants*	Autofinancement	Montant attribué	Montant perçu	Reste à percevoir
Axe 0	246 000 €	426 000 €	426 000 €	324 274 €		183 549 €	57%	156 000 €	152 725 €	
Axe 1	218 970 €	189 825 €	172 105 €	132 605 €		31 271 €	24%	75 491 €	54 792 €	
Axe 2	300 000 €	300 000 €	173 028 €	166 451 €		80 740 €	49%	30 000 €	29 727 €	
Axe 3	25 120 €	25 120 €	- €							
Axe 4	3 000 €	3 000 €	3 000 €					1 500 €		
Axe 5	196 145 €	166 145 €	116 770 €	65 835 €	34 603 €	30 841 €	31%	44 685 €	25 962 €	17 302 €
Axe 6	433 300 €	749 300 €	731 000 €	502 906 €	187 515 €	151 519 €	22%	293 000 €	182 951 €	89 797 €
Axe 7	12 000 €	12 000 €								
TOTAL	1 434 535 €	1 871 390 €	1 621 903 €	1 192 071 €	222 118 €	477 920 €	34%	600 676 €	446 157 €	107 098 €

* Réalisés + reste à réaliser

Pour les crédits d'Etat, **74% des sommes engagées ont été perçues** et quand les actions en cours seront terminées, **92% des crédits engagés auront été consommés**.

Pour les consommations par axe : 72.6% des crédits engagés pour l'axe 1 ont été consommés, 99% pour l'axe 2, 58% pour l'axe 5 (97% quand l'action encore en cours sera finalisée), 62% pour l'axe 6 (93% quand les 3 actions en cours seront finalisées).

Pour l'animation, 98 % des montants engagés ont été consommés. **Le taux de financement des actions par l'Etat est actuellement de 36.4%, une fois les actions en cours terminées, il sera de 38.3%.** Concernant l'autofinancement du SMIGIBA, il s'élève à 34% sur la totalité des actions du PAPI, avec une part plus importante sur l'animation et sur l'axe 2.

Le tableau ci-dessous présente les montants réalisés et perçus par axe et par financeur. La répartition finale par partenaire financier est présentée sur le graphique ci-dessous.

Pour les autres partenaires financiers, le taux de financement des actions par l'agence de l'Eau est actuellement de 18%, quand l'ensemble des actions sera finalisé, ce taux devrait être de 22.5%.

Pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux de financement est de 5.7% (4.8% sur le PAPI finalisé, le SMIGIBA a déjà perçu l'ensemble des subventions attribuées par la Région).

Le dernier partenaire financier est le département de la Drôme dont la contribution s'élève à 1% des montants réalisés au 1^{er} janvier 2026.

Tableau 5 : Montants perçus par axe et par financeur

	Montants PAPI labellisé	Montants avenant n°4	Montants engagés	Montants réalisés	Subventions perçues (01/01/2026)			
					Etat*	AERMC	Région Provence- Alpes Côte d'Azur	CD26
Axe 0	246 000 €	426 000 €	426 000 €	324 274 €	152 725 €			
Axe 1	192 940 €	189 825 €	172 105 €	132 605 €	54 792 €	16 448 €	23 944 €	3 150 €
Axe 2	290 000 €	300 000 €	173 028 €	166 451 €	29 727 €	29 147 €	26 836 €	
Axe 3	24 620 €	25 120 €						
Axe 4	2 600 €	3 000 €	3 000 €					
Axe 5	181 170 €	166 145 €	116 770 €	65 835 €	25 962 €	9 633 €		
Axe 6	428 300 €	749 300 €	731 000 €	502 906 €	182 951 €	170 450 €	9 000 €	10 922 €
Axe 7	12 000 €	12 000 €						
TOTAL	1 377 630 €	1 871 390 €	1 621 903 €	1 192 071 €	446 157 €	225 678€	59 780 €	14 072 €

*Etat : FPRNM/BOP181/Fonds Vert 2023

Tableau 6 : Répartition des subventions – évolution depuis la labellisation

Co-financeurs	TOTAL PAPI labellisé	TOTAL PAPI avec avenants	TOTAL PAPI engagé	TOTAL PAPI réalisé	TOTAL Réalisation finale	Différences entre le PAPI réalisé et le PAPI labellisé	Evolution du PAPI réalisé et le PAPI labellisé	Evolution entre la réalisation finale et le PAPI avec avenants	Evolution entre la réalisation finale et le PAPI avec avenants
COÛT global	1 434 535 €	1 871 390 €	1 621 903 €	1 192 071 €	1 414 189 €	-242 464 €	-16.90%	-24.43%	-12.81%
État BOP 181	72 000 €	144 000 €	144 000 €	140 725 €	140 725 €	68 725 €	95.45%	-2.27%	-2.27%
État FPRNM	387 846 €	477 573 €	444 676 €	293 432 €	400 531 €	-94 413 €	-24.34%	-16.13%	-9.93%
AERMC	233 550 €	466 907 €	335 131 €	225 678 €	329 411 €	-7 872 €	-3.37%	-29.45%	-1.71%
Région Provence- Alpes Côte d'Azur	226 138 €	109 556 €	72 731 €	59 780 €	59 780 €	-166 358 €	-73.56%	-45.43%	-17.81%
La Drôme	7 440 €	17 550 €	17 550 €	14 072 €	14 072 €	6 632 €	89.14%	-19.82%	-19.82%
CD des Hautes- Alpes									
SMIGIBA	402 002 €	643 805 €	595 816 €	413 246 €	457 670 €	11 244 €	2.80%	-28.91%	-23.19%
EPCI/structure GEMAPI	105 560 €					-105 560 €	-100.00%	0.00%	0.00%
Fonds Vert 2023		12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	0.00%	0.00%	0.00%

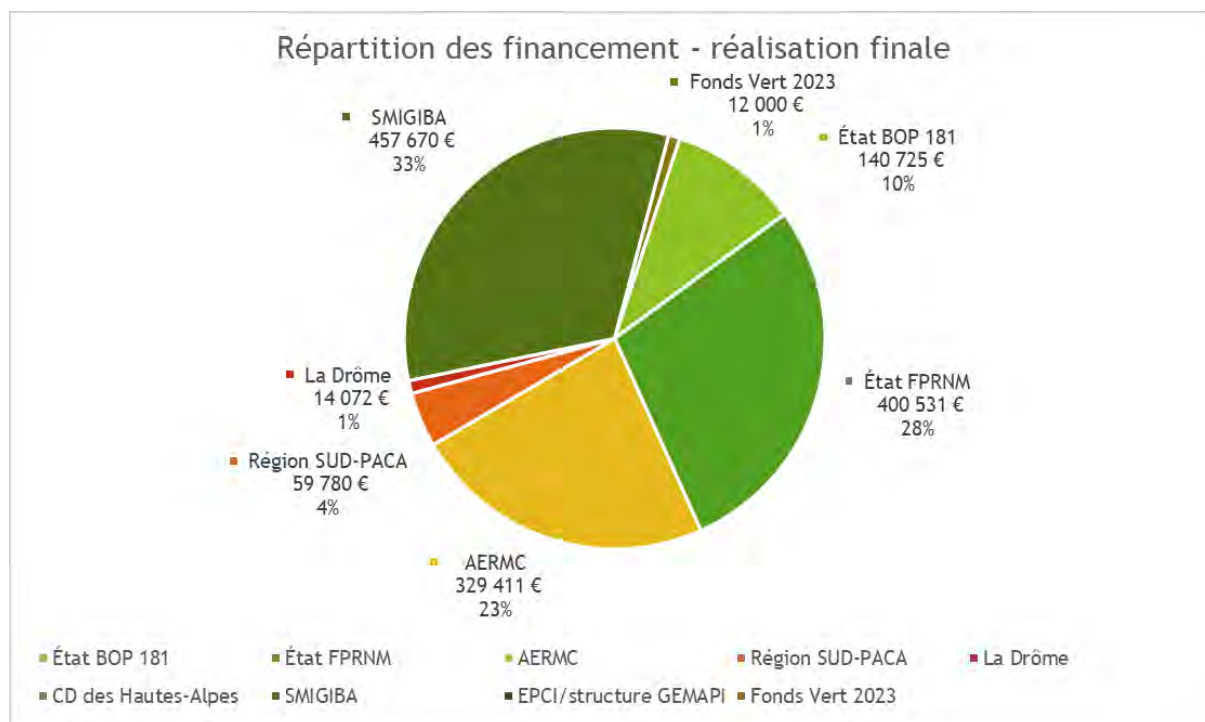


Figure 7 : Répartition financière finale

Le détail de la réalisation par axe, par action et par financeur est présenté dans le bilan par action en annexe : Bilan financier par actions

2.2.6 CONCLUSION SUR LE BILAN GLOBAL

Le PAPI d'intention du Buëch a évolué au cours de son déroulement avec un doublement de sa durée (6 ans au lieu de 3 initialement prévu) et une augmentation de son montant prévisionnel de 30%.

Cependant, 93 % des actions prévues ont été réalisées ou ont connu un commencement, et 86.6% des montants inscrits ont été engagés par des arrêtés de subventions.

Sur les crédits engagés, 74% ont été consommées et ce taux devrait passer à 86.9% quand l'ensemble des actions seront terminées (4 actions encore en cours).

2.3 BILAN PAR VOLET

Les actions du PAPI d'intention ont été regroupés en 6 volets qui répondaient aux 6 objectifs de la stratégie. Le tableau ci-dessous reprend ces 6 objectifs et précise le volet y répondant.

Tableau 7 : Tableau des objectifs par volet

Objectif	Volet	Page
Organisation de la future compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant	Volet 1 – Gouvernance	24
Amélioration de la connaissance des aléas (inondation, torrentiel) : finalisation du diagnostic du PAPI d'intention sur le bassin versant	Volet 2 - Amélioration de la connaissance	25
Prévention et sensibilisation des acteurs locaux et du public sur les problématiques d'inondations, de risques torrentiels ou encore de transport sédimentaire : redévelopper la culture du risque sur le territoire	Volet 3 – Prévention et sensibilisation	25
Amélioration de la surveillance et de l'alerte en amont des secteurs à enjeux	Volet 4 – Amélioration de la surveillance	26
Amélioration de la connaissance de la vulnérabilité du territoire en vue de prioriser les actions à mettre en œuvre dans le PAPI complet : identification et priorisation des secteurs sur lesquels intervenir	Volet 5 - Réduction de la vulnérabilité	26
Amélioration de la connaissance de la gestion des écoulements : études de définition des aménagements hydrauliques en vue du PAPI complet	Volet 6 – Gestion des écoulements et protection	27

La partie suivante présente le bilan (réalisation, en cours, abandon) pour chacun de ces volets.

2.3.1 VOLET 1 - GOUVERNANCE

❖ Organisation de la future compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant :

Objectif du volet : déterminer la gouvernance de cette compétence dans le cadre de l'évolution des EPCI et de préciser le rôle du SMIGIBA

Nombre d'actions prévues : 3

Nombre d'actions achevées : 3

- Animation ;
- Etude SOCLE ;
- Bilan du PAPI d'intention.

Réalisé :

- Modification du nombre de délégués au SMIGIBA suite à la loi NOTRe ;
- Transfert de la compétence GEMAPI au SMIGIBA avec la mise en place d'un pacte de gouvernance et d'un plan pluriannuel d'actions fixant les participations des EPCI membres ;
- Animation du PAPI d'intention ;
- Rédaction du bilan du PAPI d'intention.

A finaliser sous la mandature 2026-2031 :

- Projet de structure avec définition des lignes d'actions du SMIGIBA dans le cadre de la GEMAPI. Objectif : création d'une charte GEMAPI et d'un ensemble de fiches destinées à clarifier les interventions du SMIGIBA.

2.3.2 VOLET 2 - AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

❖ Amélioration de la connaissance des aléas (inondation, torrentiel) :

Objectif du volet : finaliser le diagnostic sur le bassin versant en perspective du PAPI complet

Nombre d'actions prévues : 3

Nombre d'actions achevées : 2

- Finalisation du recensement des enjeux humains, environnementaux) ;
- Etude agricole approfondie.

1 action engagée en interne mais n'a pas pu aboutir :

- Problématique de déterminer l'aléa fréquent (premiers dégâts) sur l'ensemble du bassin versant.

2.3.3 VOLET 3 – PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

❖ Prévention et sensibilisation des acteurs locaux et du public sur les problématiques d'inondations, de risques torrentiels ou encore de transport sédimentaire :

Objectif du volet : nécessité de redévelopper la culture du risque sur le territoire

Nombre d'actions prévues : 7

Nombre d'actions achevées : 4

- Action d'information du public (interventions scolaires, randonnées-conférences, plaquette, panneaux, journées des risques) ;
- Action d'information des acteurs locaux (conférences, journées des risques) ;
- Création d'un observatoire (enjeux, risques, milieux) ;
- Pose de repères de crues.

2 actions ont été engagées en interne mais n'ont pas pu aboutir :

- Partie inondation et torrentiel des DICRIM : uniquement rencontre des communes pour les sensibiliser au DICRIM ;
- Note d'intégration du risques inondation dans les documents d'urbanisme : difficulté de travailler avec les SCOT et la DDT sur ce sujet.

1 action était sous maîtrise d'ouvrage de la DDT05 : établissement de 3 PPRN. 2 PPRN ont été engagés et sont en cours d'élaboration (enquête publique – état janvier 2026).

2.3.4 VOLET 4 – AMÉLIORATION DE LA SURVEILLANCE

❖ Surveillance et alerte :

Objectif du volet : améliorer de la surveillance et de l'alerte en amont des secteurs connus les plus exposés

Nombre d'actions prévues : 5

Nombre d'actions achevées : 2

- Diagnostic du bassin versant pour implanter les stations de mesures ;
- Acquisition et installation des stations de mesures.

3 actions ont été engagées en interne mais n'ont pas pu aboutir :

- Mise en place d'un système d'alerte à l'échelle du bassin versant : rencontre de prestataires, réunions avec le Service de Prévision des Crues (SPC), conférences sur la vigilance et l'alerte. Le territoire n'est pas encore prêt pour mettre en place ce type de système et les stations ne sont pas encore rodées pour être utiles à l'alerte ;
- Mission d'appui à la rédaction des PCS : rencontre des communes, appui pour 2 communes qui ont mis en place leur PCS, conférences sur la vigilance et l'alerte, exercice de gestion de crise ;
- Gestion de l'après-crue : rédaction d'un protocole pour la prise de note après un événement, préparation d'une base de données pour le recensement des laisses de crues.

En cours :

- Définition des seuils de vigilance et d'avertissement pour les stations de suivi.

2.3.5 VOLET 5 - RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ

❖ Amélioration de la connaissance de la vulnérabilité du territoire

Objectif : prioriser les secteurs lesquels intervenir dans le cadre du futur PAPI complet

Nombre d'actions prévues : 5

Nombre d'actions achevées : 3

- Définition concertée des secteurs prioritaires : recensement des secteurs soumis aux aléas, croisement avec les enjeux humains : 30 secteurs

identifiés, priorisation pour déterminer les secteurs sur lesquels des études plus poussées seront réalisées en fonction de la faisabilité des actions : 10 secteurs ;

- Diagnostic de vulnérabilité environnementale : tableaux de préconisations environnementales en fonction du type de travaux ;
- Plan de gestion des alluvions de la Méouge : analyse du fonctionnement morphologique du cours d'eau, recensement des ouvrages de protection, définition de l'espace de bon fonctionnement, propositions d'actions. Le plan global n'est pas mis en œuvre pour le moment dans l'attente de possibilités de financement dans le cadre du XIIème programme de l'Agence de l'eau. Les préconisations seront mises en œuvre à l'opportunité selon la nécessité d'intervention sur les ouvrages.

1 action en cours :

- Stratégie de gestion des inondations en dehors des systèmes d'endiguements : action qui a évolué vers la réalisation d'un guide du riverain en ligne avec des réponses apportées aux différents acteurs du territoire (riverains, élus, agriculteurs).

1 action abandonnée :

- Analyse de la vulnérabilité économique. Cette action créait un doublon avec l'action de définition des secteurs prioritaires qui a permis d'identifier les secteurs les plus vulnérables en termes d'habitation et d'enjeux économiques.

2.3.6 VOLET 6 – GESTION DES ÉCOULEMENTS ET PROTECTION

❖ Amélioration de la connaissance de la gestion des écoulements :

Objectif : réaliser des études visant à définir les aménagements hydrauliques qui pourront être réalisés dans le cadre du futur PAPI complet

Nombre d'actions prévues : 5 + 2 actions ajoutées par avenant

Nombre d'actions achevées : 2

- Définition des critères pour les analyses multicritères : mise en place de protocoles pour les critères environnementaux et morphologiques et pour l'aide à la décision ;
- Action complémentaire :
 - Étude hydrologique en amont de la commune de Séderon suite au constat de l'impossibilité de réduire les inondations dans la traversée du village. L'étude a montré qu'il n'était pas réalisable de créer de zones de ralentissement des écoulements en amont du village pour limiter les inondations. Des diagnostics de réduction de la vulnérabilité sont en cours de réalisation pour définir les travaux de mitigation à entreprendre pour protéger les biens.

4 actions en cours :

Les actions suivantes prennent plus de temps que prévu compte tenu de l'intégration de phases importantes de concertation et de l'ajustement par rapport à la réglementation relative aux systèmes d'endiguement.

- Etudes sur le Grand Buëch – commune de la Faurie (cf. 2.5.2, p. 36) : définition des aménagements en concertation avec la population, phase avant-projet, démarche foncière engagée, dossier d'autorisation environnementale déposé en novembre 2025 – en phase d'instruction (janvier 2026) ;
- Etudes sur le Grand Buëch – commune d'Aspremont (cf. 2.5.2, p. 36) : réflexion sur le curage et le fonctionnement du secteur avec le pont. La solution de curage a été abandonnée car l'étude a montré le faible gain attendu. Une réflexion est en cours sur l'aménagement de la pile de pont pour réduire les risques d'embâcles ;
- Secteurs clés (cf. 2.5.3, p. 40) : études d'aménagements engagées sur 8 secteurs, proposition de scénarios allant de la non-intervention à la reprise des ouvrages en passant par des propositions ambitieuses d'élargissement pour supprimer les ouvrages. Cette étude est menée en parallèle d'une importante dynamique de concertation avec la population. Quatre secteurs sont concernés par l'engagement d'études de dangers sur des futurs systèmes d'endiguement (demande directe de FPRNM pour la réalisation des études de dangers) ;
- Action complémentaire engagée :
 - Investigations géotechniques.

2 actions non engagées :

- Etude d'élargissement de la Blaisance et étude sur Rif de l'Arc : secteurs non classés dans les 10 premiers secteurs prioritaires, pas d'aboutissement des discussions sur les enjeux fonciers pour la Blaisance.

2.4 BILAN PAR ACTIONS

Une fiche bilan a été rédigée pour chacune action du PAPI d'intention. Elles sont jointes en ANNEXE.

2.5 BILAN DES ACTIONS STRUCTURANTES

2.5.1 DÉFINITION CONCERTÉE DES SECTEURS PRIORITAIRES

Le SMIGIBA a voulu que la phase d'intention du PAPI du Buëch puisse permettre d'identifier de façon concertée mais aussi analytique les secteurs prioritaires dans le but de hiérarchiser les travaux qui pourront être menés dans le cadre d'un PAPI complet.

Le SMIGIBA a souhaité mener cette opération sur le multi-aléas pour prendre en compte l'ensemble des populations présentes sur le territoire. La partie multi-risques a été intégrée dans un programme de Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN), financé par l'Union Européenne dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional du massif des Alpes (POIA).

Étude de définition concertée des secteurs prioritaires

Pour répondre à ces objectifs, il a été proposé de mettre en place une démarche participative pour identifier les secteurs à enjeux et définir la vulnérabilité du territoire. Cette identification a été réalisée en croisant la vision du ressenti des populations et des acteurs locaux au travers d'ateliers de concertation (vision ressentie, novembre 2019), avec une approche analytique multirisques croisant les cartes d'aléas et les cartes d'enjeux (vision analytique).

La vision ressentie a été complétée par les résultats d'une étude de la valeur agronomique des terres agricoles situées dans la zone inondable du Buëch et ses affluents et de leur importance dans les systèmes d'exploitation en place, menée à la demande du SMIGIBA par la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes. Une étude identique a été menée sur les communes de Mison et de Sisteron par la Chambre d'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence. Une note sur la sensibilité des parcelles et des systèmes d'exploitation agricoles aux risques d'inondation et d'érosion pour la partie Drômoise du bassin versant a été réalisée par la Chambre d'Agriculture de la Drôme.

Au total, 267 secteurs à enjeux ont été recensés. 48 d'entre eux ont été retenus comme de plus forte vulnérabilité (enjeu majeur) pour l'ensemble des aléas (chutes de pierres, glissement de terrain, érosion de berges et ravinement, inondation et crue torrentielle). Certains sites peuvent être soumis à plusieurs aléas.

Tableau 8 : Tableau des aléas par sous bassin

Aléa	 CHUTES DE PIERRES	 ÉROSION	 INONDATION
Sous bassin			
Grand et Petit Buëch 88 sites	7 secteurs dont 1 majeur	20 secteurs dont 3 majeurs	65 secteurs dont 8 majeurs
Buëch aval 83 sites	11 secteurs dont 1 majeur	19 secteurs dont 3 majeurs	56 secteurs dont 11 majeurs
Méouge 96 sites	3 secteurs dont 1 majeur	11 secteurs dont 4 majeurs	86 secteurs dont 16 majeurs

Les visions ressenties et analytiques ont été comparées : il en résulte une bonne cohérence, la vision analytique apportant une complémentarité par l'intégration des enjeux secondaires qui n'apparaissent pas forcément dans la vision ressentie.

La validation des résultats s'est déroulée en réunion plénière le 23 janvier 2020 à Eyguians. Les élus du territoire ont été conviés à cette réunion, ainsi que les différents partenaires ayant participé à l'élaboration de ces visions. Cela a été l'occasion de valider les secteurs identifiés selon les 2 approches, et de recenser parmi ces secteurs, les zones à protéger quels que soient les risques auxquels elles sont exposées.

Secteurs identifiés

Les 267 secteurs identifiés initialement ont alors été regroupés en 158 secteurs (proximité et similitude de risque, certains secteurs étant soumis à plusieurs aléas) et répartis ainsi :

- 109 secteurs ayant une problématique inondation (et crue torrentielle) et/ou érosions (de berge et ravinement) ;
- 49 secteurs avec une problématique prédominante de mouvement de terrain (chutes de pierres, glissement de terrain).

Tableau 9 : Tableau des aléas par sous bassin

Aléa	 CHUTES DE PIERRES	 ÉROSION	 INONDATION
Sous bassin			
Grand et Petit Buëch 57 sites	11 secteurs	20 secteurs	38 secteurs
Buëch aval 59 sites	25 secteurs	15 secteurs	26 secteurs
Méouge 42 sites	10 secteurs	12 secteurs	24 secteurs

Les caractéristiques des secteurs identifiés (selon les enjeux présents et l'intensité de l'aléa) couplés à l'analyse de l'état des ouvrages recensés sur le territoire du Buëch (ceux jouant un rôle dans la gestion des inondations et des érosions et ceux assurant une protection d'un autre risque de montagne) ont permis d'aboutir à une première priorisation de ces 158 secteurs selon les critères suivants :

1. Présence de l'enjeu « habitation » ;
2. État des ouvrages ;
3. Importance de l'enjeu ;
4. Intensité de l'aléa ;
5. Vulnérabilité au risque.

Propositions d'actions pour tous les secteurs

Chaque secteur a fait l'objet de propositions d'actions telles que :

- Des mesures de protection comme le confortement des berges par techniques végétales et/ou par enrochement pour les secteurs avec une problématique prédominante d'inondation et/ou d'érosion ;
- Des mesures d'entretien ;
- Des mesures de protection comme la création de fossés (ruissellement sur versant), la création d'écrans pare-pierre ou encore le prolongement d'ouvrages existants ainsi que leur entretien (chute de blocs) pour les secteurs avec une problématique prédominante de mouvement de terrain ;
- Des mesures de prévention ou l'installation de systèmes d'alerte.

30 secteurs avec enjeu humain et à aléa inondation

Parmi les secteurs ayant une problématique prédominante d'inondation et/ou d'érosion, les 30 secteurs présentant un enjeu humain ont été identifiés. Une analyse complémentaire a été réalisée et elle a permis d'intégrer 1 secteur qui avait été oublié lors des précédentes phases, celui des digues du torrent perché du rif de Bel Air à Serres.

Ces 30 secteurs, relevant de la GEMAPI, ont fait l'objet d'une proposition d'action principale et d'une seconde action possible (en général de l'alerte ou de la prévention).

Ces propositions se sont basées le plus possible sur les études hydrauliques déjà réalisées où des actions étaient déjà proposées (i.e. plan de gestion des alluvions, diagnostics de digue, etc.). Ces études de référence sont précisées pour chaque secteur.

Il est également prévu que, pour chaque action de travaux d'aménagement, une étude hydraulique préalable précise les caractéristiques de l'action en les adaptant aux enjeux fixés, selon les aléas en présence ainsi que selon les objectifs de niveau de protection définis.

Les propositions d'actions pour chaque secteur ne doivent pas être considérées comme arrêtées à ce stade.

Classement des 30 secteurs à enjeu humain et à aléa inondation

Les critères techniques de priorisations ont été les suivants :

- Etat des ouvrages : 3 (très dégradé) / 2 (dégradé) / 1 (moyen) / 0 (Bon) ;
- Population permanente : 3 (importante > 100) / 2 (moyenne : entre 30 et 100) / 1 (faible < 30) / 0 (pas de population) ;
- Responsabilité GEMAPIen : 3 (linéaire digue important / nombre de seuils / seuil élevé) / 2 (linéaire digue moyen / petit seuil) / 1 (linéaire digue faible) / 0 (pas de digue ni de seuil) ;
- Amélioration environnementale possible : 3 (forte) / 2 (moyenne) / 1 (faible) / 0 (pas d'enjeux/pas d'amélioration possible) ;
- Niveau de danger/aléa des enjeux : 3 (aléa très fort) / 2 (aléa fort) / 1 (aléa moyen) / 0 (aléa faible) ;
- Subventionnement possible : 3 (70 %) / 2 (50 %) / 1 (30 %) / 0 (pas de co-financement possible).

Les secteurs ont été classés comme suit :

- Priorité A : note ≥ 13 ;
- Priorité B : $8 \leq \text{note} \leq 12$;
- Priorité C : note ≤ 7 .

Ainsi, 9 secteurs ont été identifiés en classe A, 8 secteurs en classe B et 13 secteurs en classe C.

Cette classification est une manière de hiérarchiser la mise en œuvre de ces actions : les actions en classe A seront engagées à court terme et les actions en classe B et C à moyen terme.

De plus, pour l'ensemble de ces secteurs, les actions de prévention et d'alerte ont été mises en place à très court terme car le SMIGIBA travaille d'ores et déjà sur un système d'alerte pour les principaux secteurs à enjeux.

Réunion de restitution et de validation du classement

Le 30 mars 2021, à la salle Lucien Sallée de Serres, les acteurs du territoire ont été invités à venir partager les propositions d'actions faites pour ces 30 secteurs à enjeu humain et à aléa inondation et à valider cette proposition de classement.

Les élus ont choisi de changer la priorité d'un secteur de B à A en raison de craintes locales de dégradation de l'ouvrage sur la partie amont.

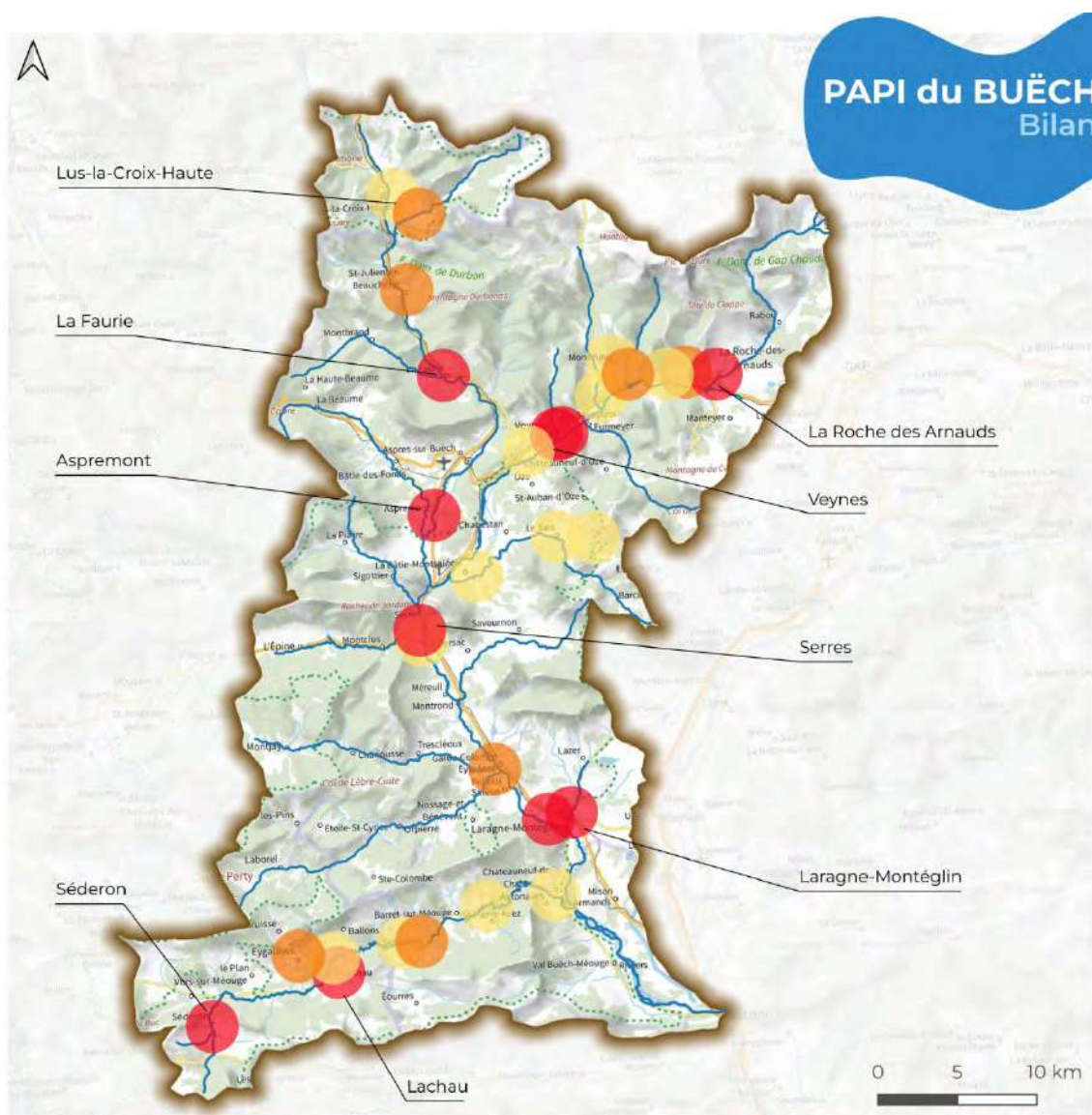
Au final, 10 secteurs ont été identifiés en priorité A, 7 secteurs en priorité B et 13 secteurs en priorité C.

Tableau 10 : Secteurs identifiés comme prioritaires en fonction du sous bassin versant

Priorité	A	B	C
Petit Buëch	3	2	7
Grand Buëch	2	2	1
Buëch Aval	3	1	1
Méouge	2	2	4
TOTAL	10	7	13

Ce classement et ces propositions ont servi à construire la feuille de route des actions qui seront menées par le SMIGIBA dans le cadre de la GEMAPI. Le SMIGIBA continuera à travailler en parallèle sur les actions d'entretien de la végétation et d'assistance aux collectivités.

L'action 6.3 du PAPI - stratégie de gestion des inondations dans les secteurs clés a été engagée sur 8 secteurs classés en A (cf. 2.5.3, p. 40), les 2 secteurs restant étant concernés par l'action 6.2 – suite des études sur les endiguements du Grand Buëch (cf. 2.5.2, p. 36).



Localisation des 30 secteurs prioritaires sur le bassin versant

Légende

Secteurs prioritaires :

- Priorité A
- Priorité B
- Priorité C

- Principaux cours d'eau
- Bassin versant



Date : Mars 2026
Source : SMIGIBA, AMETEN, Plan IGN ®V2

Figure 8 : Carte de localisation des 30 secteurs identifiés comme prioritaires

Tableau récapitulatif des actions proposées pour les 30 secteurs à enjeu humain et à aléa inondation

Un tableau a été établi pour ces 30 secteurs. Il présente pour chaque secteur :

- La fiche d'identité du secteur avec :
 - Nom, Commune et EPCI, Cours d'eau concerné (Sous-bassin versant), enjeux présents, nombre d'habitants permanents (dans les logements), nombre d'habitants temporaires (capacités des campings si existants sur le secteur) ;
- La priorité : suivant les différents classements intermédiaires :
 - Selon le croisement des visions ressentie et analytique (phase 1 et 2) issues des phases de concertation et du travail de cartographie (classement des 158 secteurs identifiés et rabattus ensuite aux 30 secteurs avec enjeu humain et aléa inondation) ;
 - Selon le nombre d'habitants permanents concernés par l'aléa sur le secteur : prenant en compte le nombre d'habitants permanents, puis, pour un même nombre d'habitants, le nombre d'habitants temporaires calculés à partir de la capacité maximale des campings présents dans la zone d'aléa ;
 - Selon les critères de priorité d'actions (état des infrastructures, densité de population exposée, rapidité et la violence de l'aléa)
- Les actions proposées :
 - La description de l'action principale, avec le cas échéant l'étude de référence proposant cette action ;
 - La description de la seconde action proposée ;
- L'avis technique du bureau d'étude et du SMIGIBA sur ce secteur.

Ce tableau a servi de base pour l'établissement du plan pluriannuel actions (cf. 2.1.2.3, p. 7).

Le tableau est disponible en suivant ce lien :

<https://fichiers.numerique.gouv.fr/explorer/items/files/b333b00c-d2d5-40ad-9f30-01da3f4f555f>

Biais de l'étude

Ce type de démarche fonctionne particulièrement bien lorsqu'une majorité de personnes répond présent : des courriers d'invitation ont été envoyés à l'ensemble des mairies du territoire, invitant les conseillers municipaux et les conseillers communautaires. Malheureusement peu de personnes participent même si toutes se sentent concernées par ces problématiques. On peut visualiser ce biais par le nombre de secteurs et les enjeux recensés : on a ainsi plus de secteurs dans la Méouge que pour les bassins du Grand et du Petit Buëch. Les 2/3 des secteurs recensés dans la Méouge concernent des enjeux agricoles contre environ 1/4 sur les bassins versants des Grand et Petit Buëch ou sur celui du Buëch aval. De plus, pour la Méouge, la traversée de Séderon ne figure pas dans les secteurs identifiés.

Ce biais devait être minoré par les appels du prestataire aux principales communes et l'analyse analytique mais le peu de participants aux réunions de restitution pour la validation des secteurs a renforcé de nouveau ce biais. Le fait que les secteurs de

la traversée de Séderon ou du torrent perché du rif de Bel-Air à Serres aient été absents des secteurs recensés n'a pas été relevé lors du croisement des visions.

2.5.2 SUITE DES ÉTUDES DES ENDIGUEMENTS SUR LE GRAND BUËCH

L'étude 6.2 du PAPI d'intention a concerné les secteurs du Grand Buëch sur les communes d'Aspremont et La Faurie. Ces deux communes avaient été retenues comme les secteurs prioritaires depuis l'étude plan de gestion des alluvions réalisée en 2014 par le SMIGIBA. En effet, en plus d'enjeux forts liés au risque inondation, ces communes présentent des tronçons marqués par d'importants déséquilibres sédimentaires et des ouvrages de protection dégradés.

L'étude engagée depuis 2022 a permis de dégager des conclusions fortes sur les deux communes.

Comme l'a confirmé le RTM en charge du PPR de **la commune d'Aspremont**, l'étude a démontré que contrairement à qui semblait être observé visuellement, il n'y a pas de phénomène d'engrèvement important en amont du pont de la route départementale 1075. Le phénomène concerne plutôt la stabilisation de certains bancs alluvionnaires et la chenalisation du cours d'eau. La réponse technique au risque d'inondation en amont du pont par un curage massif associé à une recharge dans un secteur déficitaire plus en aval a donc été abandonnée, compte tenu du risque de faible efficacité et de récurrence de l'intervention.

Sur cette commune, l'objectif est de réduire le risque de diminution de la section hydraulique sous le pont en proposant des solutions techniques pour se prémunir contre les embâcles au niveau du pont.

Plus en amont, le constat est très différent dans la traversée du Buëch à **La Faurie**. Les digues, présentes sur un linéaire de près de 2 km dans cette commune, sont dans un état de dégradation important sur de nombreux tronçons. Par ailleurs, ce corsetage du cours d'eau favorise l'incision du lit, contribuant à la dégradation du fonctionnement du cours d'eau et à l'affouillement des ouvrages. L'étude propose un projet d'ampleur visant à améliorer le niveau de protection des secteurs habités, à restaurer le fonctionnement du cours d'eau et à rénover les ouvrages qui seront conservés. Le projet associe de nombreux partenaires : l'Etat au titre du Domaine Public Fluvial (DPF), le Département pour la réfection d'un pont de route départementale et INEOS propriétaire d'une conduite d'éthylène qui franchit le Grand Buëch à plusieurs reprises sur l'emprise du projet. La population a été associée depuis le début de l'étude par de nombreuses réunions publiques et rencontres sur le terrain.

Les dossiers réglementaires ont été déposés en novembre 2025 (dossier loi sur l'eau, étude de dangers) pour instruction et la démarche d'acquisition foncière nécessaire a été engagée. Les premières parcelles ont été acquises début 2026.

L'objectif est de permettre l'émergence de cette opération rapidement dans le cadre du PAPI complet pour rétablir la protection contre les inondations du village

et faire de cette action une démonstration des modalités d'actions sur les cours d'eau et les ouvrages de protection à l'échelle du bassin versant.

Cette action ne pouvant se construire sans un consensus avec les communes et ses habitants mais aussi avec les EPCI finançant le SMIGIBA, différentes instances de concertation, de suivi et de décisions ont été mises en place :

- **Réunions publiques** dans les 2 communes concernées ;
- **Rencontres des acteurs** : conseils municipaux, chambre consulaire, services de l'Etat ;
- **Comité de pilotage** : Il regroupe les représentants des acteurs locaux et est l'instance de discussions des projets ;
- **Comité décisionnel** : Il regroupe les instances décisionnelles, à savoir le SMIGIBA, l'EPCI et la commune concernée. Le SMIGIBA est responsable des ouvrages et de la protection des populations contre le risque inondation au titre de sa compétence GEMAPI. La communauté de communes est le principal contributeur financier et les communes seront « impactées » sur leur territoire par les projets.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des réunions, rencontres, ateliers de concertation qui se sont tenus durant cette étude. Ce projet étant antérieur au PAPI d'intention du Buëch, nous avons également fait figurer les réunions et réunions publiques qui se sont tenues au préalable.

Tableau 11 : Récapitulatif des réunions ayant eu lieu pour cette étude

Date	FA	Réunion	Objectifs
17/05/2013	Plan de gestion des Alluvions	Réunion publique	Définition de l'espace de mobilité
31/05/2013		Atelier de concertation	Définition de l'espace de mobilité
25/07/2013		Atelier de concertation	Définition de l'espace de mobilité
28/09/2016	Action réalisée dans le cadre du contrat de rivière	Réunion de démarrage	Présentation de l'objet du projet
07/02/2017		Comité technique	Présentation de la phase d'études préliminaires
07/07/2017		Comité de pilotage	Présentation de la modélisation hydraulique des scénarios d'aménagement
20/10/2017		Comité de pilotage	Présentation des résultats des différents scénarios et des coûts associés
24/11/2017		Conseil municipal de La Faurie	Présentation de l'avancement de l'étude (scénarios, coûts)
25/01/2018		Comité de pilotage - étude de faisabilité technique	Définition des possibilités techniques sur les communes, présentation des résultats des Analyses Multicritères
25/06/2018	Action réalisée dans le cadre du contrat de rivière	Réunion de démarrage	Partage du diagnostic de l'état de dégradation des ouvrages
29/06/2018		Concertation : présentation du diagnostic	Validation de la méthode de travail pour élaborer un projet de restauration
28/11/2018		Concertation : présentation des scénarios	Présentation des différentes solutions
26/06/2019		Réunion publique - La Faurie : Bilan des scénarios	Présentation de l'analyse comparative des scénarios
30/05/2022	Action réalisée dans le cadre du PAPI d'intention	Réunion de démarrage	Présentation de la démarche et cadrage
15/06/2022		Concertation Aspremont	Ecoute des riverains et diagnostic des enjeux du territoire et des usagers
15/06/2022		Concertation La Faurie	Ecoute des riverains et diagnostic des enjeux du territoire et des usagers
15/09/2022		Réunion Conseil municipal Aspremont	Réflexion sur les scénarios techniques possibles pour la réduction du risque inondation
27/09/2022		Concertation La Faurie	Réflexion collective et participative sur les différentes solutions d'aménagement possibles
06/03/2023		Rencontre avec la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes	Partage du diagnostic, expliquer les objectifs du SMIGIBA, arriver à un consensus sur les terres agricoles
07/03/2023		Réunion avec le Préfet	Rencontre des élus et du préfet pour discuter des enjeux du territoire
10/03/2023		Concertation La Faurie	Présentation des solutions techniques retenues
01/06/2023		Réunion avec les services de l'Etat - La Faurie	Point sur les enjeux réglementaires du projet (dossiers environnementaux et cohérence avec PPR en cours)
27/09/2023		Concertation La Faurie	Présentation des évolutions et des ajustements du projet
07/11/2023		Réunion services de l'Etat - La Faurie	Point sur l'avancement du projet

Date	FA	Réunion	Objectifs
14/11/2023	Action réalisée dans le cadre du PAPI d' intention	Réunion de démarrage	Implication du Département dans la réflexion pour reprise du pont
14/12/2023		Conseil municipal Aspremont	Ajustement du projet par rapport aux résultats de l'étude du PPR
30/01/2024		Concertation La Faurie	Balade sur le terrain pour observer les problématiques et expliquer les solutions
18/03/2024		Comité décisionnel - La Faurie	Modalités de décisions à affiner sur les points sensibles
27/03/2024		Réunion avec les services de l'État - La Faurie	Présentation du diagnostic naturaliste et des enjeux écologiques, des impacts pressentis
09/04/2024		Rencontre avec la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes	Présentation du projet de la Faurie
01/06/2024		Réunion avec les services de l'État - La Faurie	Analyse dossier cas par cas
11/12/2024		Réunion publique	Présentation de l'avancée du projet
20/10/2025		Réunion avec les services de l'État - La Faurie	Présentation de la première phase des travaux (dépollution)
20/01/2026		Réunion publique	Présentation des travaux de dépollution en amont du pont

La concertation a permis dans un premier temps d'informer l'ensemble de la population riveraine des enjeux liés au risque inondation et au fonctionnement du cours d'eau. Les multiples réunions et les visites de sites participent au développement de la culture du risque. Par ailleurs, la mobilisation des acteurs tels que les services de l'État, la chambre d'agriculture, l'Agence de l'eau permet de mieux faire comprendre la multiplicité des enjeux liés au projet.

Cette démarche de concertation n'a pas permis la validation collective du projet. Celle-ci n'est pas possible au regard de l'affect et des enjeux personnels que le projet vient réveiller mais elle a permis à un certain nombre de participants de se positionner en faveur de l'intervention et de réfléchir collectivement au développement de solutions minimisant au maximum les impacts pour chacun.

Elle va être poursuivie pour chaque étape du projet. La première phase du projet va consister en la dépollution d'un secteur en amont rive gauche du pour de la RD28. Une réunion publique a été organisée pour présenter cette étape début janvier 2026, avant le démarrage des travaux.

2.5.3 STRATÉGIE DE GESTION DES INONDATIONS SUR PLUSIEURS SECTEURS CLÉS

Comme expliqué dans les chapitres précédents, le syndicat a réalisé une étude en vue de déterminer les secteurs prioritaires pour des interventions visant la réduction du risque inondation. En plus des deux secteurs d'Aspremont et La Faurie pour lesquels l'étude détaillée dans le paragraphe précédent est menée, 8 autres secteurs bénéficient d'une étude d'aménagement :

- Le Petit Buëch à La Roche des Arnauds ;
- L'Épervier également sur la commune de La Roche des Arnauds ;
- La Glaisette à Veynes ;
- Le Petit Buëch à Veynes ;
- Le Buëch à Laragne ;
- La Véragne à Laragne ;
- La Méouge à Séderon ;
- L'Auzance à Lachau.

Ces études ont été menées sur des formats ressemblant à celle réalisée sur les communes d'Aspremont et La Faurie. C'est-à-dire que les démarches techniques ont été accompagnées en parallèle de phases importantes de concertation.

L'objectif était de partager un diagnostic des enjeux du territoire avec la population par rapport à l'exposition au risque inondation et de réfléchir aux bénéfices à attendre d'interventions de travaux.

Des situations variées selon les secteurs :

Pour les 2 secteurs de l'Épervier et de la Glaisette, les constats ont été largement partagés sur les risques inhérents à des torrents traversant des centres urbains. Les solutions techniques ont été rapidement arrêtées car la caractéristique très urbaine de ces deux cours d'eau ne permet pas d'envisager des solutions techniques variées. Les ouvrages de protection doivent être étudiés au travers d'études de dangers et confortés si nécessaire pour une future déclaration en système d'endiguement.

Les secteurs liés au Buëch sur les communes de La Roche des Arnauds, Laragne et Veynes ont posé plus de questions sur la nécessité de préservation ou de restauration des ouvrages de protection. En effet, la largeur du lit ou son incision génère une mise en charge des ouvrages pour des niveaux de crues élevés. Par contre, les possibilités de restauration environnementale du cours d'eau sont plus ou moins importantes selon les tronçons.

Plus spécifiquement, les solutions par secteurs et les explications sont présentées dans le tableau présenté sur la page suivante.

Tableau 12 : Propositions de solutions par secteur

N°	Secteurs	Proposition	Justifications et précisions
1	Petit Buëch/la Roche des Arnauds	Rétablissement de la pente naturelle par l'abaissement de 2 seuils et des élargissements pour contenir la crue centennale sans solliciter les ouvrages	Présence d'un gros seuil de protection du réseau d'eaux usées en état dégradé, seuil sous le pont de la RD994 très dégradé, réduction de section locale importante du lit mineur
2	Épervier/la Roche des Arnauds	Classement des ouvrages en systèmes d'endiguement Piège à embâcle en amont	Pas de possibilité d'élargissement, secteur urbain dense
3	Béoux/Veynes	Béoux amont du pont : plan de gestion des alluvions	Problématique d'engravement importante due à la réduction de section et au caractère torrentiel
		Aval du pont : classement de l'ouvrage en rive droite de la Béoux en système d'endiguement	Torrent perché, contenu par la digue
	Petit Buëch/Veynes	Abandon de l'ouvrage le long du Petit Buëch	Etude hydraulique approfondie ayant démontré la faible mise en charge de la digue et l'absence de venues d'eaux dangereuses dues à une éventuelle rupture
4	Glaizette/Veynes	Classement des ouvrages en systèmes d'endiguement Piège à embâcles en amont	Pas de possibilité d'élargissement, secteur urbain dense
5	Buëch/Laragne	Classement des ouvrages en systèmes d'endiguement	Pression politique locale forte, peu de solutions et contrainte de réduction de section à l'aval
6	Véragne/Laragne	Élargissement de la section pour ne plus solliciter la digue	Déplacement conduite d'eaux usées peut être nécessaire
7	Auzance/Lachau (26)	Étude de confortement / d'aménagement du seuil	Seuil totalement déstabilisé, risque de basculement
8	Méouge/Sédon (26)	Élargissement et restauration morphologique	Non suffisant
		Étude complémentaire sur solution de rétention en amont du village	Également non suffisant
		-> protection rapprochées	Réalisation de diagnostics

Avancement actuel (janvier 2026)

A ce stade d'avancement des études, les projets par secteur tendent vers les solutions suivantes :

- A La Roche des Arnauds,
 - Sur le Petit Buëch, un projet d'élargissement pour limiter la nécessité des digues permettrait dans le même temps de recharger le lit du cours d'eau qui est largement incisé en conservant ou améliorant le niveau de protection contre les inondations et en restaurant la continuité écologique. L'avant-projet est en cours ;
 - Sur l'Épervier, l'étude de dangers est en cours.
- A Veynes,
 - L'ouvrage de la Béoux en rive droite est en charge pour de petites crues, l'étude de dangers a été engagée fin 2025 accompagnée d'un plan de gestion des alluvions par rapport à la forte problématique d'engravement dans ce secteur ;
 - Sur la Glaisette, l'étude de dangers est en cours.
- A Laragne,
 - Sur le Buëch, le cas de figure est similaire à celui de Veynes avec des enjeux agricoles plus marqués, ce qui pourrait nécessiter une prise en compte de l'enjeu d'érosion et d'inondation pour ce secteur. Une étude de dangers a été engagée en 2024 ;
 - Sur la Véragne, le projet d'élargissement permettrait d'une part de s'affranchir du rôle de la digue et d'autre part de restaurer ce cours d'eau anthropisé. L'élargissement va peut-être nécessiter le dévoiement d'une canalisation d'eaux usées, l'avant-projet est en cours.
- Dans la Méouge, les enjeux sur la commune de Séderon sont importants et l'inondation vécue en juin 2023 du fait d'une crue centennale a renforcé les attentes des habitants. Des solutions d'aménagements du centre-ville ont été étudiées mais n'apportent pas de gains significatifs. L'étude de la création de bassins de rétention en amont du village n'a pas donné de résultats satisfaisants, la zone inondable n'étant que peu modifiée. La solution pour la protection des habitations et des biens passe par les ouvrages de protection rapprochée, des diagnostics de vulnérabilité ont donc été engagés fin 2025.
- Pour le secteur de Lachau, les enjeux sont situés en amont d'un seuil maintenant le profil en long de l'Auzance, seuil qui se trouve très largement dégradé. Il n'y a pas de possibilité d'un effacement de cet ouvrage, aussi l'avant-projet en cours de réalisation vise à proposer un scénario de reprise de l'ouvrage pour assurer sa stabilité et la préservation des enjeux situés en amont. Les travaux qui découleront de l'avant-projet sont prévus au Contrat de Rivière Eau Climat.

2.5.4 RÉSEAU DE SUIVI DES HAUTEURS D'EAU

2.5.4.1 Première phase : diagnostic, localisation et protocole

Le CEREMA et INRAE ont lancé en 2016 un appel à partenaires pour l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Le territoire du Buëch dans les Hautes-Alpes, porté par le syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA) a été retenu, dans l'objectif d'apporter des méthodologies adaptées à ce territoire de montagne.

Les problématiques sur lesquelles le SMIGIBA a souhaité un appui ont été les suivantes :

1. le développement d'**outils d'aide à la décision** permettant d'intégrer les **enjeux environnementaux** et mieux adaptés à la réalité d'un **territoire rural de montagne** : cette problématique a été travaillée dans le cadre de l'action 6.1 du PAPI (sans financement Etat) « Définition des critères pour les analyses multicritères » ;

2. le développement d'un **système d'avertissement aux crues** : ce point est réalisé dans le cadre de l'action 4.1.1 du PAPI du Buëch (sans financement Etat) « Diagnostic du bassin versant pour implanter les stations de mesures », ces résultats sont développés ci-dessous ;

3. le retour d'expérience de **techniques innovantes de protection** de berges.

Nous présentons ci-dessous le déroulement et les résultats sur le volet 2 sur le développement d'un système d'avertissement aux crues.

Ce volet a été globalement organisé en 3 parties :

- Le suivi des épisodes hydrométéorologiques ;
- L'instrumentation des cours d'eau ;
- Des propositions de mesures prioritaires.

Suivi des épisodes hydrométéorologiques

L'étude a fait le point sur les dispositions existantes sur le bassin versant pour le suivi en temps réel des épisodes (réseau Météofrance, stations EDF, station SPC, radar RHyTMME), sur les outils de vigilance météorologique (APIC, Vigicrues Flash) et sur l'articulation des différents dispositifs.

Il a été recommandé au SMIGIBA de se rapprocher des différents opérateurs sur le territoire pour conventionner avec eux. Par le passé, le SMIGIBA a essayé de signer une convention avec la DTG d'EDF pour collecter les données disponibles, mais celles-ci n'ont été transmises que bien après les événements et ont été lissées à la journée.

Pour obtenir les données de Météo France et du SPC en direct, il sera nécessaire que le réseau de mesures du SMIGIBA soit reconnu comme SDAL (Système d'Alerte Local) par le SPC.

Le syndicat disposait déjà d'un compte sur la plateforme RHyTMME. Le SMIGIBA utilise cette plateforme essentiellement pour réaliser les retours d'expériences après les événements. Le radar du Mont-Colombis a rencontré des problèmes de fonctionnement, notamment un bug difficile à résoudre et les échos radar ne sont plus pris en compte dans le calcul de la lame d'eau (septembre 2025).

Pour les APIC, le SMIGIBA n'était pas éligible à l'époque, seules les communes pouvaient recevoir ces avertissements. Le SMIGIBA a donc commencé par rencontrer les communes couvertes par les APIC pour présenter ce système et inclure les coordonnées du syndicat dans les avertissements. De plus, il a à plusieurs reprises fait remarquer l'incohérence de ne pas pouvoir abonner une structure de gestion de cours d'eau à ces avertissements. Depuis l'élargissement des droits aux structures intercommunales, le SMIGIBA est abonné à ces avertissements ainsi qu'aux avertissements de Vigicrues Flash pour les cours d'eau couverts sur son territoire.

Pour diffuser l'information sur ces différents dispositifs, le SMIGIBA a organisé une conférence sur la Vigilance lors de sa journée annuelle sur les risques naturels en 2021. À cette occasion, une plaquette d'information a été réalisée.

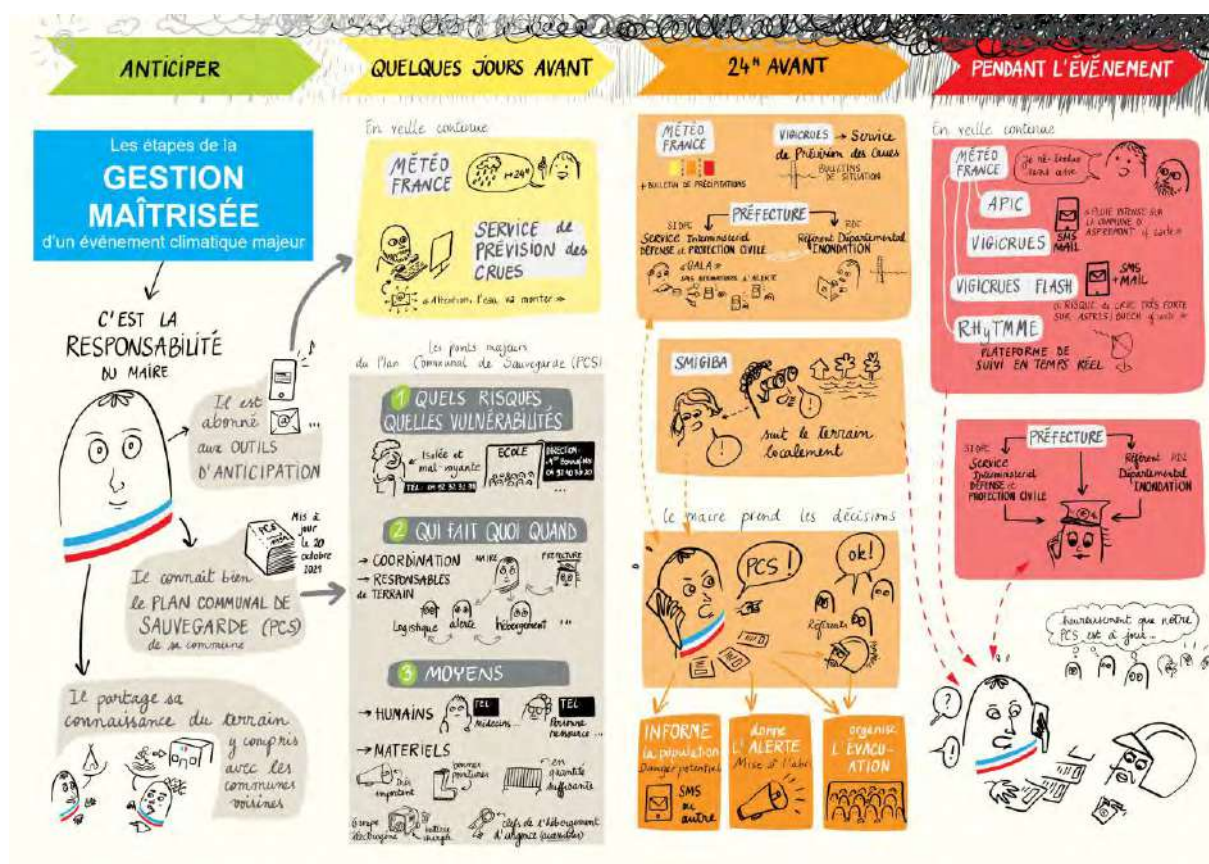


Figure 9 : Plaquette d'information sur la vigilance et l'alerte (CC-BY-CA @virginiegrimm)

Instrumentation des cours d'eau

Le CEREMA et INRAE ont d'abord étudié le réseau du SMIGIBA existant en 2019. Ce réseau avait été implanté en 2009 pour assurer le suivi d'étiage. Il était composé de 3 stations avec double radar (hauteur et vitesse).

Les problèmes du réseau ont été recensés (arrêt du réseau de communication analogique GSM Data, vieillissement du matériel en place, récupération en temps réel des données, critique des données acquises, équipe sous-dimensionnée pour réaliser l'entretien, la maintenance, la validation et la bancarisation des données, absence de jaugeages en hautes eaux).

Les sites d'implantation ont été analysés et critiqués : fonctionnement hydrologique, temps de parcours entre les stations et les points sensibles, temps de concentration en amont des stations, vitesses d'élévation du niveau d'eau. Il apparaît que les stations étaient plutôt bien localisées.

Le CEREMA et INRAE ont ensuite analysé les besoins du SMIGIBA par rapport à l'alerte pour proposer des données à mesurer (hauteurs ? débits ? vitesses ? transport solide ?) et les coûts de modernisation des stations existantes ou l'implantation de nouvelles stations le cas échéant.

Un mémoire sur les différents instruments de suivi des cours d'eau pour les hauteurs d'eau, les vitesses, les débits, le transport solide a complété ce rapport.

Propositions de mesures prioritaires

Des propositions de mesures ont été faites, chiffrées et priorisées en insistant sur la nécessité d'avoir des ressources humaines pour maintenir en bon état de fonctionnement le réseau avec une évolution vers un système d'avertissement de crues :

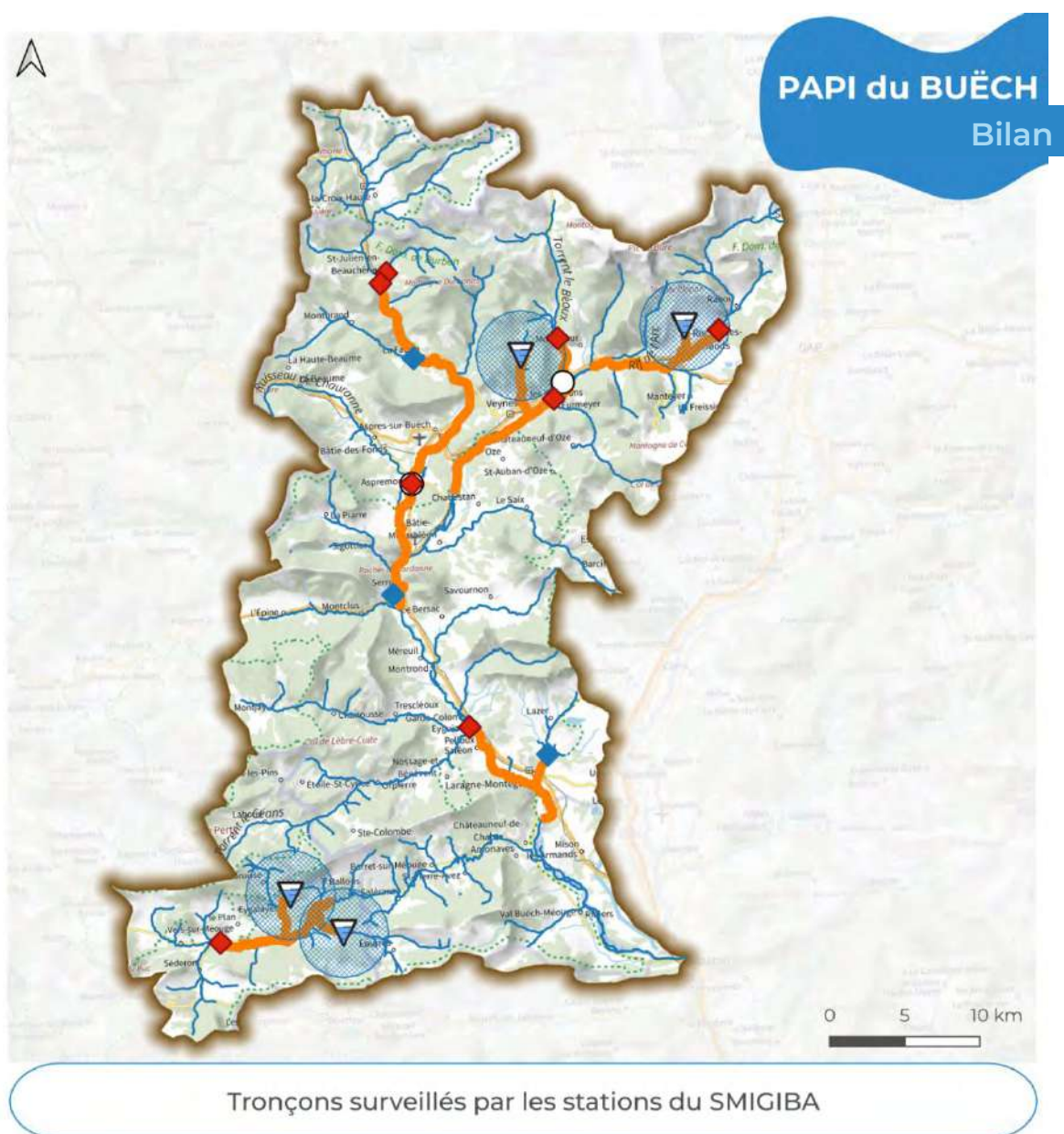
- Priorité 1 : fiabilisation du réseau existant (rénovation des systèmes d'acquisition/transmission des stations, déplacement des capteurs en amont des ponts, doublement des capteurs de hauteurs radar par des capteurs ultrasons) ;
- Priorité 2 : dispositifs complémentaires (abonnement et formation des communes aux avertissements météorologiques, acquisition d'un radar vélocimétrique pour les jaugeages en crues, mise en place d'un réseau d'observateurs bénévoles) ;
- Priorité 3 : équipement de nouveaux sites (caméras de surveillance, systèmes d'avertisseurs).

2.5.4.2 Deuxième phase : acquisition et installation

Conformément aux recommandations du CEREMA et d'INRAE, un ingénieur hydromètre a été recruté en février 2021. Il a commencé par reprendre les éléments du diagnostic. Les radars des stations proposées au déplacement ne fonctionnant plus, il a été décidé de les remplacer et d'implanter les stations plus en amont des enjeux pour augmenter le temps d'anticipation.

Le marché d'acquisition et d'installation des stations a été engagé en 2021 et les stations ont été installées en 2022.

La carte suivante présente le réseau qui a été installé sur le territoire et les tronçons surveillés.



Légende

Stations de suivi du SMIGIBA

◆ Station Radar

○ Caméra

◆ Sonde piézométrique

▼ Pluviomètre

— Tronçons surveillés

— Principaux cours d'eau



Date : Janvier 2026
Source : SMIGIBA, Plan IGN ®V2

Figure 10 : Implantation des stations du SMIGIBA

Les stations sont détaillées dans le tableau suivant avec leur objectif et les enjeux pour lesquels elles ont été implantées.

Tableau 13 : Détails, enjeux et objectifs de chaque station

Station	Type	Cours d'eau	Objectif	Enjeux
Garde-Colombe	Radar de hauteur	Buëch	Suivi des hauteurs d'eau / Alerte	Garde-Colombe, Laragne
Séderon	Radar de hauteur	Méouge	Suivi des hauteurs d'eau / Alerte	Séderon et vallée de la Méouge
La-Roche-des-Arnauds	Radar de hauteur	Petit Buëch	Suivi des hauteurs d'eau / Alerte	Village de la Roche des Arnauds
Veynes	Radar de hauteur	Petit Buëch	Suivi des hauteurs d'eau Alerte	Plaine de Veynes, stade, gymnase, campings
Veynes	Radar de hauteur et caméra	Béoux	Suivi du risque de lave torrentielle et engravement du pont Alerte	Plaine de Veynes, stade, gymnase, campings
Saint-Julien-en-Beauchêne	Radar de hauteur	Bouriane	Suivi des hauteurs d'eau Alerte	Village de Saint-Julien-en-Beauchêne
Saint-Julien-en-Beauchêne	Radar de hauteur	Grand Buëch	Suivi des hauteurs d'eau Alerte	Village de la Faurie
Aspremont	Radar de hauteur et caméra	Grand Buëch	Suivi des hauteurs d'eau et de l'engravement Alerte	Village d'Aspremont
La Faurie	Sonde piézométrique	Aiguebelle	Alerte	Village de la Faurie
Serres	Sonde piézométrique	Bel-Air	Alerte	Ville de Serres
Lazer	Sonde piézométrique	Véragne	Alerte	Ville de Laragne
La-Roche-des-Arnauds	Pluviomètre	Epervier	Anticipation Alerte	Village de la Roche des Arnauds
Veynes	Pluviomètre	Glaisette	Anticipation Alerte	Centre-ville de Veynes
Eygalayes	Pluviomètre	Riançon	Anticipation Alerte	Village d'Eygalayes
Lachau ¹	Pluviomètre	Auzance	Anticipation Alerte	Village de Lachau

¹ Le pluviomètre de Lachau a été vandalisé en décembre 2023 et n'est plus fonctionnel. Il n'a pas été remplacé pour l'instant, il sera sans doute réinstallé plus en amont, sur une autre commune.

2.5.5 CONCLUSIONS SUR LES ACTIONS STRUCTURANTES

Les actions structurantes devaient répondre aux visions complémentaires de la stratégie du PAPI d'intention (cf. 1, p.4).

L'étude de définition des secteurs prioritaires a abouti à l'établissement d'un tableau présentant des actions pour les 30 secteurs à enjeu humain et à aléa inondation qui a permis de proposer un programme pluriannuel d'actions. Ce programme, permettant de maîtriser les investissements et d'anticiper les participations financières des membres du SMIGIBA, a aidé au transfert de la compétence de la GEMAPI au SMIGIBA, répondant ainsi à la question de la gouvernance de la **vision sur le court terme** de la stratégie.

Le deuxième point de la vision à court terme était la mise en place d'un système de suivi. Celui-ci a été installé en amont des secteurs à enjeux, mais des ajustements doivent être réalisés après quelques années d'utilisation, en particulier pour rendre le système opérationnel pour l'alerte.

Pour répondre à la **vision à long terme** de la stratégie, à savoir mettre en œuvre des travaux de protection, les études ont bien avancé et des travaux sont prévus, dès labellisation du PAPI complet.

3 CONCLUSIONS

3.1 LEVÉES DES LACUNES

Le tableau ci-dessous présente les lacunes identifiées dans le diagnostic de territoire du PAPI d'intention et les réponses apportées par les actions du programme.

Tableau 14 : Lacunes identifiées et solutions apportées par le PAPI d'intention

Lacunes identifiées	Réponses apportées par le PAPI d'intention	Eléments en suspens
Sur la connaissance des aléas :	Cartographie des aléas en amont des secteurs à enjeux dans la partie drômoise du bassin versant Cartographie des premiers dégâts Modélisation des crues dans les secteurs prioritaires	Cartographie de l'aléa fréquent difficile à réaliser
Sur la connaissance des enjeux :	Identification des enjeux agricoles et des parcelles les plus impactées Cartographie des enjeux environnementaux Mise à jour des cartographies des enjeux humains Cartographie des enjeux particulièrement sensibles (ERP)	À poursuivre : mettre en place un format de travail avec les agriculteurs
Sur la gestion des ouvrages de protection :	Identification des secteurs prioritaires, maîtrise d'œuvre Définition des travaux sur les ouvrages de protection des secteurs prioritaires	À venir : réalisation d'études de dangers et déclaration de système d'endiguements pour les secteurs prioritaires Poursuite des études, AVP, travaux
Sur la surveillance et la prévision des crues :	Mise en place d'un réseau de suivi des hauteurs d'eau	En attente prévision des crues Besoin d'un technicien en charge du suivi des stations
Sur la gestion du risque sur le territoire :	Discussions autour de l'alerte Rencontre de prestataires	À poursuivre Système d'avertissement local à mettre en place
Sur les phénomènes de transport solide :	Plan de gestion des alluvions de la Méouge, plan de gestion des alluvions sur la Béoux	À venir : plan de gestion des alluvions sur les affluents (prévu au 2 ^{ème} contrat de rivière)

3.2 CONCLUSIONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Les réponses apportées par le PAPI d'intention à ses objectifs sont les suivantes :

Clarifier la gouvernance pour définir la maîtrise d'ouvrage travaux et valider leur financement

- **Transfert de la compétence GEMAPI** (fin 2021)
- Planification pour assurer une maîtrise financière :
Pacte financier : **programme pluriannuel d'investissement sur 3 ans**
- **Gouvernance spécifique** : Pacte décisionnel avec 3 niveaux de comités pour le suivi des actions structurantes

Identifier et prioriser les secteurs pour prévoir un programme de travaux réaliste

- Identification de **30 secteurs prioritaires**
- 10 secteurs en **priorité A** sur lesquels des **études d'aménagements ont été engagées**

Réaliser les études préparatoires sur les secteurs prioritaires en estimant le coût des travaux et en réalisant les dossiers réglementaires pour que ces travaux puissent être engagés dès la labellisation du PAPI complet

- **Stratégie par secteur**
- Privilégier actions milieux et risques
- **Avancement du projet sur la Faurie**
- Définition des projets d'aménagement

En parallèle, mettre en place un système de suivi et d'alerte adapté

- Déploiement de **15 stations de suivi** en amont des principaux secteurs à enjeux

3.3 CONCLUSION GÉNÉRALE

Le PAPI d'intention du Buëch s'achève sur un bilan particulièrement positif, ayant réussi à transformer une phase d'études et de concertation en un véritable socle opérationnel pour le bassin versant. Malgré un allongement de sa durée et un ajustement budgétaire, ce programme a atteint ses objectifs avec un **taux de réalisation remarquable de 93 % des actions**.

Une approche adaptée au territoire

La force de ce PAPI réside dans sa prise en compte des spécificités montagnardes du bassin versant. En articulant la lutte contre l'**aléa inondation** et le **risque torrentiel**, le programme a su répondre aux défis d'un territoire où la dynamique sédimentaire et la fragilité des milieux aquatiques sont indissociables de la sécurité des personnes. Cette approche, résolument orientée **GEMAPI**, a permis de concilier protection des enjeux et préservation environnementale.

Une Gouvernance consolidée

L'une des réussites de cette phase d'intention est l'aboutissement du transfert de la compétence GEMAPI au **SMIGIBA** en 2021. Pour lever les réticences locales liées à la maîtrise financière de cette compétence, deux outils innovants ont été instaurés :

- **Le Pacte Décisionnel** : garantissant une concertation étroite via trois niveaux de comités entre les élus des EPCI, les élus du SMIGIBA et les élus des communes concernées.
- **Le Pacte Financier** : offrant une visibilité pluriannuelle sur trois ans aux communautés de communes, assurant ainsi la pérennité des investissements.

Du suivi technique aux Travaux

Le PAPI d'intention a rempli son rôle de "tremplin" vers le PAPI complet grâce à ses deux piliers complémentaires :

- **La vision à court terme** : elle s'est concrétisée par le déploiement de **15 stations de suivi**. Ce système d'alerte, bien que nécessitant des ajustements pour devenir pleinement opérationnel, constitue déjà un gain immédiat en sécurité civile.
- **la vision à long terme** : L'identification et la hiérarchisation de **30 secteurs prioritaires** (dont 10 en priorité A) permettent aujourd'hui d'engager le PAPI complet avec des projets d'aménagement matures et des dossiers réglementaires avancés (La Faurie, études de dangers en cours).

En synthèse

Le PAPI d'intention du Buëch n'a pas seulement été une phase d'études : il a été le moteur d'une transformation politique et technique du bassin versant. En clarifiant les responsabilités et en priorisant les secteurs à enjeux, il place désormais le territoire dans une position optimale pour lancer sa phase de travaux. La résilience du Buëch repose désormais sur cette capacité à maintenir la mobilisation des acteurs locaux autour du futur PAPI complet.

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Nombre d'actions par axe	12
Figure 2 : Évolution du nombre d'actions par axe en fonction des avenants	17
Figure 3 : Diagramme de l'évolution des montants du PAPI par axe	17
Figure 4 : État d'engagement des actions	18
Figure 5 : Montants financiers engagés	19
Figure 6 : Réalisation du PAPI d'intention	19
Figure 7 : Répartition financière finale	23
Figure 8 : Carte de localisation des 30 secteurs identifiés comme prioritaires	34
Figure 9 : Plaquette d'information sur la vigilance et l'alerte (CC-BY-CA @virginiegrimm)	44
Figure 10 : Implantation des stations du SMIGIBA	46

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau financier prévisionnel	12
Tableau 2 : Tableau financier de synthèse	16
Tableau 3 : État d'avancement des actions par axe	18
Tableau 4 : Montants par axe	20
Tableau 5 : Montants perçus par axe et par financeur	21
Tableau 6 : Répartition des subventions	22
Tableau 7 : Tableau des objectifs par volet	24
Tableau 8 : Tableau des aléas par sous bassin	30
Tableau 9 : Tableau des aléas par sous bassin	30
Tableau 10 : Secteurs identifiés comme prioritaires en fonction du sous bassin versant	33
Tableau 11 : Récapitulatif des réunions ayant eu lieu pour cette étude	38
Tableau 12 : Propositions de solutions par secteur	41
Tableau 13 : Détails, enjeux et objectifs de chaque station	47
Tableau 14 : Lacunes identifiées et solutions apportées par le PAPI d'intention	49

ANNEXE

Bilan par actions

VOLET 1 : ANIMATION ET GOUVERNANCE.....	3
RÉCAPITULATIF FINANCIER.....	3
1.1 Animation du PAPI d'intention.....	4
1.2 Etude SOCLE : réflexion mise en place de la GEMAPI	5
VOLET 2 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE	7
RÉCAPITULATIF FINANCIER.....	7
2.1 Etude complémentaire sur les Aléas.....	8
2.2 Finalisation du recensement des enjeux présents sur le bassin versant	9
2.3 Etude des enjeux environnementaux	11
VOLET 3 : PRÉVENTION ET SENSIBILISATION	13
RÉCAPITULATIF FINANCIER.....	13
3.1 Information à destination du public.....	14
3.2 Information à destination des acteurs locaux.....	16
3.3 Note d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme	18
3.4 Repères de crues	19
3.5 Parties inondations et torrentiel des DICRIM	21
3.6 Création d'un observatoire enjeux, risque et milieux.....	23
3.7 Élaboration de 3 PPRN	25
VOLET 4 : AMÉLIORATION DE LA SURVEILLANCE, DE LA GESTION DE CRISE ET DE LA GESTION POST-CRUE.....	26
RÉCAPITULATIF FINANCIER.....	26
4.1.1 Système de suivi des débits/Stations de mesures : Diagnostic, localisation et	27
4.1.2 Système de suivi des débits/Stations de mesures : Acquisition et	29
4.2 Réflexion pour la mise en place d'un système d'alerte à l'échelle du bassin versant	31
4.3 Mission d'appui pour la rédaction des plans communaux de sauvegarde	33
4.4 Gestion de l'après-crue	35
VOLET 5 : DÉFINITION DE LA VULNÉRABILITÉ	36
RÉCAPITULATIF FINANCIER.....	36
5.1 Définition concertée des secteurs prioritaires.....	37
5.3 Diagnostic de vulnérabilité environnementale	39
5.4 Stratégie de gestion des inondations en dehors des systèmes d'endiguements.....	41
5.5 Plan de Gestion des Alluvions de la Méouge	43
VOLET 6 : GESTION DES ÉCOULEMENTS ET PROTECTION	45
RÉCAPITULATIF FINANCIER.....	45
6.1 Définition des critères pour les Analyses Multi-Critères (AMC)	46
6.2 Suite des études sur les endiguements du Grand Buëch.....	48
6.3 Stratégie de gestion des inondations dans les secteurs prioritaires.....	50
6.3-1 Étude de faisabilité d'aménagement de ralentissement dynamique - Séderon	52
6.3-2 Investigations géotechniques.....	54

BILAN FINANCIER PAR ACTIONS	55
1 BILAN FINANCIER PAR ACTIONS – FINANCEMENT ETAT	56
2 BILAN FINANCIER PAR ACTIONS – TOUS FINANCEMENTS.....	57
3 BILAN FINANCIER PAR ACTIONS – AUTOFINANCEMENT SMIGIBA.....	58

VOLET 1 : ANIMATION ET GOUVERNANCE

RÉCAPITULATIF FINANCIER

Actions		Axe concerné	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Montant réalisé
1. Animation et gouvernance				444 000 €	342 994 €
1.1	Animation du PAPI d'intention	Axe 0	SMIGIBA	426 000 €	324 274 €
1.2	Etude SOCLE	Axe 1	SMIGIBA	18 000 €	18 720 €
1.3	Bilan du PAPI d'intention et préparation du PAPI complet	Axe 0	SMIGIBA		

ANIMATION DU PAPI D'INTENTION

1.1

Axe	0
Année de réalisation	2018-2024
Prestataire	-

MAITRE D'OUVRAGE	SMIGIBA
------------------	---------

Comité de rivière, comité syndical

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Assurer le bon déroulement des actions, le respect des délais et des objectifs
- Garantir l'intégration des résultats de toutes les études menées
- Effectuer un suivi technique et financier des actions
- Mettre en place et animer les instances de suivi : COPIL (comité de pilotage), COTEC (comité technique)
- Faire le lien et veiller à une bonne coordination entre les actions du PAPI, de la SLGRI, du contrat de rivière et de Natura 2000

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

L'animateur a engagé une grande partie des actions prévues dans le programme d'actions (cf. Bilan), il a assuré le suivi administratif et financier du programme, a co-animé 8 comités de suivi du PAPI, 55 réunions (COTEC, COPIL), a organisé 50 réunions de concertations diverses (rencontres agriculteurs, ateliers de concertation, réunions publiques). Il a rédigé les dossiers de consultation et lancé les marchés pour les différentes études engagées et a suivi les prestataires dans leur travail. Il a rédigé les demandes d'avenants, le bilan du PAPI d'intention et le dossier du PAPI complet.

BILAN FINANCIER

Montant programmé	426 000,00 €
Montant engagé	426 000,00 €
Montant réalisé	324 274,04 €

Plan de financement

	Etat - FPRNM			Fonds vert			Autofinancement - SMIGIBA		
	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant
31/05-31/12/2018	29%	40%	11 769 €	0%	0%		71%	60%	17 654 €
01/01-31/12/2019	29%	40%	20 268 €	0%	0%		71%	60%	30 401 €
01/01-31/12/2020	29%	40%	24 000 €	0%	0%		71%	60%	36 000 €
01/01-31/12/2021	35%	40%	20 097 €	0%	0%		65%	60%	30 146 €
01/01-31/12/2022	40%	40%	19 925 €	0%	0%		60%	60%	29 887 €
01/01-31/12/2023	40%	39%	22 666 €	0%	21%	12 000 €	60%	40%	22 904 €
01/01-30/05/2024	40%	38%	10 000 €	0%	0%		60%	62%	16 557 €
TOTAL	40%	40%	128 725 €	0%	4%	12 000 €	60%	57%	183 549 €

ETUDE SOCLE : RÉFLEXION MISE EN PLACE DE LA GEMAPI

1.2

Axe

1

Année de réalisation

2018

Prestataire

ESPELIA

MAITRE D'OUVRAGE

SMIGIBA

Comité de suivi de l'action :

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Organiser et pérenniser la gouvernance GEMAPI sur le territoire pour une gestion intégrée des enjeux milieux et inondations sur le bassin versant
- Identifier les moyens techniques, humains et financiers pour l'exercice des compétences GEMAPI et hors GEMAPI
- Veiller à une dimension intégrée (GEMA+PI) du PAPI
- Ajuster les statuts du syndicat

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Rencontres avec les présidents des EPCI
- 2 ateliers de concertation
- rédaction de projet de statuts et de règlement intérieur
- 2 conférences autour de la GEMAPI en 2017 et 2021

Principales avancées

2 révisions statutaires :

- 2019 : nombre de membres du comité syndical pour prendre en compte la réorganisation de ses membres (fusion des EPCI)
- 2021 : transfert de la compétence GEMAPI avec l'établissement d'une charte de gouvernance et d'un plan pluriannuel d'investissement (sur 3 ans, renouvelé tous les 3 ans)

Difficultés rencontrées

Cette étude a été finalisée en 2019 mais le transfert effectif de la GEMAPI n'a eu lieu qu'en 2021. Un travail complémentaire, réalisé par les équipes du SMIGIBA, a été nécessaire pour rassurer les EPCI et sécuriser ce transfert.

En effet, cette nouvelle compétence sans moyens associés autres que la levée d'une taxe et la peur du montant des travaux a créé une méfiance pour laisser le SMIGIBA exercer cette compétence par transfert. Le SMIGIBA a répondu à ces difficultés par la mise en place d'une charte de gouvernance déterminant la participation de chaque EPCI et le taux de solidarité des EPCI par rapport à la prévention des inondations et par la mise en place d'un programme pluriannuel d'investissement.

BILAN FINANCIER

Montant programmé	18 000,00 €TTC
Montant engagé	18 000,00 €TTC
Montant réalisé	18 720,00 €TTC

Explication des différences/écarts

Le montant du marché a été légèrement sous-estimé.

Plan de financement

Le montant réel ayant été légèrement supérieur au montant prévu, la part de l'autofinancement du SMIGIBA a été un petit peu supérieure à 20%.

	Agence de l'eau RMC			Autofinancement - SMIGIBA		
	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant
Etude SOCLE	80%	77%	14 400 €	20%	23%	4 320 €
TOTAL	80%	77%	14 400 €	20%	23%	4 320 €

INDICATEURS DE SUIVI

Transfert de la GEMAPI au SMIGIBA	Effectif en novembre 2021
Révision des statuts	2 révisions des statuts (2019 et 2021)

VOLET 2 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

RÉCAPITULATIF FINANCIER

Actions		Axe concerné	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Montant réalisé
2. Amélioration de la connaissance				50 565 €	47 463 €
2.1	Etude complémentaire sur les aléas	Axe 1	SMIGIBA	10 000 €	0 €
2.2	Finalisation du recensement des enjeux	Axe 1	SMIGIBA	38 220 €	42 284 €
2.3	Etude des enjeux environnementaux	Axe 1	SMIGIBA	5 120 €	5 179 €

ETUDE COMPLÉMENTAIRE SUR LES ALÉAS

2.1

Axe

1

Année de réalisation

2021 – en cours

Prestataire

Action réalisée en partie
en régie

MAITRE D'OUVRAGE

SMIGIBA

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Uniformiser la connaissance des aléas torrentiel et inondation sur l'ensemble du bassin versant
- Etablir des cartographies des zones inondables pour les scénarios fréquent, moyen et exceptionnel

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Zonage des aléas inondation et crue torrentielle en amont des secteurs à enjeux sur la partie drômoise sur bassin versant (pris en compte dans une action de Gestion Intégrée des Risques Naturels
- Zonage des crues de premiers dégâts sur le LIDAR (sans détermination de l'occurrence)
- Modélisation hydraulique au niveau des secteurs prioritaires dans le cadre de l'action 6.3

Difficultés rencontrées

La principale difficulté a résidé dans l'absence de données hydrauliques pour identifier la crue de premiers dégâts et l'impossibilité de réaliser une modélisation sur l'ensemble du bassin versant. De plus, les premiers dégâts sont provoqués par des phénomènes d'érosion latérales des berges dans les secteurs agricoles et ne peuvent donc pas être reliés à une occurrence de crue.

BILAN FINANCIER

Montant programmé

23 545,00 €TTC

Montant engagé

10 000,00 €TTC

Montant réalisé

- €TTC

Explication des différences/écarts

Une partie de l'action a été réalisée dans le cadre d'une action incluse dans le programme de Gestion Intégrée sur les Risques Majeurs animé par le SMIGIBA entre 2018 et 2022.

INDICATEURS DE SUIVI

Rapport d'étude

-

Établissement de la base de données aléas

-

Cartes thématiques

Cartes aléa inondation
communes 26

FINALISATION DU RECENSEMENT DES ENJEUX PRÉSENTS SUR LE BASSIN VERSANT

2.2

Axe

1

Année de réalisation

Durée du PAPI

Prestataire

CA04, CA05, CA26 et une
partie en régie

MAITRE D'OUVRAGE

SMIGIBA

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Finaliser le recensement des enjeux sur l'ensemble du territoire
- Connaître les enjeux en zone inondable : en particulier les enjeux agricoles et économiques
- Préparer la gestion de crise avec les enjeux sensibles en zone inondable (ERP, captages AEP, STEP, déchetteries)
- Préparer le diagnostic de vulnérabilité du territoire

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Les études agricoles approfondies ont été réalisées par les chambres d'agriculture de chaque département concerné
- L'étude économique n'a pas été réalisée
- Le recensement des enjeux sensibles a été réalisé en régie par la géomaticienne du SMIGIBA

Principales conclusions

L'étude approfondie dans les Hautes-Alpes a permis d'identifier une quinzaine d'exploitations qui pourraient être mises en péril si des érosions survenaient sur leurs parcelles au bord du Buëch. Pour la partie drômoise, il n'y avait pas de zonage des aléas lorsque l'étude a été engagée, une sensibilité des parcelles aux inondations ou à l'érosion a été déterminée.

Le recensement des enjeux a été réalisé et croisé avec les couches d'aléas. Ce recensement devra être régulièrement remis à jour.

Difficultés rencontrées

La CCI qui devait accompagner le SMIGIBA pour l'étude économique approfondie n'a pas répondu à nos sollicitations, cette partie de l'action a donc été abandonnée lors du premier avenant.

BILAN FINANCIER

Montant programmé

45 445,00 €TTC

Montant engagé

45 445,00 €TTC

Montant réalisé

42 283,84 €TTC

Explication des différences/écarts

Le montant de la prestation réalisée par la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence a été finalement revu à la baisse, la partie du bassin versant sur ce territoire étant assez limitée.

Plan de financement

	Etat - FPRNM			Région SUD-PACA / CD26			Autofinancement - SMIGIBA		
	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant
Etude agricole 26	50%	50%	6 300 €	30% (CD26)	25% (CD26)	3 150 €	20%	25%	3 150 €
Etude agricole 05	50%	50%	10 080 €	30%	30%	6 048 €	20%	20%	4 032 €
Etude agricole 04	50%	50%	960 €	30%	30%	576 €	20%	20%	384 €
Autres enjeux	50%	47,5%	3612,5 €	30%	28,5%	2 168 €	20%	24%	1 823,34€
TOTAL	50%	50%	20 952,50€	30%	28%	11 942€	20%	22%	9 389,34 €

INDICATEURS DE SUIVI

Retours des enquêtes individuelles/participations aux réunions collectives

11 rencontres avec les agriculteurs

Rapports d'étude

3 rapports d'études agricoles, 1 rapport pour le recensement des enjeux sensibles

Établissement de la base de données enjeux

Base de données établie

ETUDE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

2.3

Axe

1

Année de réalisation

2019

Prestataire

Action réalisée en
régie

MAITRE D'OUVRAGE

SMIGIBA

Comité de suivi de l'action :

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réaliser une cartographie des enjeux environnementaux sur le bassin versant
- Préparer le diagnostic de vulnérabilité environnemental

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Recensement des espèces faune et flore présentes sur le bassin versant à partir des bases des données existantes
- Nettoyage et uniformisation des couches
- Carte de concentration (nombre d'espèces présentes, nombre d'espèces protégées présentes)
- Carte de sensibilité
- Fiches de sensibilité des espèces et des habitats

Principales conclusions

Cette étude cartographique est un état des lieux à un instant T. Il est important que les données soient mises à jour régulièrement afin de constamment travailler sur des données réelles. Les données présentées n'excluent par la réalisation d'études complémentaires. L'absence du pointage d'une espèce dans les données récoltées ne sous-entend pas qu'elle n'est pas présente sur le site.

D'autres données environnementales pourraient être ajoutées à l'étude pour la rendre plus complète et globale : trames vertes et bleues, occupation du sol, habitats naturels, etc.

Cette action et l'action 5.3 Vulnérabilité environnementale ont fait l'objet d'une seule demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

BILAN FINANCIER

Montant programmé

5 120,00 €TTC

Montant engagé

5 120,00 €TTC

Montant réalisé

5 178,74 €TTC

Explication des différences/écarts

L'action a été réalisée en régie sur des heures complémentaires pour 2 animatrices Natura 2000 de la structure. Il a été plus simple de maîtriser les coûts.

Plan de financement

	Etat - FPRNM			Agence de l'Eau (AERMC)			Autofinancement - SMIGIBA		
	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant
Etude environnementale	40%	39,5%	2 048€	40%	39,5%	2 048€	20%	21%	1 083€
TOTAL	40%	39,5%	2 048€	40%	39,5%	2 048€	20%	21%	1 083€

INDICATEURS DE SUIVI

Document de synthèse	1
Établissement de la base de données enjeux environnementaux	1 base de données
Couches SIG	Faune Flore Faune protégée Flore protégée

VOLET 3 : PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

RÉCAPITULATIF FINANCIER

Actions		Axe concerné	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Montant réalisé
3. Prévention et sensibilisation				104 660 €	66 423 €
3.1	Information à destination du public	Axe 1	SMIGIBA	69 360 €	40 927 €
3.2	Information à destination des acteurs locaux	Axe 1	SMIGIBA	3 600 €	2 612 €
3.3	Note d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme	Axe 4	SMIGIBA	3 000 €	
3.4	Repères de crues	Axe 1	SMIGIBA	4 200 €	3 785 €
3.5	Parties sur les risques inondation et torrentiel des DICRIM	Axe 1	SMIGIBA	3 600 €	
3.6	Création d'un observatoire enjeux, risques et milieux	Axe 1	SMIGIBA	20 900 €	19 099 €
3.7	Établissement des 3 PPRN prescrits	Axe 2	DDT05		

INFORMATION À DESTINATION DU PUBLIC

3.1

Axe

1

Année de réalisation

Durée du PAPI

Prestataire

Divers

MAITRE D'OUVRAGE

SMIGIBA

Comité de suivi de l'action : conseil syndical

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Informer et sensibiliser la population sur le bassin versant
- Faire comprendre le risque
- Développer la culture du risque
- Mener des actions d'informations ciblées vers les enjeux et les populations touristiques
- Mobiliser le tissu associatif pour toucher et sensibiliser au plus près des citoyens sur les risques

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- 78 séances de sensibilisation sur 6 ans
- Randonnées conférences
- Mise en place d'une journée des risques
- Panneaux d'exposition sur les risques et en particulier le risque inondation
- Panneaux extérieurs sur les repères de crues dans les principales traversées de village
- 1 bulletin d'information sur les risques et la culture du risque

Difficultés rencontrées

Le COVID a limité les interventions qui ont pu être réalisées auprès des scolaires.

Il reste à mettre en place une action pour mieux diffuser les panneaux et les faire connaître aux communes et les exposer dans les mairies, les bibliothèques ou les écoles.

BILAN FINANCIER

Montant programmé	78 960,00 €
Montant engagé	64 840,00 €
Montant réalisé	40 926,72 €

Explication des différences/écarts

Moins de séances de sensibilisation qu'envisagées initialement.

L'action des panneaux a été associée à une action du programme européen sur les risques naturels ce qui a permis de réduire les coûts sur le programme du PAPI.

Le bulletin sur les risques n'a été réalisé qu'à destination des riverains. Le flyer à destination des touristes n'a pas été engagé.

Plan de financement

	Etat - FPRNM			Région SUD - PACA			Autofinancement - SMIGIBA		
	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant
Programme sensibilisation	50%	48,6%	7 123€	30%	59%	8 640€	20%	21%	3 143€
Panneaux	50%	50%	7 934€	30%	30%	4 761€	20%	20%	3 174€
Bulletin	50%	50%	5 196€	30%	39%	4 032€	20%	20%	2 078€
TOTAL	50%	49%	20 253€	30%	43%	17 433€	20%	21%	8 395€

La Région SUD PACA a versé ses subventions pour le programme de sensibilisation en une seule fois à chaque demande. Le solde avec la différence a été envoyé à chaque fin de programme et nous attendons les éléments de la Région pour établir les titres de recettes et rembourser les sommes dues.

Le montant a dû à la région est de **5 154,56 €**.

Chaque programme annuel de la partie sensibilisation de cette action et l'action 3.2 ont fait l'objet d'une seule demande de subvention.

INDICATEURS DE SUIVI

Programme de sensibilisation des scolaires

78 séances

Conférences

6 randonnées conférences sur le risque inondation
2 journées des risques grand public

Panneaux

1 panneau d'exposition sur la culture du risque
1 panneau d'exposition sur le risque inondation
6 panneaux extérieurs sur la Mémoire des inondations

Bulletin d'information

1 bulletin spécial sur le risque et la culture du risque

INFORMATION À DESTINATION DES ACTEURS LOCAUX

3.2

Axe

1

Année de réalisation

Durée du PAPI

Prestataire

-

MAITRE D'OUVRAGE

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Informer et sensibiliser les élus du bassin versant
- Faire comprendre le risque
- Développer la culture du risque

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- 2 lettres d'information ont été publiées sur les documents d'information (PPRN, DICRIM, PCS) et sur les démarches à entreprendre en cas de calamités agricoles
- Mise en place de journées des risques à destination des élus sur différentes thématiques
- Réalisation d'une plaquette informative sur la vigilance et l'alerte

Difficultés rencontrées

Difficultés à mobiliser les élus lors de ces journées.

BILAN FINANCIER

Montant programmé	3 600,00 €
Montant engagé	3 600,00 €
Montant réalisé	2 612,45 €

Explication des différences/écarts

Les journées à destination des élus ont été menées avec des participations bénévoles des intervenants. Les montants sont donc inférieurs aux montants initialement prévus.

Plan de financement

	Etat - FPRNM			Région SUD - PACA			Autofinancement - SMIGIBA		
	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant
Information élus	50%	26%	675€	30%	41%	1 080€	20%	44%	1 154€
TOTAL	50%	26%	675€	30%	41%	1 080€	20%	44%	1 154€

Comme la subvention de l'action 3.2 a été demandée conjointement avec la partie sensibilisation de l'action 3.1 à la région SUD PACA, il y a un trop-perçu de - 296,27 € à rembourser à la région. Nous attendons les éléments pour effectuer ce remboursement.

INDICATEURS DE SUIVI

Lettres d'information	1 lettre sur les DICRIM/PCS/PPRN
	1 lettre sur les calamités agricoles
	1 plaquette d'information sur la vigilance et l'alerte
Conférences	1 journée des élus autour de la rivière
	2 journées des risques pour les acteurs locaux

NOTE D'INTÉGRATION DU RISQUE INONDATION DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'URBANISME

3.3

Axe	2
Année de réalisation	2022-2024
Prestataire	

MAITRE D'OUVRAGE	SMIGIBA
------------------	---------

Comité de suivi de l'action : Syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise, CCSB (SCoT Sisteronais-Buëch), DDT05, SMIGIBA

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Intégrer la gestion du risque inondation dans les documents d'urbanisme
- Faire prendre conscience aux collectivités l'importance d'intégrer ce risque dans les documents d'urbanisme

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Travail avec les collectivités en charge de l'élaboration des SCoT et le service urbanisme de la DDT 05 pour établir un livre pratique
- Rédaction du livret – état d'esquisse

Difficultés rencontrées

Les 2 SCoT ne sont pas au même niveau d'élaboration, les attentes ne sont donc pas les mêmes. La DDT 05 dispose déjà de recommandations pour prendre en compte le risque dans les documents d'urbanisme, travail ressenti comme un doublon.

BILAN FINANCIER

Montant programmé	3 000,00 €
Montant engagé	3 000,00 €
Montant réalisé	- €

Explication des différences/écarts

Le livret n'est pas encore paru.

INDICATEURS DE SUIVI

Publication de la fiche pratique	Esquisse d'un livret
----------------------------------	----------------------

REPÈRES DE CRUES

3.4

Axe

1

Année de réalisation

2022

Prestataire

3D-Incrust

MAITRE D'OUVRAGE

SMIGIBA

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Informer et sensibiliser la population du bassin versant
- Faire comprendre le risque
- Développer la culture du risque
- Développer les repères de crues

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Identifier des sites où l'implantation des repères est pertinente : visibilité
- Identifier des crues marquantes
- Implanter les repères

Principales conclusions

Les repères ont été placés à proximité d'échelles et de ponts où le public vient regarder la crue. Cela permet de visualiser l'importance de la crue en cours.

Des panneaux d'information sur les repères de crues ont été implantés dans les secteurs de plus grand passage.

Difficultés rencontrées

Il a été difficile de trouver des éléments sur des crues historiques. Le choix de proposer des repères de crues avec des niveaux atteints plutôt que les plus hautes eaux connues a été fait car la documentation était disponible et exploitable.

BILAN FINANCIER

Montant programmé

4 200,00 €HT

Montant engagé

4 200,00 €HT

Montant réalisé

3 784,51 €HT

Explication des différences/écarts

Légère surestimation du prix d'un repère de crue dans la construction du PAPI.

Plan de financement

	Etat - FPRNM			Région SUD - PACA			Autofinancement - SMIGIBA		
	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant
Communes avec PPRN	50%	50%	1 050€	30%			20%		
Communes sans PPRN	0%	0%	0€	45%	37,5%	1 419,19€	55%	34,8%	1 315,32€
TOTAL	25%	27,7%	1 050€	37,5%	37,5%	1 419,19€	37,5%	34,8%	1 315,32€

INDICATEURS DE SUIVI

Repères de crues	26 repères, dont 14 dans les communes avec PPRN et 12 dans des communes sans PPRN
Fiches repères de crues	26 fiches repères de crues sur la plateforme nationale

PARTIES INONDATIONS ET TORRENTIEL DES DICRIM

3.5

Axe

1

Année de réalisation

Tout au long du PAPI

Prestataire

-

MAITRE D'OUVRAGE

SMIGIBA

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Appuyer les communes pour mettre à jour leur DICRIM
- Appuyer les communes à s'engager dans une démarche de réflexion et d'établissement d'un DICRIM en leur proposant un contenu technique sur les risques inondation et torrentiel

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Rencontre des communes : thèmes abordés : DICRIM, APIC, Vigicrues Flash, PCS
- Envoi d'information pour aider à élaborer les DICRIM

Principales conclusions

Les communes rencontrées se sont toutes montrées intéressées par ces documents ou leur mise à jour si elles en avaient établi un.

Difficultés rencontrées

Les communes ne souhaitent pas forcément de rencontre autour des risques, mobilisation difficile des élus autour de ce sujet.

Les communes intéressées n'ont pas trouvé le temps de retravailler sur ce sujet.

BILAN FINANCIER

Montant programmé

3 600,00 €

Montant engagé

- €

Montant réalisé

- €

Explication des différences/écarts

Aucun travail en commun n'a été engagé dans le cadre de cette action.

INDICATEURS DE SUIVI

Rencontre de communes	15 communes rencontrées (dont 3 deux fois – nouvelle équipe municipale) 17 autres communes ont été contactées mais n'ont pas donné suite 22 DICRIM
Nombre de DICRIM sur le bassin versant :	Suite aux rencontres : 1 commune a réalisé son DICRIM, 1 commune l'a mis à jour

CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE ENJEUX, RISQUE ET MILIEUX

3.6

Axe

1

Année de réalisation

2021-2023

Prestataire

Action réalisée en régie

MAITRE D'OUVRAGE

SMIGIBA

Comité de suivi de l'action : SMIGIBA

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Mise à disposition des outils et documents de gestion communaux des risques inondation et torrentiel sur un système d'information géographique
- Mise à disposition de l'état d'avancement du PAPI
- Optimisation du site internet du SMIGIBA : carte interactive des documents communaux

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Formation géomatique pour un agent de la structure
- Collecte des couches SIG, création de fichiers des métadonnées
- Réalisation d'une base de données interne sur QGIS
- Mise en place d'un webmapping avec accès grand public et accès restreint

Principales conclusions

<http://51.77.201.152:8080/mapstore/#/context/Grandpublic/203>

Difficultés rencontrées

La collecte des couches SIG et leur préparation est chronophage. Ce travail doit se faire en lien avec l'ensemble des agents de la structure qui n'ont souvent pas de temps à y consacrer.

Un observatoire doit être alimenté et mis à jour régulièrement. Ce travail nécessite du temps agent en phase d'élaboration mais aussi en continu dans les années à venir. L'absence de subventions est un réel frein pour poursuivre cette mission à l'avenir malgré une satisfaction des élus pour le déploiement de cet outil.

BILAN FINANCIER

Montant programmé	20 900,00 €
Montant engagé	20 900,00 €
Montant réalisé	19 099,21 €

Explication des différences/écarts

Travail réalisé en régie, optimisation des coûts

Plan de financement

	Etat - FPRNM			Région SUD - PACA			Autofinancement - SMIGIBA		
	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant
Formation Géomatique+ achat ordinateur	50%	44,1%	1 750€	30%	26,4%	1 050€	20%	29,5%	1 172€
Réalisation de la base de données	50%	50%	7 563,61€	30%	0%	0€	20%	50%	7 563,60€
Mise en place du web-mapping									
TOTAL HT	50%	48,76%	9 313,61€	30%	5,5%	1 050€	20%	45,74%	8 735,60€

La Région ne finançant pas les actions réalisées en régie, la création de la base de données et la mise en place du web-mapping n'ont pas été subventionnées.

INDICATEURS DE SUIVI

Mise en place du webmapping

En ligne

ÉLABORATION DE 3 PPRN

3.7

Axe

2

Année de réalisation

Sur la durée du PAPI

Prestataire

ONF-RTM

MAITRE D'OUVRAGE

DDT05

Comité de suivi de l'action : DDT, RTM, SMIGIBA

OBJECTIFS DE L'ACTION

- PPRN La Faurie
- PPRN Aspremont
- PPRN Garde-Colombe

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Modélisation hydraulique
- Validation des scénarios de modélisation
- Construction des cartes d'aléas
- Proposition de zonage

Principales conclusions

Procédure longue

Difficultés rencontrées

Nouveau décret sur les PPRN à appliquer, évaluation environnemental du PPRN

Acceptation locale des cartes de zonage qui « rendent » des terrains constructibles inconstructibles

Abandon en 2024 de la démarche de PPRN sur la commune de Grade Colombe car non engagement de la fiche action du PAPI d'intention pour l'élargissement de la Blaisance.

INDICATEURS DE SUIVI

PPRN de la Faurie

- Etablissement des cartes d'aléas
- Zonage défini et règlement rédigé
- Dossier d'autorisation environnementale
- Enquête publique en cours

PPRN d'Aspremont

- Etablissement des cartes d'aléas
- Zonage défini et règlement rédigé
- Dossier d'autorisation environnementale
- Enquête publique en cours

PPRN de Garde Colombe

procédure abandonnée

VOLET 4 : AMÉLIORATION DE LA SURVEILLANCE, DE LA GESTION DE CRISE ET DE LA GESTION POST-CRUE

RÉCAPITULATIF FINANCIER

Actions		Axe concerné	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Montant réalisé
4. Amélioration de la surveillance, de la gestion de crise et de la gestion post-crue				325 120 €	166 451 €
4.1.1	Stations de mesures : diagnostic, localisation et protocole	Axe 2	SMIGIBA	30 000 €	30 000 €
4.1.2	Stations de mesures : Acquisition	Axe 2	SMIGIBA	270 000 €	136 451 €
4.2	Réflexion pour la mise en place d'un système d'alerte à l'échelle du bassin versant	Axe 2	SMIGIBA		
4.3	Mission d'appui à la rédaction de plans communaux de sauvegarde	Axe 3	SMIGIBA	3 000 €	-
4.4	Gestion de l'après-crue	Axe 3	SMIGIBA	22 120 €	-

SYSTÈME DE SUIVI DES DÉBITS/STATIONS DE MESURES : DIAGNOSTIC, LOCALISATION ET PROTOCOLE

4.1.1

Axe

2

Année de réalisation

2017-2018

Prestataire

Partenariat CEREMA-
INRAE

MAITRE D'OUVRAGE

CEREMA, INRAE,
SMIGIBA

Comité de suivi de l'action : CEREMA, INRAE, Région Sud PACA, AERMC, SMIGIBA

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Optimiser le réseau de suivi des hauteurs d'eau existant
- Proposer un système de suivi innovant pour les crues
- Mettre en place un plan de maintenance des stations de mesures

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Diagnostic du réseau de suivi existant du SMIGIBA
- Analyse hydrologique du bassin versant
- Proposition de nouveaux sites d'instrumentation
- Analyse des dispositifs pouvant être installés notamment en termes de suivi du transport solide

Principales conclusions

Difficile d'installer des stations qui permettent à la fois le suivi du débit et du transport solide
Nécessaire de pouvoir acquérir un dispositif permettant de jauger les stations pour déterminer le débit en crue : Choix d'installer des stations de suivi des niveaux dans un premier temps

BILAN FINANCIER

Montant programmé	30 000,00 €
Montant engagé	30 000,00 €
Montant réalisé	30 000,00 €

Plan de financement

	Agence de l'Eau RMC			Région SUD - PACA			Autofinancement - SMIGIBA		
	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant
Diagnostic									
Localisation	50%	50%	15 000€	30%	30%	9 000€	20%	20%	6 000€
Plan maintenance									
TOTAL	50%	50%	15 000€	30%	30%	9 000€	20%	20%	6 000€

INDICATEURS DE SUIVI

Choix du type de stations à implanter et leur localisation	proposition de localisation, cahier des charges, lancement du marché d'acquisition des stations
Protocole de maintenance	1

SYSTÈME DE SUIVI DES DÉBITS/STATIONS DE MESURES : ACQUISITION ET MAINTENANCE

4.1.2

Axe	2
Année de réalisation	2021-2022
Prestataire	OTT

MAITRE D'OUVRAGE	SMIGIBA
------------------	---------

Comité de suivi de l'action : SMIGIBA en lien avec le SPC Grand Delta

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Installer les stations de mesures
 - Effectuer le suivi et la maintenance des stations
 - Vérifier, valider et bancariser les données
 - → débits de crue ET débits d'étiage

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Recrutement d'un ingénieur hydromètre
- Reprise du diagnostic (action 4.1.1), proposition de sites et de type de stations
- Résultats des secteurs prioritaires aux risques inondations (action 5.1)
- Rencontre de prestataires
- Rédaction d'un cahier des charges
- Choix du prestataire
- Installation des stations

Principales conclusions

Le réseau de suivi est installé et fonctionnel. Les premiers suivi sont satisfaisants. Il doit encore être rodé.

Difficultés rencontrées

La pérennité du réseau de suivi nécessite une maintenance importante au-delà d'une maintenance annuelle proposée par le prestataire. Manque de moyens humains sur la fin du PAPI d'intention pour faire évoluer ce dispositif vers un système d'alerte.

Trouver des financements pour pérenniser le poste d'hydromètre au sein de la structure.

La définition des seuils de vigilance n'est pas finalisée. Les modélisations hydrauliques des secteurs prioritaires. Il sera par ailleurs nécessaire de faire des jaugeages en crues pour caler les stations et vérifier les modèles.

Le traitement et la bancarisation des données sont à faire chaque année. Ces actions sont chronophages, il est nécessaire de dégager du temps d'un agent pour les réaliser.

BILAN FINANCIER

Acquisition

Montant programmé	60 000,00 €HT
Montant engagé	60 000,00 €HT
Montant réalisé	59 453,65 €HT

Maintenance et jaugeage

Montant programmé	30 000,00 €TTC
Montant engagé	- €
Montant réalisé	- €

Vérification, validation et bancarisation des données : poste d'hydromètre

Montant programmé	180 000,00€
Montant engagé	83 028,00€
Montant réalisé	76 996,93€

Explication des différences/écarts

La maintenance a été incluse dans le marché d'acquisition des stations. Il n'y a donc pas eu de dépenses sur ce poste.

Le prestataire du marché des stations n'a pas été en mesure de répondre sur la possibilité de réaliser des jaugeages en crue. Le SMIGIBA réfléchit donc à l'acquisition de matériel pour effectuer ce suivi spécifique. La partie jaugeage n'a donc pas été engagée.

Le poste d'hydromètre a été inscrit dans le PAPI d'intention avec un coût annuel basé sur le maximum finançable de 60 000€/ an. Ce coût a finalement été de 45 000€ / an.

Le poste d'hydromètre n'a été ouvert que sur 2 ans au lieu de 3 années prévues.

Plan de financement

	Etat - FPRNM			Région SUD - PACA			Autofinancement - SMIGIBA		
	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant
Acquisition et installation	50%	50%	29 726,83€	30%	30%	17 836,00€	20%	20%	11 890,82€
TOTAL									

	Agence de l'Eau RMC			Programme POIA-GIRN			Autofinancement - SMIGIBA		
	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant
Hydromètre	25%	18%	14 147,33€	40%	41%	31 626,39€	35%	41%	31 223,21€
TOTAL	25%	18%	14 147,33€	40%	41%	31 626,39€	35%	41%	31 223,21€

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de stations installées :	15 stations installées
Nombre de jours de mesures sans désordres :	réseau en cours de rodage
Nombre de points de mesures intégrés au réseau de suivi :	non réalisé
Faire que l'outil puisse devenir l'élément référent pour le suivi des niveaux en cas de crise :	en cours

RÉFLEXION POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ALERTE À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT

4.2

Axe

3

Année de réalisation

Sur la durée du PAPI

Prestataire

-

MAITRE D'OUVRAGE

SMIGIBA

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Mettre en place l'alerte
- Définir le rôle de chacun autour de l'alerte

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Journée des risques sur la vigilance avec illustration des échanges par facilitation graphique
- Réalisation d'une plaquette présentant l'organisation de la vigilance à l'alerte
- Rencontre de prestataires de systèmes d'alerte
- Rencontre des élus des communes concernées par des stations de suivi des hauteurs d'eau
- Définition du rôle du SMIGIBA dans l'alerte et la gestion de crise par les élus du conseil syndical

Principales conclusions

La mise en place d'un système d'alerte a fait l'objet d'échange avec le SPC Grand Delta et le réseau en place est adapté pour un SDAL. Toutefois, le cout et les moyens humains associés à ce SDAL ne sont pas à ce jour validés politiquement.

Difficultés rencontrées

Difficile de mobiliser les élus autour des systèmes d'alerte ou de gestion de crise. Cet aspect a été abordé lors du projet de structure et les élus ont reporté les arbitrages

BILAN FINANCIER

Montant programmé

Montant engagé

Montant réalisé

INDICATEURS DE SUIVI

Protocole de gestion de l'alerte sur le bassin versant	En cours
Meilleure préparation du territoire face à un événement majeur	
Sensibiliser les élus à l'organisation de l'alerte au niveau de leur commune (réalisation de PCS)	
Nombre de points de surveillance définis	

MISSION D'APPUI POUR LA RÉDACTION DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE

4.3

Axe

3

Année de réalisation

Sur la durée du PAPI

Prestataire

-

MAITRE D'OUVRAGE

SMIGIBA

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Sensibiliser les élus sur les obligations face à la gestion de crise
- Aider les communes à réaliser leur plans communaux de sauvegarde

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Rencontre des communes
- Envoi de PCS simplifiés

Principales conclusions

Chronophage : il faut envoyer les mails de proposition de travail, d'explication du PCS, relancer les communes contactés. Nécessaire de recontacter les communes par la suite pour voir si elles ont pu travailler sur le PCS.

Les communes avec lesquelles il a été possible de travailler ont trouvé intéressant de mettre en place le PCS, cependant, cela n'a pas forcément été suivi des faits.

Difficultés rencontrées

Mobilisation difficile autour des PCS, les petites communes n'en voient pas l'utilité, gestion en bon père de famille

BILAN FINANCIER

Montant programmé

2 500,00 €

Montant engagé

- €

Montant réalisé

- €

Explication des différences/écarts

Travail réalisé en interne par l'animateur du PAPI d'intention.

INDICATEURS DE SUIVI

Rencontre de communes	15, dont 3 l'ont été 2 fois (nouvelle équipe) 17 communes ont été contactées mais n'ont pas donné suite
Formation	1 conférence sur la vigilance et l'alerte 1 exercice sur table
Nombre de PCS réalisés	2 réalisés 4 mis à jour

GESTION DE L'APRÈS-CRUE

4.4

Axe

3

Année de réalisation

Sur la durée du PAPI

Prestataire

-

MAITRE D'OUVRAGE

SMIGIBA

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Définir un protocole pour la gestion de l'après crue
- Aider

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Rédaction d'une prise de note suite à un événement
- Formation repères de crues
- Récupération de fiche de laisses de crue

Principales conclusions

Rédaction de plusieurs retours d'événement

Rédaction d'un retour d'expérience sur la crue centennale survenue le 4 juin 2023 à Séderon.

Retour d'expérience pour les événements de 2025 à Aspres-sur-Buëch et Veynes, comparaison des données pluviométriques

Difficultés rencontrées

Peu d'événements pour tester le protocole

Chronophage pour les petits événements

BILAN FINANCIER

Montant programmé

22 120,00 €

Montant engagé

- €

Montant réalisé

- €

Explication des différences/écarts

Aucune prestation n'a été engagée.

INDICATEURS DE SUIVI

Note

Protocole de gestion post-crue

Préparation de fiche de
laisses de crues

VOLET 5 : DÉFINITION DE LA VULNÉRABILITÉ

RÉCAPITULATIF FINANCIER

Actions		Axe concerné	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Montant réalisé
5. Définition de la vulnérabilité				166 145 €	65 836 €
5.1	Définition concertée des secteurs prioritaires et hiérarchisation	Axe 5	SMIGIBA	24 100 €	21 690 €
5.3	Diagnostic de la vulnérabilité environnementale	Axe 5	SMIGIBA	12 000 €	11 459 €
5.4	Stratégie de gestion des inondations en dehors des systèmes d'endiguements	Axe 5	SMIGIBA	82 045 €	21 067 €
5.5	Plan de gestion des Alluvions de la Méouge	Axe 5	SMIGIBA	48 000 €	11 620 €

DÉFINITION CONCERTÉE DES SECTEURS PRIORITAIRES

5.1

Axe

5

Année de réalisation

2019-2020

Prestataire

AMETEN

MAITRE D'OUVRAGE

SMIGIBA

Comité de suivi de l'action : DDT05, SMIGIBA, Elus du territoire

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Impliquer les acteurs locaux dans la stratégie de gestion des inondations
- Préciser la vulnérabilité suivant la vision des acteurs locaux
- Réaliser un diagnostic de vulnérabilité des secteurs prioritaires
- Déterminer les secteurs prioritaires pour les travaux
- Hiérarchiser les secteurs en fonction de la capacité financière du territoire

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Recrutement d'un bureau d'études
- Etablissement de la vision ressentie des risques par les acteurs locaux
- Croisement des aléas et des enjeux pour établir la vision analytique des risques
- Comparaison des visions ressentie et analytique
- Proposition de travaux pour établir la vision économique
- Priorisation des secteurs soumis au risque inondation avec enjeux humains

Principales conclusions

Cette étude a été complétée sur l'ensemble des risques du bassin versant avec l'action A.5 du programme de la GIRN (financé par l'Europe). L'ensemble des secteurs soumis aux aléas de montagne a été analysé.

158 secteurs à enjeux ont été identifiés, 109 avec une problématique inondation et/ou érosion et 49 secteurs avec une problématique prédominante de mouvement de terrain (chutes de blocs, glissement terrain). Des propositions d'actions ont été faites pour tous les secteurs recensés.

30 secteurs soumis aux inondations avec enjeux humains ont été recensés. Une matrice des risques a été créée pour prioriser ces secteurs entre eux.

Les secteurs en priorité A ont fait l'objet d'études d'aménagement spécifiques (cf. actions 6.2 et 6.3)

Pour les secteurs B et C, des solutions de suivi des hauteurs d'eau ou l'avertissement ont pu être mis en place (action 4.1.2).

Difficultés rencontrées

Mobilisation des élus dans un contexte de renouvellement de mandat puis de COVID.

L'étude a servi de référence pour structurer ce transfert au SMIGIBA en permettant de construire un programme pluriannuel d'investissement (PPI) autour de la GEMAPI.

BILAN FINANCIER

Montant programmé	24 100,00 €TTC
Montant engagé	24 100,00 €TTC
Montant réalisé	21 689,77 €TTC

Plan de financement

	Etat - FPRNM			Région SUD - PACA			Autofinancement - SMIGIBA		
	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant
Vision ressentie									
Vision analytique									
Croisement									
Vision économique	50%	50%	10 844,89€	30%	0%	-€	20%	50%	10 844,89€
Choix des secteurs prioritaires									
Rédaction d'un PPI									
TOTAL	50%	50%	10 844,89€	30%	0%	-€	20%	50%	10 844,89€

La Région SUD-PACA, qui devait initialement financer cette action, s'est désengagée de la GEMAPI entre la signature de la convention du PAPI et l'engagement de cette action. La demande de subvention pour cette action a donc été rejetée.

Cette action étant centrale dans la stratégie du PAPI du Buëch, les élus de la structure ont donc fait le choix d'augmenter l'autofinancement sur cette action pour qu'elle se réalise.

INDICATEURS DE SUIVI

Comptes-rendus des ateliers de concertation

4 comptes-rendus et notes de synthèse

Identification des secteurs prioritaires

30 secteurs prioritaires identifiés, 9 en priorité A, faisant ainsi l'objet d'études d'aménagement plus poussées

DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

5.3

Axe

5

Année de réalisation

2019-2020

Prestataire

Action réalisée en
régie

MAITRE D'OUVRAGE

SMIGIBA

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Identifier et caractériser la vulnérabilité environnementale du bassin versant
- Définir une stratégie pour réduire la vulnérabilité environnementale à l'échelle du bassin versant
- Etablir des fiches proposant des mesures d'accompagnement pour réduire ou limiter la vulnérabilité

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Utilisation de la base de données établie dans l'action 2.3
- Travail SIG
- Identification des espèces protégées et sensibles
- Maillage du bassin versant à 2 échelles (mailles de 1 km x 1 km ou 250 m x 250 m)
- Identification d'espèces les plus sensibles
- Rédaction de tableaux présentant les mesures d'accompagnement en fonction du type de travaux envisagés

Difficultés rencontrées

Diffusion des fiches : il est proposé de remédier à ce problème en intégrant les éléments contenus dans ces fiches sur la FAQ du guide du riverain sur le site internet du SMIGIBA.

BILAN FINANCIER

Montant programmé	12 000,00 €
Montant engagé	12 000,00 €
Montant réalisé	11 458,96 €

Plan de financement

	Etat - FPRNM			Agence de l'Eau RMC			Autofinancement - SMIGIBA		
	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant
Développement d'indicateurs Diagnostic vulnérabilité Propositions mesures réduction	50%	40%	4 559,18€	15% (Région SUD-PACA : 15%)	40%	4 608,00€	20%	20%	2 291,78€
TOTAL	50%	40%	4 559,18€	15%	40%	4 608,00€	20%	20%	2 291,78€

Cette action et l'action 2.3 ont fait l'objet d'une seule demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau. Le taux accordé par l'Agence de l'Eau pour cette action est de 40%. Par conséquent, le taux demandé à l'État via le FPRNM dans la demande de subvention est passé à 40 % au lieu des 50 % inscrits dans la convention du PAPI. Aussi, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui devait initialement financer cette action à hauteur de 15% n'a pas été sollicitée.

INDICATEURS DE SUIVI

	Grille 100m
	Grille 1000m
	Grille 1000 faune
	Grille 1000 flore
Cartes avec les gradients de sensibilité et les cumuls par tronçon	Grille 1000 faune protégée
	Grille 1000 flore protégée
	Grille 100 faune
	Grille 100 flore
	Grille 100 faune protégée
	Grille 100 flore protégée
Nombre de fiches mesures d'accompagnement	4 fiches

STRATÉGIE DE GESTION DES INONDATIONS EN DEHORS DES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENTS

5.4

Axe

5

Année de réalisation

2023-2024

Prestataire

BMO Conseil

MAITRE D'OUVRAGE

SMIGIBA

Comité de suivi de l'action : SMIGIBA accompagné par la DDT05, l'OFB

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Analyser les ouvrages qui ne seront pas retenus dans les systèmes d'endiguements
- Réaliser un diagnostic écologique de ces ouvrages
- Proposer des scénarios de gestion/aménagements/protocole pour le devenir de ces ouvrages
- Réaliser un guide pour les interventions en bordure de cours d'eau à destination des riverains

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Recensement des ouvrages sur le territoire
- Classement en fonction des enjeux protégés
- Identification des attentes
- Construction d'un marché pour réaliser une FAQ (foire aux questions) sur le site internet du SMIGIBA
- Marché pour les illustrations

Principales conclusions

Suite à l'inventaire des ouvrages du bassin versant et à partir des conclusions des études agricoles sur le manque de connaissance des acteurs locaux sur les interventions possibles en rivières, il a été décidé de proposer une interface internet répondant aux questionnements des riverains et acteurs locaux sur les rivières.

En parallèle, le SMIGIBA a engagé un projet de structure permettant d'identifier les secteurs d'interventions du syndicat et les conditions d'interventions hors des systèmes d'endiguements. Le projet va se poursuivre avec les élus de la nouvelle mandature pour produire une charte GEMAPI ainsi qu'un guide à destination des élus.

Difficultés rencontrées

Relation avec les agriculteurs qui ne comprennent pas la non-prise en compte des digues protégeant les enjeux agricoles dans les systèmes d'endiguements

Remise en cause du transfert de la compétence GEMAPI par l'Etat vers les collectivités territoriales par les élus : difficulté financière à assumer cette compétence sur des territoires peu peuplés mais avec des enjeux GEMAPI et impossibilité de prendre en compte d'autres enjeux que les enjeux humains.

BILAN FINANCIER

Montant programmé	82 045,00 €
Montant engagé	55 670,00 €
Montant réalisé	21 066,60 €

Explication des différences/écarts

Le recensement des ouvrages a été réalisé en interne et n'a donc pas fait l'objet d'un engagement financier.

Plan de financement

	Etat - FPRNM			Agence de l'Eau RMC			Autofinancement - SMIGIBA		
	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant
Prestation FAQ			10 533,30 €	15% (Région SUD-PACA : 15%)					10 533,30 €
Marché illustration	50%	50%			0%	- €	20%	50%	
TOTAL			(en cours)			(en cours)			(en cours)

Cette action devait être financée à 50% par le FPRNM, 15% par l'Agence de l'Eau RMC et 15% par la Région SUD-PACA. L'Agence de l'Eau RMC ayant attribué 30% de financement pour cette action, la Région n'a pas été sollicitée.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de digues étudiées/linéaire du cours d'eau investigué	BV
Plan d'intervention	-
Publication du guide	Publication sur le site internet

PLAN DE GESTION DES ALLUVIONS DE LA MÉOUGE

5.5

Axe

5

Année de réalisation

2018-2019

Prestataire

Action réalisée en
régie

MAITRE D'OUVRAGE

SMIGIBA

Comité de suivi de l'action : Communes, Agence de l'eau, OFB, DDT

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Établir un plan d'action pour réduire la vulnérabilité aux érosions sur le bassin versant de la Méouge

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Réalisation d'un LIDAR
- Analyse du profil en long
- Analyse des profils en travers
- Détermination de l'espace de mobilité (espace de bon fonctionnement)
- Diagnostic hydromorphologique pour les 5 secteurs morphologiquement cohérents
- Proposition d'un plan d'actions

Principales conclusions

La Méouge est globalement en équilibre morphologique latéral, mais des actions sont à mettre en place pour maintenir ce bon état.

Dans certains secteurs, il y a des problématiques d'enfoncement de la rivière qui vont nécessiter des mesures pour limiter cette incision.

Difficultés rencontrées

Difficulté de mobiliser les élus autour de cette problématique, peu de rencontres avec les communes pour présenter le diagnostic ou le plan d'actions.

Compte-tenu du classement en bon état dans le SDAGE de la Méouge sur le paramètre morphologique, la mise en œuvre d'actions de restauration ne pas bénéficier de financements Agence de l'eau. Une évolution du statut de la Méouge sur ce paramètre est prévue dans le prochain programme de mesures du SDAGE.

BILAN FINANCIER

Montant programmé	48 000,00 €
Montant engagé	25 000,00 €
Montant réalisé	11 619,54 €

Explication des différences/écarts

Le travail a été réalisé en régie par un stagiaire et un technicien accompagnés par le chargé de mission gestion physique. L'ensemble de l'étude n'a pas nécessité d'externalisation à ce stade.

Plan de financement

	Agence de l'Eau RMC			Région SUD – PACA Conseil Départemental 26			Autofinancement - SMIGIBA		
	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant
PDGA	50%	80%	9 295 €	11% CR PACA 16% CD26	0%	-	23%	20%	2 324,54€
TOTAL		80%	9 295 €					20%	2 324,54€

Le projet était initialement financé par l'Agence de l'Eau (50%), par la Région SUD-PACA (11%) pour les communes du bassin versant situées sur son territoire et par le Conseil Départemental de la Drôme (16%) pour les communes Drômoises du bassin versant de la Méouge.

Les financements n'ont été demandés qu'à l'Agence de l'Eau au titre des missions réalisés par les techniciens. Par ailleurs, le LIDAR avait fait l'objet d'une réalisation préalable au PAPI et à l'action du plan de gestion par le biais d'une réalisation commune avec la DDT05 en 2017.

INDICATEURS DE SUIVI

Tracé des profils en long d'équilibre	40 km de cours d'eau
Définition de l'espace de mobilité concerté	EBF défini mais non validé pour l'instant
Plan d'actions	1 plan d'actions pour les 5 secteurs

VOLET 6 : GESTION DES ÉCOULEMENTS ET PROTECTION

RÉCAPITULATIF FINANCIER

Actions		Axe concerné	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Montant réalisé
6. Gestion des écoulements et protection				731 000 €	502 906 €
6.1	Définition des critères pour les analyses multicritères		SMIGIBA	30 000 €	30 000 €
6.2	Suites des études d'endiguements du Grand Buëch		SMIGIBA	175 000 €	154 725 € <i>en cours</i>
6.3	Stratégie de gestion de l'inondation sur plusieurs secteurs clés		SMIGIBA	378 000 €	274 493 € <i>en cours</i>
6.3-1	Etude hydrologique - Séderon		SMIGIBA	48 000 €	43 688 €
6.3-2	Investigations géotechniques		SMIGIBA	100 000 €	<i>en cours</i>

DÉFINITION DES CRITÈRES POUR LES ANALYSES MULTI-CRITÈRES (AMC)

6.1

Axe

6 et 7

Année de réalisation

2017-2018

Prestataire

Partenariat
CEREMA-INRAE

MAITRE D'OUVRAGE

CEREMA, INRAE,
SMIGIBA

Comité de suivi de l'action : CEREMA, INRAE, Région Sud PACA, AERMC, SMIGIBA

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Définir des indicateurs pour les analyses multicritères
- Prendre en compte la spécificité du territoire du point de vue environnemental et agricole

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Analyse de terrain
- Elaboration des indicateurs environnementaux
- Analyse morphologique (utilisation du MQI)
- Indicateurs AMC/ACB standard
- Développement d'un outil d'aide à la décision

Principales conclusions

Les élus n'ont pas forcément suivi les résultats apportés par l'outil d'aide à la décision.

Difficultés rencontrées

BILAN FINANCIER

Montant programmé	30 000,00 €
Montant engagé	30 000,00 €
Montant réalisé	30 000,00 €

Plan de financement

	Agence de l'Eau - RMC - FPRNM			Région SUD - PACA			Autofinancement - SMIGIBA		
	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant
Définition d'indicateurs pour les AMC Outil d'aide à la décision	50%	50%	15 000€	30%	30%	9 000€	20%	20%	6 000€
TOTAL	50%	50%	15 000€	30%	30%	9 000€	20%	20%	6 000€

INDICATEURS DE SUIVI

Définition des indicateurs	Indicateurs physico-chimiques et biologiques sur le milieu (forestier ou aquatique/humide) et les espèces aquatiques ou terrestres MQI pour les aspects morphologiques
Méthodologie d'utilisation des indicateurs	Tableaux pratiques et protocole

SUITE DES ÉTUDES SUR LES ENDIGUEMENTS DU GRAND BUËCH

6.2

Axe

6 et 7

Année de réalisation

2022-2025

Prestataire

AMETEN-KAIROS-L'ONDE

MAITRE D'OUVRAGE

Comité de suivi de l'action : Commune de la Faurie, CCBD, SMIGIBA, DDT05, Agence de l'Eau, Département 05

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Finaliser les dossiers techniques et réglementaires pour programmer les travaux dès le démarrage du PAPI complet

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Concertation
- Modélisation hydraulique
- AVP
- Dépôt des dossiers réglementaires (dossier d'autorisation environnementale, EDD, DUP)

Principales conclusions

Sur le Grand Buëch, 2 secteurs avaient déjà été identifiés comme prioritaires dans le plan de gestion des alluvions. Des premières études avaient déjà été réalisées sur ces secteurs. L'action a consisté à approfondir ses études, à mener une grande action de concertation pour amener à une acceptabilité du projet par les riverains et habitants de la commune.

Le modèle hydraulique qui a été utilisé est le modèle créé par le service RTM de l'ONF dans le cadre de l'établissement des cartes de l'aléa inondation du PPRN.

Un projet ressort des phases de concertation visant à réduire les linéaires d'ouvrages par élargissement du cours d'eau afin d'améliorer le fonctionnement morphologique du Buëch et le niveau de protection des zones à enjeux.

Difficultés rencontrées

La concertation a permis d'impliquer au maximum les riverains et acteurs locaux mais a fait ressortir les divergences concernant les attentes relatives au projet. Ces difficultés ont nécessité des adaptations de projet mais également la multiplication des réunions et des rencontres pour amener un maximum de pédagogie et de compréhension des enjeux.

Par ailleurs, la présence du pont, propriété du Département des Hautes Alpes et d'une conduite d'éthylène (INEOS) ont nécessité une plus large discussion et un retard pour permettre le positionnement de ces acteurs sur leurs ouvrages.

L'AVP a été finalisé en 2025 et les dossiers réglementaires ont été déposés en décembre 2025.

BILAN FINANCIER

Montant programmé	175 000,00€HT
Montant engagé	175 000,00€HT
Montant réalisé	154 725,00€HT (en cours)

Plan de financement

	Etat - FPRNM			AERMC–Agence de l'eau			Autofinancement - SMIGIBA		
	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant
Moe	17%	15%	23 860,78 €	63%	64%	98 750€	20%	21%	32114,22€
TOTAL			(en cours)			(en cours)			(en cours)

INDICATEURS DE SUIVI

Obtentions des autorisations réglementaires	Dossiers déposés, instruction en cours
Convention pour le foncier	Acquisition foncière en cours

STRATÉGIE DE GESTION DES INONDATIONS DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES

6.3

Axe

6 et 7

Année de réalisation

2022-2025

Prestataire

SAFEGE – AMETEN – L'ONDE

MAITRE D'OUVRAGE

Comité de suivi de l'action : Commune concernée, EPCI concerné, SMIGIBA, Agence de l'Eau, Département, DDT

Comité décisionnel : Commune concernée, EPCI concerné, SMIGIBA

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Rechercher les scénarios d'aménagements adaptés aux secteurs clés
- Réaliser les études hydrauliques
- Construire les AMC pour chacun des scénarios retenus
- Mener les études complémentaires nécessaires
- Préparer les travaux à inscrire dans le PAPI complet

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- L'action a été divisée en 2 lots, un lot concernant la partie concertation, un lot avec les études techniques pour les 8 secteurs prioritaires
- La première phase a consisté à réunir les riverains et acteurs locaux pour partager les constats quant au fonctionnement des cours d'eau et aux enjeux perçus. Dans le même temps le bureau d'études techniques a réalisé un diagnostic du fonctionnement des sites.
- Dans une deuxième phase, nous avons croisé les analyses (techniques et ressentis des riverains) pour permettre l'émergence de solutions techniques adaptées aux enjeux de chaque secteur.
- Dans une troisième phase, les AVP de conception ont été engagés pour 2 secteurs, les études de dangers (non prévues au PAPI) ont été engagées sur 4 secteurs.

Principales conclusions

Ce travail a débouché sur la nécessité de poursuivre les phases AVP de conception dans certains secteurs et des études de dangers des systèmes d'endiguements pour d'autres. Une phase de concertation devra être renouvelée ultérieurement pour s'assurer de l'acceptation locale des projets.

Difficultés rencontrées

L'organisation des réunions publiques et la mobilisation des habitants a été chronophage et pas toujours suivi de bons résultats. Malgré une grande diversité des formats de rencontres (marchés, réunions publiques, rencontres sur le terrain...) et une communication variée (journal local, affiches, communication par les réseaux...) la participation du public n'a pas été suffisante dans de nombreux secteurs pour que les avis puissent avoir une représentation significative.

La présentation des résultats techniques de diagnostic et de propositions techniques d'interventions n'est pas non plus toujours en accord avec les attentes des élus locaux.

Aussi il est apparu nécessaire dans la plupart des secteurs de pouvoir affiner les éléments techniques présentés en engageant les phases d'études de dangers ou les AVP selon les secteurs.

BILAN FINANCIER

Montant programmé	378 000,00€TTC
Montant engagé	378 000,00€TTC
Montant réalisé	274 492,56€TTC <i>en cours</i>

Plan de financement

	Etat - FPRNM			AERMC – Agence de l'Eau			Autofinancement - SMIGIBA		
	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant
Etude	50%	50%	137 246,28 €	30%	21%	56 700 €	20%	29%	80 564,28€
TOTAL			<i>(en cours)</i>			<i>(en cours)</i>			<i>(en cours)</i>

INDICATEURS DE SUIVI

Choix des scénarios d'aménagement / dépôt des dossiers réglementaires	Au stade Esquisse ou AVP en cours
Dépôts des dossiers réglementaires	4 EDD en cours

ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'AMÉNAGEMENT DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE - SÉDERON

6.3-1

Axe

6 et 7

Année de réalisation

2024-2025

Prestataire

AMETEN-HYDRO&MA

MAITRE D'OUVRAGE

Comité de suivi de l'action : SMIGIBA – Commune de Séderon – CC BDP

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Etablir s'il y a la possibilité de limiter les inondations dans le village de Séderon par le stockage des eaux en amont

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes :

- Phase 1 : diagnostic et modélisation hydrologique
- Phase 2 : modélisation des aménagements possibles

Principales conclusions

L'hydrologie sur ce bassin versant a bien été analysée. Une forte différence de répartition et d'intensité a été identifiée entre les orages d'été et les pluies d'automne.

La topographie du bassin versant a été étudiée pour définir les secteurs où implanter des ouvrages de rétention. Peu de secteurs sont propices pour ce type d'ouvrages et les volumes disponibles sont réduits à cause de la pente.

La modélisation des effets des ouvrages montre que le village reste fortement vulnérable même pour des crues de fréquence modérées (décennale).

Une réunion publique a été organisée pour présenter les résultats à la population et proposer d'établir des diagnostics de vulnérabilité en vue de faire réaliser des travaux de mitigation. Un système d'alerte efficace doit venir en complément pour avertir la population en amont des phénomènes, même si ceux-ci sont extrêmement rapides.

BILAN FINANCIER

Montant programmé

48 000,00 €TTC

Montant engagé

48 000,00 €TTC

Montant réalisé

43 688,40 €TTC

Plan de financement

	Etat - FPRNM			Conseil départemental 26			Autofinancement - SMIGIBA		
	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant
Etude	50%	50%	21 844,20 €	30%	25%	10 922,10 €	20%	25%	10 922,10 €
TOTAL	50%	50%	21 844,20 €	30%	25%	10 922,10 €	20%	25%	10 922,10 €

La subvention du conseil départemental de la Drôme est une subvention en investissement, basée sur le montant en HT de l'étude. Le SMIGIBA a donc pris en charge la différence.

INDICATEURS DE SUIVI

Rapport et cartes

1

INVESTIGATIONS GÉOTECHNIQUES

6.3-2

Axe

Axe 6

Année de réalisation

Prestataire

MAITRE D'OUVRAGE

Comité de suivi de l'action :

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Préciser l'état des ouvrages pour aider au choix d'un scénario

DESCRIPTION DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Principales étapes : action non encore pleinement engagée, en attente des résultats des AVP et des EDD en cours

BILAN FINANCIER

Montant programmé	100 000€HT
Montant engagé	100 000€HT
Montant réalisé	- €

Plan de financement

	Etat - FPRNM			AERMC – Agende de l'Eau			Autofinancement - SMIGIBA		
	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant	Prévu	Réel	Montant
Investigations géotechniques sur 5 secteurs	50%			30%			20%		
TOTAL			(en cours)			(en cours)			(en cours)

INDICATEURS DE SUIVI

Choix d'un scénario pour les secteurs concernés

BILAN FINANCIER PAR ACTIONS

1. BILAN FINANCIER PAR ACTIONS – FINANCEMENT ETAT

Actions		Axe concerné	Maître d'ouvrage	Montant PAPI labellisé	Montant PAPI avec avenants	HT ou TTC	Etat d'avancement 2026	Montant opérations engagées	Montant réalisé	Reste à réaliser	Montants subventions Etat prévues	Crédits engagés Etat	Subventions perçues		Reste à percevoir	
													Etat : BOP 181/FPRNM/FV			Etat : FPRNM/FV
1. Animation et gouvernance				264 000 €	444 000 €			444 000 €	342 994 €		156 000 €	156 000 €	140 725 €	41.0%		
1.1	Animation du PAPI d'intention	Axe 0	SMIGIBA	246 000 €	426 000 €	C.C.	Achevée	426 000 €	324 274 €		156 000 €	156 000 €	140 725 €	43.4%		
1.2	Etude SOCLE : réflexion et mise en place de la GEMAPI	Axe 1	SMIGIBA	18 000 €	18 000 €	TTC	Achevée	18 000 €	18 720 €					0.0%		
1.3	Bilan du PAPI d'intention et préparation du PAPI complet	Axe 0	SMIGIBA				Achevée									
2. Amélioration de la connaissance				99 310 €	60 565 €			60 565 €	47 463 €		13 990 €	29 771 €	23 501 €	49.5%		
2.1	Étude complémentaire sur les aléas inondation et torrentiel	Axe 1	SMIGIBA	23 545 €	10 000 €	C.C.	Abandonnée	10 000 €			5 000 €	5 000 €	500 €			
2.2	Finalisation du recensement des enjeux	Axe 1	SMIGIBA			TTC	Achevée									
	2.2.1 Étude agricole approfondie			38 820 €	38 220 €			38 220 €	34 680 €	19 110 €	19 110 €	17 340 €	50.0%			
	2.2.2 Étude économique approfondie			24 600 €												
	2.2.3 Autres enjeux			7 225 €	7 225 €			7 225 €	7 604 €		3 613 €	3 613 €	3 613 €	47.5%		
2.3	Étude des enjeux environnementaux	Axe 1	SMIGIBA	5 120 €	5 120 €	C.C.	Achevée	5 120 €	5 179 €		2 048 €	2 048 €	2 048 €	39.5%		
3. Prévention et sensibilisation				104 660 €	114 260 €			96 540 €	66 423 €		15 152 €	47 220 €	31 292 €	47.1%		
3.1	Information à destination du public	Axe 1	SMIGIBA	69 360 €	78 960 €	TTC	Achevée	64 840 €	40 927 €		32 420 €	32 420 €	20 253 €	49.5%		
3.2	Information à destination des acteurs locaux	Axe 1	SMIGIBA	3 600 €	3 600 €	TTC	Achevée	3 600 €	2 612 €		1 800 €	1 800 €	675 €	25.8%		
3.3	Note d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme	Axe 4	SMIGIBA	3 000 €	3 000 €	TTC	Engagée (<50%)	3 000 €			1 500 €	1 500 €				
3.4	Repères de crues	Axe 1	SMIGIBA	4 200 €	4 200 €	HT	Achevée	4 200 €	3 785 €		1 050 €	1 050 €	1 050 €	27.7%		
3.5	Parties sur les risques inondation et torrentiel des DICRIM	Axe 1	SMIGIBA	3 600 €	3 600 €	TTC	Engagée (<50%)									
3.6	Création d'un observatoire enjeux, risques et milieux	Axe 1	SMIGIBA	20 900 €	20 900 €	TTC	Achevée	20 900 €	19 099 €		10 450 €	10 450 €	9 314 €	48.8%		
3.7	Établissement des 3 PPRN prescrits	Axe 4	DDT05			TTC	Engagée (>50%)									
4. Amélioration de la surveillance, de la gestion de crise et de la gestion post-crise				325 120 €	325 120 €			173 028 €	166 451 €		136 724 €	30 000 €	29 727 €	17.9%		
4.1	Système de suivi des débits	Axe 2	SMIGIBA			TTC	Achevée							0.0%		
	4.1.2 Stations de mesures : Acquisition Maintenance Hydromètre			60 000 €	60 000 €			HT	Achevée	60 000 €	59 454 €	30 000 €	30 000 €	29 727 €	50.0%	
				30 000 €	30 000 €			HT								
				180 000 €	180 000 €			C.C.		83 028 €	76 997 €				0.0%	
4.2	Réflexion pour la mise en place d'un système d'alerte à l'échelle du bassin versant	Axe 2	SMIGIBA		en interne		Engagée (<50%)	en interne								
4.3	Mission d'appui à la rédaction de plans communaux de sauvegarde	Axe 3	SMIGIBA	3 000 €	3 000 €	TTC	Engagée (<50%)									
4.4	Gestion de l'après-crise	Axe 3	SMIGIBA	22 120 €	22 120 €	TTC	Engagée (<50%)									
5. Définition de la vulnérabilité				196 145 €	166 145 €			122 270 €	65 835 €	34 603 €	9 633 €	44 685 €	25 962 €	39.4%	17 302 €	
5.1	Définition concertée des secteurs prioritaires et hiérarchisation	Axe 5	SMIGIBA	24 100 €	24 100 €	TTC	Achevée	24 100 €	21 690 €		12 050 €	12 050 €	10 845 €	50.0%		
5.2	Analyse de la vulnérabilité économique	Axe 5	SMIGIBA	30 000 €		TTC	Abandonnée									
5.3	Diagnostic de la vulnérabilité environnementale	Axe 5	SMIGIBA	12 000 €	12 000 €	TTC	Achevée	12 000 €	11 459 €		4 800 €	4 800 €	4 584 €	40.0%		
5.4	Stratégie de gestion des inondations en dehors des systèmes d'endiguements	Axe 5	SMIGIBA	82 045 €	82 045 €	TTC	Engagée (>50%)	55 670 €	21 067 €	34 603 €	27 835 €	27 835 €	10 533 €	50.0%	17 302 €	
5.5	Plan de gestion des Alluvions de la Méouge	Axe 5	SMIGIBA	48 000 €	48 000 €	TTC	Achevée	30 500 €	11 620 €					0.0%		
6. Gestion des écoulements et protection				445 300 €	761 300 €			731 000 €	502 906 €	187 515 €	190 372 €	293 000 €	182 951 €	36.4%	89 797 €	
6.1	Définition des critères pour les analyses multicritères	Axe 6	SMIGIBA	30 000 €	30 000 €	TTC	Achevée	30 000 €	30 000 €					0.0%		
6.2	Suites des études d'endiguements du Grand Buëch	Axe 6	SMIGIBA	70 000 €	175 000 €	HT	Engagée (>50%)	175 000 €	154 725 €	20 160 €	30 000 €	30 000 €	23 861 €	17.1%	6 120 €	
6.3	Stratégie de gestion de l'inondation sur plusieurs secteurs clés	Axe 6	SMIGIBA	315 000 €	378 000 €	TTC	Engagée (>50%)	378 000 €	274 493 €	67 355 €	189 000 €	189 000 €	137 246 €	50.0%	33 677 €	
6.3-1	Etude hydrologique - Séderon	Axe 6	SMIGIBA		48 000 €	TTC	Achevée	48 000 €	43 688 €		24 000 €	24 000 €	21 844 €	50.0%		
6.3-2	Investigations géotechniques	Axe 7	SMIGIBA		100 000 €	HT	Phase administrative	100 000 €		100 000 €	50 000 €	50 000 €		0.0%	50 000 €	
6.4	Étude de l'élargissement de la Blaisance	Axe 6		18 300 €	18 300 €	HT	Non démarrée									
6.5	Étude sur le rif de l'Arc	Axe 7		12 000 €	12 000 €	HT	Non démarrée									
TOTAL				1 434 535 €	1 871 390 €			1 627 403 €	1 192 071 €	222 118 €	521 871 €	600 676 €	434 157 €	36.4%	107 098 €	

2. BILAN FINANCIER PAR ACTIONS – TOUS FINANCEMENTS

Actions		Axe concerné	Maître d'ouvrage	Montant PAPI labellisé	Montant PAPI avec avenants	HT ou TTC	Etat d'avancement 2026	Montant opérations engagées	Montant réalisé	Subventions perçues									
										Etat : BOP 181/FPRNM/FV		AERMC		Région SUD-PACA		CD 26		Autres	
1. Animation et gouvernance				264 000 €	444 000 €			444 000 €	342 994 €	140 725 €	41.0%	14 400.00 €	4.2%					12 000.00 €	3.5%
1.1	Animation du PAPI d'intention	Axe 0	SMIGIBA	246 000 €	426 000 €	C.C.	Achevée	426 000 €	324 274 €	140 725 €	43.4%							12 000.00 €	3.7%
1.2	Etude SOCLE : réflexion et mise en place de la GEMAPI	Axe 1	SMIGIBA	18 000 €	18 000 €	TTC	Achevée	18 000 €	18 720 €			14 400.00 €	76.9%						
1.3	Bilan du PAPI d'intention et préparation du PAPI complet	Axe 0	SMIGIBA				Achevée												
2. Amélioration de la connaissance				99 310 €	60 565 €			60 565 €	47 463 €	23 501 €	49.5%	2 048.00 €	4.3%	8 792.00 €	18.5%	3 150.00 €	6.6%		
2.1	Étude complémentaire sur les aléas inondation et torrentiel	Axe 1	SMIGIBA	23 545 €	10 000 €	C.C.	Abandonnée	10 000 €		500 €									
2.2	Finalisation du recensement des enjeux	Axe 1	SMIGIBA			TTC	Achevée												
	2.2.1 Étude agricole approfondie			38 820 €	38 220 €			38 220 €	34 680 €	17 340 €	50.0%			6 624.00 €	19.1%	3 150.00 €	9.1%		
	2.2.2 Étude économique approfondie			24 600 €															
	2.2.3 Autres enjeux			7 225 €	7 225 €			7 225 €	7 604 €	3 613 €	47.5%			2 168.00 €	28.5%				
2.3	Étude des enjeux environnementaux	Axe 1	SMIGIBA	5 120 €	5 120 €	C.C.	Achevée	5 120 €	5 179 €	2 048 €	39.5%	2 048.00 €	39.5%						
3. Prévention et sensibilisation				104 660 €	114 260 €			96 540 €	66 423 €	31 292 €	47.1%			15 152.18 €	22.8%				
3.1	Information à destination du public	Axe 1	SMIGIBA	69 360 €	78 960 €	TTC	Achevée	64 840 €	40 927 €	20 253 €	49.5%			11 918.02 €	29.1%				
3.2	Information à destination des acteurs locaux	Axe 1	SMIGIBA	3 600 €	3 600 €	TTC	Achevée	3 600 €	2 612 €	675 €	25.8%			764.97 €	29.3%				
3.3	Note d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme	Axe 4	SMIGIBA	3 000 €	3 000 €	TTC	Engagée (<50%)	3 000 €											
3.4	Repères de crues	Axe 1	SMIGIBA	4 200 €	4 200 €	HT	Achevée	4 200 €	3 785 €	1 050 €	27.7%			1 419.19 €	37.5%				
3.5	Parties sur les risques inondation et torrentiel des DICRIM	Axe 1	SMIGIBA	3 600 €	3 600 €	TTC	Engagée (<50%)												
3.6	Création d'un observatoire enjeux, risques et milieux	Axe 1	SMIGIBA	20 900 €	20 900 €	TTC	Achevée	20 900 €	19 099 €	9 314 €	48.8%			1 050.00 €	5.5%				
3.7	Établissement des 3 PPRN prescrits	Axe 4	DDT05			TTC	Engagée (>50%)												
4. Amélioration de la surveillance, de la gestion de crise et de la gestion post-crue				325 120 €	325 120 €			173 028 €	166 451 €	29 727 €	17.9%	29 147.33 €	17.5%	26 836.00 €	16.1%				
4.1	Système de suivi des débits	Axe 2	SMIGIBA			TTC	Achevée												
	4.1.1 Stations de mesures : diagnostic, localisation et protocole			30 000 €	30 000 €			30 000 €	30 000 €			15 000.00 €	50.0%	9 000.00 €	30.0%				
	4.1.2 Stations de mesures : Acquisition Maintenance Hydromètre			60 000 €	60 000 €			60 000 €	59 454 €	29 727 €	50.0%			17 836.00 €	30.0%				
				30 000 €	30 000 €			30 000 €											
				180 000 €	180 000 €	C.C.		83 028 €	76 997 €			14 147.33 €	18.4%						
4.2	Réflexion pour la mise en place d'un système d'alerte à l'échelle du bassin versant	Axe 2	SMIGIBA		en interne		Engagée (<50%)	en interne											
4.3	Mission d'appui à la rédaction de plans communaux de sauvegarde	Axe 3	SMIGIBA	3 000 €	3 000 €	TTC	Engagée (<50%)												
4.4	Gestion de l'après-crue	Axe 3	SMIGIBA	22 120 €	22 120 €	TTC	Engagée (<50%)												
5. Définition de la vulnérabilité				196 145 €	166 145 €			122 270 €	65 835 €	25 962 €	39.4%	9 632.50 €	14.6%						
5.1	Définition concertée des secteurs prioritaires et hiérarchisation	Axe 5	SMIGIBA	24 100 €	24 100 €	TTC	Achevée	24 100 €	21 690 €	10 845 €	50.0%								
5.2	Analyse de la vulnérabilité économique	Axe 5	SMIGIBA	30 000 €		TTC	Abandonnée												
5.3	Diagnostic de la vulnérabilité environnementale	Axe 5	SMIGIBA	12 000 €	12 000 €	TTC	Achevée	12 000 €	11 459 €	4 584 €	40.0%	4 583.58 €	40.0%						
5.4	Stratégie de gestion des inondations en dehors des systèmes d'endiguements	Axe 5	SMIGIBA	82 045 €	82 045 €	TTC	Engagée (>50%)	55 670 €	21 067 €	10 533 €	50.0%		30.0%						
5.5	Plan de gestion des Alluvions de la Méouge	Axe 5	SMIGIBA	48 000 €	48 000 €	TTC	Achevée	30 500 €	11 620 €			5 048.92 €	43.5%						
6. Gestion des écoulements et protection				445 300 €	761 300 €			731 000 €	502 906 €	182 951 €	36.4%	170 450.00 €	33.9%	9 000.00 €	1.8%	10 922.10 €	2.2%		
6.1	Définition des critères pour les analyses multicritères	Axe 6	SMIGIBA	30 000 €	30 000 €	TTC	Achevée	30 000 €	30 000 €			15 000.00 €	50.0%	9 000.00 €	30.0%				
6.2	Suites des études d'endiguements du Grand Buëch	Axe 6	SMIGIBA	70 000 €	175 000 €	HT	Engagée (>50%)	175 000 €	154 725 €	23 861 €	17.1%	98 750.00 €	62.9%						
6.3	Stratégie de gestion de l'inondation sur plusieurs secteurs clés	Axe 6	SMIGIBA	315 000 €	378 000 €	TTC	Engagée (>50%)	378 000 €	274 493 €	137 246 €	50.0%	56 700.00 €	30.0%						
6.3-1	Etude hydrologique - Séderon	Axe 6	SMIGIBA		48 000 €	TTC	Achevée	48 000 €	43 688 €	21 844 €	50.0%					10 922.10 €	25.0%		
6.3-2	Investigations géotechniques	Axe 7	SMIGIBA		100 000 €	HT	Phase administrative	100 000 €											
6.4	Étude de l'élargissement de la Blaisance	Axe 6		18 300 €	18 300 €	HT	Non démarrée												
6.5	Étude sur le rif de l'Arc	Axe 7		12 000 €	12 000 €	HT	Non démarrée												
TOTAL				1 434 535 €	1 871 390 €			1 627 403 €	1 192 071 €	434 157 €	36.4%	225 677.83 €	18.9%	59 780.18 €	5.0%	14 072.10 €	1.2%	12 000.00 €	1.0%

3. BILAN FINANCIER PAR ACTIONS – AUTOFINANCEMENT SMIGIBA

Actions		Axe concerné	Maître d'ouvrage	Montant PAPI labellisé	Montant PAPI avec avenants	HT ou TTC	Etat d'avancement 2026	Montant opérations engagées	Montant réalisé	Montant attribué Subventions	Montant subventions perçues	Autofinancement		Reste à réaliser		Reste à percevoir - subventions	
												SMIGIBA				Etat : FPRNM/FV	AERMC
1. Animation et gouvernance				264 000 €	444 000 €			444 000 €	342 994 €	170 400.00 €	155 125.09 €	175 868.95 €	51.3%				
1.1	Animation du PAPI d'intention	Axe 0	SMIGIBA	246 000 €	426 000 €	C.C.	Achevée	426 000 €	324 274 €	156 000.00 €	140 725.09 €	171 548.95 €	52.9%				
1.2	Etude SOCLE : réflexion et mise en place de la GEMAPI	Axe 1	SMIGIBA	18 000 €	18 000 €	TTC	Achevée	18 000 €	18 720 €	14 400.00 €	14 400.00 €	4 320.00 €	23.1%				
1.3	Bilan du PAPI d'intention et préparation du PAPI complet	Axe 0	SMIGIBA				Achevée										
2. Amélioration de la connaissance				99 310 €	60 565 €			60 565 €	47 463 €	47 822.50 €	37 490.50 €	9 972.08 €	21.0%				
2.1	Étude complémentaire sur les aléas inondation et torrentiel	Axe 1	SMIGIBA	23 545 €	10 000 €	C.C.	Abandonnée	10 000 €		8 000.00 €	500.00 €	500.00 €					
2.2	Finalisation du recensement des enjeux	Axe 1	SMIGIBA			TTC	Achevée										
	2.2.1 Étude agricole approfondie			38 820 €	38 220 €			38 220 €	34 680 €	29 946.00 €	27 114.00 €	7 566.00 €	21.8%				
	2.2.2 Étude économique approfondie			24 600 €													
	2.2.3 Autres enjeux			7 225 €	7 225 €			7 225 €	7 604 €	5 780.50 €	5 780.50 €	1 823.34 €	24.0%				
2.3	Étude des enjeux environnementaux	Axe 1	SMIGIBA	5 120 €	5 120 €	C.C.	Achevée	5 120 €	5 179 €	4 096.00 €	4 096.00 €	1 082.74 €	20.9%				
3. Prévention et sensibilisation				104 660 €	114 260 €			96 540 €	66 423 €	71 097.00 €	46 444.10 €	19 978.79 €	30.1%				
3.1	Information à destination du public	Axe 1	SMIGIBA	69 360 €	78 960 €	TTC	Achevée	64 840 €	40 927 €	51 872.00 €	32 171.38 €	8 755.34 €	21.4%				
3.2	Information à destination des acteurs locaux	Axe 1	SMIGIBA	3 600 €	3 600 €	TTC	Achevée	3 600 €	2 612 €	2 880.00 €	1 439.92 €	1 172.53 €	44.9%				
3.3	Note d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme	Axe 4	SMIGIBA	3 000 €	3 000 €	TTC	Engagée (<50%)	3 000 €		2 220.00 €							
3.4	Repères de crues	Axe 1	SMIGIBA	4 200 €	4 200 €	HT	Achevée	4 200 €	3 785 €	2 625.00 €	2 469.19 €	1 315.32 €	34.8%				
3.5	Parties sur les risques inondation et torrentiel des DICRIM	Axe 1	SMIGIBA	3 600 €	3 600 €	TTC	Engagée (<50%)										
3.6	Création d'un observatoire enjeux, risques et milieux	Axe 1	SMIGIBA	20 900 €	20 900 €	TTC	Achevée	20 900 €	19 099 €	11 500.00 €	10 363.61 €	8 735.60 €	45.7%				
3.7	Établissement des 3 PPRN prescrits	Axe 4	DDT05			TTC	Engagée (>50%)										
4. Amélioration de la surveillance, de la gestion de crise et de la gestion post-crue				325 120 €	325 120 €			173 028 €	166 451 €	97 419.00 €	85 710.16 €	80 740.42 €	48.5%				
4.1	Système de suivi des débits	Axe 2	SMIGIBA			TTC	Achevée										
	4.1.1 Stations de mesures : diagnostic, localisation et protocole			30 000 €	30 000 €			30 000 €	30 000 €	24 000.00 €	24 000.00 €	6 000.00 €	20.0%				
	4.1.2 Stations de mesures : Acquisition Maintenance Hydromètre			60 000 €	60 000 €			60 000 €	59 454 €	48 000.00 €	47 562.83 €	11 890.82 €	20.0%				
				30 000 €	30 000 €												
				180 000 €	180 000 €	C.C.		83 028 €	76 997 €	25 419.00 €	14 147.33 €	62 849.60 €	81.6%				
4.2	Réflexion pour la mise en place d'un système d'alerte à l'échelle du bassin versant	Axe 2	SMIGIBA		en interne		Engagée (<50%)	en interne									
4.3	Mission d'appui à la rédaction de plans communaux de sauvegarde	Axe 3	SMIGIBA	3 000 €	3 000 €	TTC	Engagée (<50%)										
4.4	Gestion de l'après-crue	Axe 3	SMIGIBA	22 120 €	22 120 €	TTC	Engagée (<50%)										
5. Définition de la vulnérabilité				196 145 €	166 145 €			122 270 €	65 835 €	77 049.00 €	35 594.27 €	23 920.61 €	36.3%	34 603.40 €	52.6%	17 301.70 €	16 701.00 €
5.1	Définition concertée des secteurs prioritaires et hiérarchisation	Axe 5	SMIGIBA	24 100 €	24 100 €	TTC	Achevée	24 100 €	21 690 €	12 050.00 €	10 844.89 €	10 844.88 €	50.0%				
5.2	Analyse de la vulnérabilité économique	Axe 5	SMIGIBA	30 000 €		TTC	Abandonnée										
5.3	Diagnostic de la vulnérabilité environnementale	Axe 5	SMIGIBA	12 000 €	12 000 €	TTC	Achevée	12 000 €	11 459 €	9 600.00 €	9 167.16 €	2 291.80 €	20.0%				
5.4	Stratégie de gestion des inondations en dehors des systèmes d'endiguements	Axe 5	SMIGIBA	82 045 €	82 045 €	TTC	Engagée (>50%)	55 670 €	21 067 €	44 536.00 €	10 533.30 €	4 213.32 €	20.0%	34 603.40 €	62.2%	17 301.70 €	16 701.00 €
5.5	Plan de gestion des Alluvions de la Méouge	Axe 5	SMIGIBA	48 000 €	48 000 €	TTC	Achevée	30 500 €	11 620 €	10 863.00 €	5 048.92 €	6 570.62 €	56.5%				
6. Gestion des écoulements et protection				445 300 €	761 300 €			731 000 €	502 906 €	554 800.00 €	373 323.36 €	102 765.61 €	20.4%	187 514.56 €	37.3%	89 796.79 €	87 031.85 €
6.1	Définition des critères pour les analyses multicritères	Axe 6	SMIGIBA	30 000 €	30 000 €	TTC	Achevée	30 000 €	30 000 €	24 000.00 €	24 000.00 €	6 000.00 €	20.0%				
6.2	Suites des études d'endiguements du Grand Buëch	Axe 6	SMIGIBA	70 000 €	175 000 €	HT	Engagée (>50%)	175 000 €	154 725 €	140 000.00 €	122 610.78 €	30 945.00 €	20.0%	20 160.00 €	11.5%	6 119.51 €	11 177.71 €
6.3	Stratégie de gestion de l'inondation sur plusieurs secteurs clés	Axe 6	SMIGIBA	315 000 €	378 000 €	TTC	Engagée (>50%)	378 000 €	274 493 €	302 400.00 €	193 946.28 €	54 898.51 €	20.0%	67 354.56 €	24.5%	33 677.28 €	45 854.14 €
6.3-1	Etude hydrologique - Séderon	Axe 6	SMIGIBA		48 000 €	TTC	Achevée	48 000 €	43 688 €	38 400.00 €	32 766.30 €	10 922.10 €	25.0%				
6.3-2	Investigations géotechniques	Axe 7	SMIGIBA		100 000 €	HT	Phase administrative	100 000 €		50 000.00 €				100 000.00 €	100.0%	50 000.00 €	30 000.00 €
6.4	Étude de l'élargissement de la Blaisance	Axe 6		18 300 €	18 300 €	HT	Non démarrée										
6.5	Étude sur le rif de l'Arc	Axe 7		12 000 €	12 000 €	HT	Non démarrée										
TOTAL				1 434 535 €	1 871 390 €			1 627 403 €	1 192 071 €	1 018 587.50 €	733 687.48 €	413 246.46 €	34.7%	222 117.96 €	13.6%	107 098.49 €	103 732.85 €